

Compte de résultat consolidé

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

Notes	(En M€)	31/12/2023	31/12/2022
2.26 et 4	Revenus	4 377,6	4 308,4
	Coût des ventes	- 2 186,8	- 2 148,3
	Marge brute	2 190,8	2 160,1
2.26 et 4	Autres produits de l'activité	40,5	50,4
2.11.1 et 6	Recherche et développement	- 492,7	- 482,3
	Charges commerciales	- 759,0	- 731,2
	Frais généraux	- 390,9	- 359,2
2.27 et 8	Autres produits et charges d'exploitation	- 1,1	3,6
2.2, 2.28 et 7	Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition	- 48,5	- 76,8
	Résultat opérationnel courant	539,1	564,6
2.29 et 9	Autres produits et charges opérationnels non courants	- 127,6	9,1
	Résultat opérationnel	411,5	573,7
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	14,5	5,7
	Coût de l'endettement financier brut	- 25,5	- 16,7
2.30 et 10	Coût de l'endettement financier net	- 11,0	- 11,0
2.30 et 10	Autres produits et charges financiers	- 33,1	9,9
2.3 et 13.5.1	Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	- 2,6	- 0,7
2.23 et 11	Impôts sur les résultats	- 124,0	- 158,4
	Résultat net avant résultat des activités abandonnées	240,8	413,5
13.4	Résultat des activités abandonnées	- 0,6	0,0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	240,2	413,5
	Résultat net part du groupe	144,2	235,0
	Résultat net attribuable aux intérêts non contrôlants	96,0	178,5
2.32 et 12	Résultat par action (part du groupe en €)	31,48 €	51,30 €
2.32 et 12	Résultat dilué par action (part du groupe en €)	31,48 €	51,30 €

COMPAGNIE MERIEUX ALLIANCE

Société par actions simplifiée au capital de 916 380 400 Euros

Siège social : 17 rue Bourgelat – 69002 LYON

504 340 407 RCS LYON

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.233-16 et suivants du Code de commerce, votre Président a l'honneur de vous présenter son rapport sur les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, arrêtés par votre Président le 21 mai 2024, et l'activité du Groupe pendant ce dernier exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toute information quant à la régularité des comptes consolidés qui vous sont présentés.

Vous trouverez dans l'Annexe des comptes consolidés toutes informations utiles sur les méthodes et le périmètre de consolidation.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

Le Groupe a réalisé en 2023, un chiffre d'affaires de 4 378 M€ (+ 1,6 % par rapport à l'an passé) et son résultat net s'est établi à 240,8 M€ contre 413,5 M€ en 2022. Les données principales (chiffres consolidés des filiales) s'analysent telles que :

- **bioMérieux SA**, dont l'Institut Mérieux, notre filiale, détient 58,9 % du capital, exerce une activité de recherche, fabrication et commercialisation d'instruments et réactifs de laboratoire au niveau mondial.

Le groupe bioMérieux a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 3 674,7 M€, (en progression de 2,4 % par rapport à 2022), soit + 6,6 % à périmètre et taux de change constants et enregistré un résultat net de 322,8 M€ (vs 440,5 M€ en 2022).

- **Mérieux NutriSciences**, dont SGH, filiale de notre filiale Institut Mérieux, détenait 70,7 % du capital au 31 décembre 2023, a une activité dédiée à la protection de la santé des consommateurs et fournit un large éventail de tests et de services aux industries de l'eau, de l'environnement, de l'agrochimie, des biens de consommation, pharmaceutiques et cosmétiques. Cette activité a généré en 2023 un chiffre d'affaires de 743,8 M\$, contre 722,9 M\$ en 2022 (soit une progression des ventes de 2,9 %). Le résultat net s'élève à 36,4 M\$ (versus 24,1 M\$ en 2022).
- **Pôle Immunothérapie** : notre filiale Institut Mérieux détient 100 % du capital de la société TSGH, qui détient au 31 décembre 2023 60 % du capital de Transgene, 100% des titres de ABL Inc., 81,1% des titres de GNEH qui détient elle-même une participation dans GeNeuro, ainsi qu'une participation dans Biolnvent.

Les sociétés TSGH et GNEH ont respectivement fait l'objet d'une recapitalisation et d'une réduction de capital en décembre 2023.

- **ABL Inc.** : L'activité du Groupe ABL consiste principalement en des recherches sous contrat pour le gouvernement américain et pour des entreprises privées. L'activité du Groupe ABL a généré 42,6 M\$ de chiffres d'affaires consolidés (- 25 % par rapport à 2022): le résultat net fait ainsi ressortir une perte de 27,1M\$ (perte de 19,1 M\$ en 2022).
- **Transgene** : Cette société de biotechnologie, qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie (candidats-médicaments) pour le traitement des cancers et des maladies infectieuses, a enregistré, au titre de son dernier exercice clos le 31 décembre 2023, des produits opérationnels d'un montant de 7,9 M€ (10,3 M€ à fin 2022) et dégagé une perte de 22,3 M€ (32,8 M€ à fin 2022).

Transgene a poursuivi sa stratégie avec des avancées prometteuses sur ses 2 plateformes (myvac & Invir.IO).

La plateforme myvac® produit des vaccins thérapeutiques individualisés contre le cancer en exploitant l'intelligence artificielle et des technologies de pointe en matière d'édition de gènes. La plateforme Invir.IO® est dédiée à la conception d'une nouvelle génération de virus oncolytiques.

Les essais cliniques en cours sur ces 2 plateformes progressent bien : les nouvelles données de Phase I de TG4050 confirment le potentiel clinique et commercial de cette immunothérapie personnalisée innovante. La société prépare un essai de Phase II dans le cancer de la tête et du cou, dont le but est de fournir des données en vue d'une potentielle autorisation. L'analyse intermédiaire positive du vaccin thérapeutique TG4001 contre les cancers HPV-positifs permet la poursuite de l'essai clinique de Phase II randomisé. De nouvelles données cliniques confirment le potentiel des virus oncolytiques Invir.IO® à être administrés par voie intraveineuse. La société a lancé TG6050, un nouveau virus oncolytique multi-armé visant une indication majeure en oncologie.

- **Mérieux Développement**, dont notre filiale Institut Mérieux détient 100% du capital, est une société une société d'investissement dans le domaine de la Santé, via ses filiales Mérieux Participations, Mérieux Participations 2 qu'elle contrôle directement, et à travers sa participation au fonds Mérieux Participations 3 créé en 2018 et au fonds Mérieux Participations 4 créé en 2021. A fin 2023, l'endettement net de la société s'élève à 42,6 M€ (37,2 M€ à fin 2022).

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2023

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le détail du périmètre de consolidation vous est fourni dans l'annexe des comptes consolidés. Par ailleurs, bioMérieux et Transgene, étant cotées sur le marché EURONEXT, leurs Documents d'Enregistrement Universel [URD] (anciennement Documents de Référence) sont disponibles.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe, à l'exception du groupe Mérieux NutriSciences, qui clôture ses comptes au 30 septembre.

Les comptes du groupe Mérieux NutriSciences ont été consolidés au 30 septembre 2023. L'impact de ce décalage de date de clôture est considéré comme non significatif au niveau de la consolidation de notre Société.

ACTIVITÉS DU GROUPE

Comptes consolidés clos au 31 décembre 2023

L'ensemble des produits d'activité du Groupe a atteint 4 418,1 M€, (chiffre d'affaires : 4 377,6 M€ et autres produits : 40,5 M€ dont 31,5 M€ de crédits d'impôt recherche), en progression de 1,4 % par rapport à 2022, grâce notamment au développement rapide de bioFire et de la zone Amérique du Nord chez bioMérieux. Ces produits se répartissent géographiquement de la façon suivante :

- Europe : 34,5 % (en légère augmentation par rapport à 2022)
- Amérique du Nord : 42,8 % (en légère diminution par rapport à 2022)
- Amérique Latine : 6,6 % (en légère augmentation par rapport à 2022)
- Asie : 16,1 % (stable par rapport à 2022)

Les **frais de R&D** ont représenté 492,7 M€, soit 11,3 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 11,2 % en 2022).

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 539,1 M€ (contre 564,6 M€ en 2022), en diminution par rapport à 2022.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 411,5 M€ (soit 9,4 % du chiffre d'affaires), inférieur de 162,2 M€ à celui de 2022, du fait principalement des charges non courantes chez bioMérieux.

Le coût de la dette brut du Groupe passe de 16,7 M€ à 25,5 M€.

Le **taux effectif d'impôt** du Groupe s'établit à 33,5 %, en hausse par rapport à 2022. Le Groupe continue de bénéficier de la déduction Foreign-Derived Intangible Income (FDII) aux Etats Unis pour un montant de 22,1 M€ (contre 13,3 M€ en 2022).

Dans ces conditions, le **résultat net** s'élève à 240,2 M€, en baisse d'environ 173,3 M€ par rapport à 2022.

La **capacité d'autofinancement** quant à elle atteint 672,2 M€, soit 15,4 % du chiffre d'affaires, en augmentation de 6,7 M€.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 4 664,6 M€ à la fin de l'exercice, dont 2 829,3 M€ en part du Groupe.

Au 31 décembre 2023, l'**effectif** à la clôture du Groupe s'élève à 23 215 personnes (+ 691 personnes par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 3,1 %), dont 14 410 chez bioMérieux, 8 267 chez Mérieux NutriSciences, 163 chez Transgene et 240 chez ABL.

Activité de l'Institut Mérieux (comptes sociaux)

L'Institut Mérieux, dont notre Société détient 96,2 % du capital au 31 décembre 2023, exerce une activité de holding animatrice du Groupe et une activité en matière de recherche et développement.

Cette filiale **enregistre un chiffre d'affaires de 18,3 M€** stable par rapport à l'exercice précédent (18,4 M€).

Le **résultat net affiche donc une perte de 27,2 M€** (contre un bénéfice de 34,1 M€ précédemment).

Les **capitaux propres** s'élèvent à 680,8 M€ au 31 décembre 2023 (contre 721,7 M€ au 31 décembre 2022).

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU NIVEAU DU GROUPE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Chez Institut Mérieux

Institut Mérieux a fermé le bureau de représentation qu'elle avait en Chine.

Chez ABL Europe

Transfert de 100% du capital de la société ABL Europe par TSGH au profit de OXFORD BIOMEDICA et prise de participation à hauteur d'environ 6% au capital de OXFORD BIOMEDICA.

Chez SGH

Apport à SGH (dont la dénomination est désormais MNH) des titres de Mérieux NutriSciences par les trois principaux actionnaires minoritaires. MNH détient donc désormais plus de 99% du capital de Mérieux NutriSciences.

PERSPECTIVES 2024

Crise géopolitique liée à l'offensive militaire lancée par la Russie en Ukraine :

Compte tenu du caractère limité des activités et des actifs en Russie, en Biélorussie et en Ukraine (autour de 1% du chiffre d'affaires et autour de 2% du résultat opérationnel courant contributif), le Groupe n'a pas subi et ne s'attend pas à subir des conséquences défavorables significatives liées à la guerre ou aux mesures de sanctions adoptées par différents pays à l'encontre de la Russie (restrictions des exportations, fermeture de l'espace aérien et potentielles mesures de clôture des systèmes de communication interbancaire).

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

LE PRESIDENT
Alain MERIEUX

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending towards the top right of the page.

Compagnie Mérieux Alliance

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité Internationale
44, quai Charles-de-Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Compagnie Mérieux Alliance

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Compagnie Mérieux Alliance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie Mérieux Alliance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme décrit dans la note 2.14 de l'annexe des comptes consolidés, votre société procède annuellement à des tests de dépréciation des actifs non amortis et des actifs amortis en présence d'indices de pertes de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et les hypothèses utilisées par votre société, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 31 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin

Nicolas Perlier

COMPAGNIE MERIEUX ALLIANCE

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2023**

Compte de résultat consolidé

Notes	(En M€)	31/12/2023	31/12/2022
2.26 et 4	Revenus	4 377,6	4 308,4
	Coût des ventes	- 2 186,8	- 2 148,3
	Marge brute	2 190,8	2 160,1
2.26 et 4	Autres produits de l'activité	40,5	50,4
2.11.1 et 6	Recherche et développement	- 492,7	- 482,3
	Charges commerciales	- 759,0	- 731,2
	Frais généraux	- 390,9	- 359,2
2.27 et 8	Autres produits et charges d'exploitation	- 1,1	3,6
2.2, 2.28 et 7	Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition	- 48,5	- 76,8
	Résultat opérationnel courant	539,1	564,6
2.29 et 9	Autres produits et charges opérationnels non courants	- 127,6	9,1
	Résultat opérationnel	411,5	573,7
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	14,5	5,7
	Coût de l'endettement financier brut	- 25,5	- 16,7
2.30 et 10	Coût de l'endettement financier net	- 11,0	- 11,0
2.30 et 10	Autres produits et charges financiers	- 33,1	9,9
2.3 et 13.5.1	Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	- 2,6	- 0,7
2.23 et 11	Impôts sur les résultats	- 124,0	- 158,4
	Résultat net avant résultat des activités abandonnées	240,8	413,5
13.4	Résultat des activités abandonnées	- 0,6	0,0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	240,2	413,5
	Résultat net part du groupe	144,2	235,0
	Résultat net attribuable aux intérêts non contrôlants	96,0	178,5
2.32 et 12	Résultat par action (part du groupe en €)	31,48 €	51,30 €
2.32 et 12	Résultat dilué par action (part du groupe en €)	31,48 €	51,30 €

Etat du résultat global

(En M€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'ensemble consolidé	240,2	413,5
Eléments recyclables en résultat	-108,5	107,2
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture (a)	-7,3	6,0
Effet d'impôt	1,9	-1,5
Variation de la réserve de conversion (b)	-103,1	102,7
Autres	0,0	0,0
Eléments non recyclables en résultat	-121,4	-45,8
Variation de la juste valeur des actifs financiers (c)	-117,0	-64,1
Effet d'impôt	0,3	-0,8
Réévaluation des avantages au personnel (d)	-6,1	24,7
Effet d'impôt	1,4	-5,6
Total des autres éléments du résultat global	-229,9	61,4
Résultat global	10,3	474,9
Résultat global part affectée aux minoritaires	31,9	232,9
Résultat global part du groupe	-21,6	242,0

- (a) Variation de la part efficace des instruments financiers de couverture ;
- (b) La variation des écarts de conversion en 2023 est essentiellement liée à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro et à l'impact de l'hyperinflation (cf. note 2.8). La variation en 2022 était essentiellement liée à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et à l'impact de l'hyperinflation ;
- (c) Les variations de la juste valeur des actifs financiers concernent les titres non consolidés pour lesquels le Groupe a opté pour une variation de la juste valeur en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (cf. note 13.5.2) ;
- (d) La variation est principalement liée à la baisse des taux d'actualisation (cf. note 19).

Bilan consolidé – actif

(En M€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	2.9 et 13.1	1 144,9	1 245,7
Actifs incorporels	2.11 et 13.2	557,8	652,2
Actifs corporels	2.12 et 13.3	1 558,8	1 451,5
Droits d'utilisation	2.13 et 13.3	252,0	216,4
Actifs financiers non courants	2.16 et 13.5	587,7	584,5
Participation dans les entreprises associées	2.3 et 13.5	14,3	18,3
Autres actifs non courants	2.17 et 13.6	22,6	22,9
Impôts différés actifs	2.23 et 22	108,1	69,4
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	13	4 246,2	4 260,9
Stocks	2.18 et 14.1	931,0	759,8
Clients	2.19 et 14.2	880,0	890,2
Autres actifs courants	14.3	204,3	188,4
Créances d'impôts sur les sociétés	14.3	39,8	30,2
Autres actifs financiers courants	2.20 et 15	0,2	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.20 et 15	453,3	689,4
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		2 508,6	2 558,4
Actifs destinés à être cédés	2.15 et 13.4	0,0	14,3
TOTAL ACTIF		6 754,8	6 833,6

Bilan consolidé – passif

(En M€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	16	916,1	916,1
Primes d'émission et de fusion		884,1	884,1
Réserves sociales	16	32,0	22,6
Autres réserves et résultat global		997,1	1 013,2
Capitaux propres - Part du Groupe		2 829,3	2 836,0
Part des minoritaires dans les réserves		1 739,3	1 671,9
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	16.2	96,0	178,5
Capitaux propres - Part des Intérêts minoritaires	16.2	1 835,3	1 850,4
CAPITAUX PROPRES		4 664,6	4 686,4
Emprunt obligataire non courant	20.1	199,7	199,7
Dettes bancaires non courantes	20.1	201,6	177,7
Dettes sur acquisitions de titres	20.1	14,6	24,5
Dettes de location non courantes	20.1	217,2	185,7
Provisions non courantes	2.22 et 18.1	69,6	58,1
Autres passifs non courants	21	0,3	0,2
Impôts différés passifs	2.23 et 22	29,9	70,6
PASSIFS NON COURANTS		732,9	716,5
Emprunt obligataire courant	20.1	0,0	0,0
Découverts bancaires	20.1	22,8	26,8
Dettes bancaires courantes et autres dettes financières courantes	20.1	153,2	176,4
Dettes sur acquisitions de titres	20.1	32,1	49,6
Dettes de location courantes	20.1	46,7	44,6
Provisions pour risques courantes	2.22. et 18.1	44,0	43,6
Dettes fournisseurs et rattachées	23	331,4	331,9
Autres passifs courants	24	670,0	703,9
Impôt exigible	2.23 et 24	57,1	53,9
PASSIFS COURANTS		1 357,3	1 430,7
Dettes liées à des actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		6 754,8	6 833,6

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Notes	(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
	Résultat net consolidé	240,2	413,5
	Amortissements et provisions (hors actif circulant) (a)	514,6	305,9
	Charges calculées sur paiements en actions et instruments financiers	18,0	16,9
	Charges calculées liées aux variations de périmètre (boni de dilution,...)	-0,1	-3,1
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	2,7	0,7
29	Charge nette d'impôts différés	-85,3	-62,2
	(Plus) ou Moins-values de cessions (net d'impôts)	-7,8	-10,9
	Autres charges calculées	-10,1	4,7
	Capacité d'autofinancement consolidée	672,2	665,5
	Coût de l'endettement financier brut	11,9	6,5
	Charge d'impôt exigible	209,2	219,9
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	893,3	891,9
	Impôts versés	-216,2	-249,2
	Variation des stocks	-193,2	-93,8
	Variation du poste clients	-29,8	-157,6
	Variation du poste fournisseurs	-8,9	10,8
	Variation des autres actifs et passifs courants	20,1	50,0
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-428,0	-439,8
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	465,3	452,1
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (b)	-387,9	-330,9
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8,2	31,6
	Acquisitions d'actifs financiers (dont flux soc MEQ)	-199,9	-81,4
	Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	1,6	0,0
	Cessions d'actifs financiers	45,3	90,6
29	Flux financiers liés aux autres actifs financiers courants	0,2	-0,4
	Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	-46,5	-244,2
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-579,0	-534,7
	Augmentation de capital	0,0	272,9
	Variation de capital / part des minoritaires	-3,8	-9,0
	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-0,5	-0,5
	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-50,9	-64,3
	Augmentation des emprunts et autres dettes financières	95,6	134,7
	Diminution des emprunts et autres dettes financières	-129,4	-220,8
	Intérêts versés	-11,9	-6,5
	Variation nette de comptes courants	0,0	0,0
	Autres variations (flux liés à l'autocontrôle des filiales,...) (c)	12,7	-157,2
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-88,2	-50,7
	Incidence des variations de cours des devises	-30,2	42,7
15	Variation de la trésorerie nette	-232,1	-90,6
15	Trésorerie nette d'ouverture	662,6	753,3
15	Trésorerie nette de clôture	430,5	662,6

(a) les reprises de provisions liées à des cessions d'actifs financiers sont présentés sur la ligne résultat de cession

(b) Les mouvements sur les actifs liés aux droits d'utilisation ne sont pas présentés en flux d'investissement cf. note 2.33

(c) En 2022 bioMérieux avait procédé à des rachats d'actions propres pour 157 M€ en lien avec l'acquisition de Specific Diagnostics (cf. note 1.1.2) et au programme de rachat d'actions propres.

Les autres charges calculées correspondent essentiellement aux variations des actifs / passifs liés aux instruments financiers.

Pour information, la trésorerie nette d'endettement est donnée dans le tableau ci-après. Elle est détaillée en note 20 :

Notes	(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	453,3	689,4
	Découverts bancaires	-22,8	-26,8
	Trésorerie nette	430,5	662,6
	Dettes financières non courantes (hors dettes sur acquisitions de titres)	-401,3	-377,4
	Dettes financières courantes (hors dettes sur acquisitions de titres)	-153,2	-176,4
20	Total de la trésorerie nette d'endettement (hors dettes acquisitions titres et hors dettes IFRS 16)	-124,0	108,8
	Dettes acquisitions titres (courantes et non courantes)	-46,7	-74,1
20	Total de la trésorerie nette d'endettement (avec dettes acquisitions titres), hors dettes IFRS 16	-170,7	34,7
	Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16)	-263,9	-230,3
	Total de la trésorerie nette d'endettement après dettes sur obligations locatives	-434,6	-195,6

Variation des capitaux propres consolidés

(en M€)	Capital	Primes	Réserves sociales	Ecart de conversion	IAS 19 révisée	Paiement en actions	Instruments financiers	Autres réserves et résultat (a)	Total part Groupe	Part des minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2021	916,1	884,1	18,5	14,0	-39,0	22,5	264,4	354,1	2 434,7	1603,7	4 038,4
Dividendes et affectation du résultat			4,1					-4,6	-0,5	-64,3	-64,8
Variation de capital								6,3	6,3	257,6	263,9
Rémunération en actions						9,6			9,6	6,4	16,0
Résultat global				58,6	11,5		-63,1	235,0	242,0	232,9	474,9
Variation de périmètre								169,1	169,1	-168,6	0,5
Autres mouvements				-2,9	-0,2	-10,1	-4,9	-7,1	-25,2	-17,3	-42,5
Capitaux propres clôture 31/12/2022	916,1	884,1	22,6	69,7	-27,7	22,0	196,4	752,8	2 836,0	1850,4	4 686,4

Comptes consolidés – Normes IFRS
31 décembre 2023

(en M€)	Capital	Primes	Réserves sociales	Ecart de conversion	IAS 19 révisée	Paiement en actions	Instruments financiers	Autres réserves et résultat (a)	Total part Groupe	Part des minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2022	916,1	884,1	22,6	69,7	-27,7	22,0	196,4	752,8	2 836,0	1850,4	4 686,4
Dividendes et affectation du résultat			9,4					-10,0	-0,6	-50,9	-51,5
Variation de capital								0,0	0,0	-3,8	-3,8
Rémunération en actions						11,8			11,8	8,6	20,4
Résultat global				-57,0	-2,6		-106,2	144,2	-21,6	31,9	10,3
Variation de périmètre								-1,5	-1,5	-4,6	-6,1
Autres mouvements				3,9	0,0	-7,9	0,1	9,1	5,2	3,7	8,9
Capitaux propres clôture 31/12/2023	916,1	884,1	32,0	16,6	-30,3	25,9	90,3	894,6	2 829,3	1835,3	4 664,6

Il n'existe pas d'actions d'auto-contrôle chez Compagnie Mérieux Alliance.

Le détail des réserves sociales est donné en note 16.

Le montant du dividende qui sera proposé à la distribution par l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2023 de Compagnie Mérieux Alliance correspond aux dividendes prioritaires : 0,5 M€ soit 2,4 € par action de préférence (cf. note 16.1).

Les variations de capital revenant aux minoritaires comprennent principalement la réduction de capital de la société Mérieux Participations 2 pour un montant de - 6,5 M€ (cf. note 1.1.1).

La variation des écarts de conversion en 2023 est essentiellement liée à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro et à l'impact de l'hyperinflation.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers concernent les titres non consolidés pour lesquels le Groupe a opté pour une variation de la juste valeur en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat et correspondent principalement aux titres de la société BBV (cf. note 1.2.1).

Les autres mouvements pour un total de 5,6 M€ part du Groupe et 3,7 M€ part des minoritaires concernent principalement le palier bioMérieux et notamment les achats d'actions propres à hauteur de 4,5 M€ part du groupe et 3,1 M€ part des minoritaires.

Les variations de périmètre sans modification du contrôle sont traitées conformément à IFRS 3 révisée, en impactant les réserves consolidées (cf. note 2.9).

La société Compagnie Mérieux Alliance a été créée le 21 mai 2008 par apport en numéraire de 185 actions. L'assemblée générale du 13 juin 2008 a approuvé la création de 4 580 511 actions pour rémunérer l'apport de 100 % des titres de la société Institut Mérieux (cf. note 2.3).

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président le 21 mai 2024.

Compagnie Mérieux Alliance est une société par actions simplifiée de droit français, située à Lyon. L'activité du Groupe est décrite à la note 2.7.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en millions d'euros (M€), sauf indication contraire.

Note 1 – Faits marquants de l'exercice

1.1 – Variations de périmètre significatives

1.1.1. Variation de périmètres 2023 :

Chez bioMérieux :

Aucune opération de croissance externe n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Les évolutions du périmètre de consolidation concernent les opérations suivantes :

- Fusion entre les filiales Applied Maths NV (société absorbée) et bioMérieux Bénélux SA (société absorbante) au 1^{er} janvier 2023, détenues à 100 % par le Groupe.
- Liquidation de la filiale Quercus Scientific NV, qui était détenue à 100 % par le Groupe.
- Liquidation de la filiale Cambridge Biotech, qui était détenue à 100 % par le Groupe.
- Augmentation de la participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd passant de 66,7% au 31 décembre 2022 à 71,2% au 31 décembre 2023. Cette prise de participation supplémentaire de 4,5 % a été réalisée en novembre 2023 pour 14 M€ Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul d'une dette sur minoritaires au 31 décembre 2022.

Chez Mérieux NutriSciences :

Acquisitions :

Le 31 mars 2023, Silliker consulting BV a acquis 100% du groupe Blonk pour un prix d'acquisition de 10,4 M€ Ce groupe compose de trois entités (Blonk Sustainability Tools BV, Blonk Milieu Advies BV et Blonk Agri-Footprint BV) est un cabinet de conseil spécialisé dans la recherche sur l'environnement et la durabilité dans le secteur agroalimentaire (cf. note 29).

Le 31 mars 2023, Mérieux NutriSciences Chile SpA a acheté 100% de la société Viamed Technical Laboratory au prix de 7 707 M CLP (soit 8,5 M€). La société est un laboratoire d'analyses spécialisé et de services qualité pour toutes sortes de produits liés à l'aquaculture, à l'agriculture et à la sylviculture en général, ainsi que de services professionnels, tels que des consultations indépendantes, des examens et des certifications, dans tous les domaines couverts par la société (cf. note 29).

Cession d'un actif destiné à la vente :

Le 29 septembre 2023 pour des raisons stratégiques, Mérieux NutriSciences Corporation a vendu 51% de la société Mérieux NutriSciences Malaysia, ce qui a entraîné une perte au niveau des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Opérations sans changement de contrôle :

Le 16 novembre 2022, Silliker South Africa (Pty) Ltd. a exercé le put sur 16,8% lié à la société Swift Silliker (Pty) Ltd. pour un montant de 2,9 M\$ (cf. note 29).

Le 2 mai 2023, Chelab Silliker a acquis 40% equity of MXNS Auditing Italia pour 0,5 M\$ (cf. note 29).

Le 8 août 2023, Chelab Silliker a exercé le put à hauteur de 15% concernant la société Ecam Ricert pour 2,1 M\$ (cf. note 29).

Chez SGH :

L'Institut Mérieux a racheté 2 462 actions de la société SGH le 21 janvier 2023. Cette opération a légèrement modifié le taux de détention de SGH qui est passé de 98,9% à 99,6%.

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a continué d'investir dans le fonds Mérieux Participations 4 (12,1 M€).

Le fonds Mérieux Participation 2 a continué de céder certaines lignes de titres à hauteur de 12,4 M€ (36,6 M€ en 2022), la plus-value de cession a représenté 10,9 M€ sur l'exercice 2023 (non significatif en 2022).

Chez ABL Inc. :

En fin d'exercice 2023, la société ABL Europe, seule filiale de la société ABL Inc. a fait l'objet d'une cession à la société TSGH. Cette opération n'a pas modifié le pourcentage de détention d'ABL Europe qui reste de 100%.

Chez Institut Mérieux :

A la suite de la fusion-absorption de Thera Conseil, un échange d'actions de la société Thera en actions de la société EKNO a été réalisé au cours du premier semestre 2023 pour 1 M€. Cette opération s'est traduite par la sortie du périmètre Thera Conseil. La société EKNO fait partie des titres non consolidés (cf. note 13.5).

1.1.2. Variation de périmètres 2022 :

Chez bioMérieux :

Acquisition de la société Specific Diagnostics

Le 18 mai 2022, bioMérieux a acquis 100 % de la société Specific Diagnostics, une société américaine privée qui a mis au point un système rapide d'antibiogramme permettant de fournir un test de sensibilité aux antibiotiques (AST) phénotypique directement à partir d'hémocultures positives.

Cette acquisition de l'intégralité du capital de Specific Diagnostics fait suite à une première prise de participation minoritaire en 2019 et à la signature d'un accord de distribution co-exclusive en 2021 couvrant le marché européen et britannique, qui s'était notamment traduit par l'octroi d'un emprunt convertible de 18 M\$. Cette participation chez bioMérieux Inc. s'établissait à 4,4 M€ au 31 décembre 2021 pour 7,4 % des titres.

Le montant de l'acquisition de 407 M\$ (386,7 M€) couvre l'acquisition de 100 % des titres, payé par une combinaison de règlement en trésorerie pour 232,2 M\$ (220,7 M€) et de l'émission de 1 288 901 actions au profit de certains actionnaires de Specific Diagnostics. L'émission de ces nouvelles actions de bioMérieux S.A. a entraîné une dilution des actionnaires de l'ordre de 1 % de son capital social sur le premier semestre 2022 qui a été compensée ensuite. En effet, un programme de rachat d'actions a eu lieu, puis a été suivi d'une réduction du capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues.

La perte opérationnelle de Specific Diagnostics, hors amortissements de la technologie, s'élève à 16 M€ sur la période de détention. L'impact de l'intégration de la société Specific Diagnostics dans les comptes du Groupe étant jugé non significatif, aucune information proforma n'a été donnée dans l'annexe au titre des périodes comparatives.

La filiale a été consolidée par intégration globale à compter de sa prise de contrôle. L'analyse en cours de réalisation de l'affectation du prix d'acquisition a conduit à reconnaître, à la date d'acquisition, principalement une technologie nette d'impôts différés passifs pour 186,6 M€, des impôts différés actifs pour 41,5 M€ correspondant notamment à la valorisation de pertes reportables et d'un goodwill provisoire de 164,4 M€. Celui-ci a été affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie Microbiologie. Il reflète principalement les synergies spécifiques attendues entre le système SPECIFIC REVEAL Rapid AST, développé par Specific Diagnostics, avec notre portefeuille de microbiologie en offrant une solution à forte valeur ajoutée aux patients critiques.

Des frais associés à la transaction ont été supportés à hauteur de 9,6 M€ sur l'exercice 2022 et sont enregistrés sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » au sein du résultat opérationnel courant.

Les amortissements de la technologie valorisée dans le cadre de l'allocation du prix d'achat ont également été constatés au sein du résultat opérationnel courant pour 7,9 M€ sur l'exercice 2022 (sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition »).

Cette filiale est détenue à 100 % par le Groupe depuis la date de prise de contrôle.

L'allocation du prix d'acquisition de Specific Diagnostics est terminée au 31 décembre 2023. L'affectation définitive du goodwill n'a pas conduit à modifier le goodwill provisoire.

Evolution du capital social de bioMérieux

En 2022, la Société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, puis à une réduction de capital par annulation du même nombre d'action :

- L'opération d'acquisition des titres Specific Diagnostics a été réalisée par l'apport d'une fraction des actions Specific Diagnostics en échange d'actions ordinaires nouvellement émises de bioMérieux. Le 18 mai 2022, bioMérieux a constaté l'augmentation de capital de 130 952 euros par la création de 1 288 901 actions nouvelles ; la différence entre la valeur des actions Specific Diagnostics apportées et le montant nominal de l'augmentation de capital constitue une prime d'apport de 127,2 M€
- Un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation a été lancé consécutivement à cette opération. Le 14 décembre 2022, le Conseil d'Administration a procédé à l'annulation des 1 288 901 actions acquises et de réduire le capital d'un montant de 130 952 euros. La différence entre le prix de rachat des actions annulées et le montant nominal de la réduction de capital, soit 116,7 M€ a été imputée sur la prime d'apport.

Les deux opérations consécutives conduisent à une augmentation des primes de 10,5 M€(dont 6,2 M€revenant au groupe).

Ces deux opérations n'ont toutefois pas entraîné de modification du pourcentage de détention de bioMérieux dans l'Institut Mérieux qui reste stable à 58,9%.

Autres évolutions du périmètre de consolidation

Les autres évolutions du périmètre de consolidation concernent les opérations suivantes :

- Création de la société bioMérieux Nigéria Ltd. le 14 avril 2022, dont le capital social s'élève à 1,3 M€. Cette filiale est détenue à 100 % par le Groupe.
- Liquidation de la filiale bioMérieux HK Invest Ltd. Cette filiale était détenue à 100 % par le Groupe. L'impact sur les comptes consolidés est non significatif.

Chez Mérieux NutriSciences :

Acquisition le 26 octobre 2021 de 100% des titres de la société Sher Consulting and training Ltd en Israël pour 19,4 M ILS (soit 7,9 M€), qui a généré un goodwill de 13,8 M ILS (soit 4,9 M€).

Acquisition le 30 novembre 2021 de 45% des titres de la société Fedra Food Real estate Srl en Italie pour 5,4 M€ qui n'a pas généré de goodwill.

Acquisition le 8 décembre 2021 de 100% des titres de la société Dyad Laboratories Inc aux US pour 50,7 M\$(soit 48,1 M€), qui a généré un goodwill de 36,4 M€(soit 36,1 M€).

Acquisition le 30 mars 2022 de 100% des titres de la société Hortec Ltd en Afrique du Sud pour 83,3 MZAR (soit 7,9 M€), qui a généré un goodwill de 5,2 M€

Acquisition le 31 mars 2022 de 100% des titres de la société Laboratorios Bromatologicos Araba SAU en Afrique du Sud (pour 2,5M€), qui a généré un goodwill de 1 M€

Opérations sans changement de contrôle :

Exercice du put (25%) lié à la société Advanced Laboratory Testing pour 6,3 M€portant la participation à 100%.

Chez Transgene :

Au cours de l'année 2022, trois attributions définitives d'actions gratuites ont été réalisées, dont deux en mars pour respectivement 1 211 994 et 563 142 actions nouvelles, ainsi qu'une en mai pour 657 601 actions nouvelles.

Ces différentes opérations ont modifié le pourcentage de détention de Transgene dans TSGH qui est passé de 61,9% en 2021 à 60,4% en 2022.

Chez GeNeuro :

En date du 12 mai 2022, GeNeuro a procédé à une augmentation de capital. GNEH a souscrit à 1 398 601 actions nouvelles pour un montant de 4 M€ce qui lui permet de détenir 39,1% du capital de GeNeuro au 31 décembre 2022.

Chez SGH :

L'Institut Mérieux a racheté 520 actions de la société SGH le 28 mars 2022.

Le 31 mars 2022, le capital social de SGH a été augmenté de 2 462 actions à la suite de l'exercice des derniers BSA restants. Le capital a ainsi été augmenté de 1 M€ et la prime d'émission de 1,5 M€.

Ces deux opérations ont légèrement modifié le taux de détention de SGH qui est passé de 99,4% à 98,9%.

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a continué d'investir dans le fonds Mérieux Participations 4 (10,3 M€). Des remboursements significatifs sont intervenus en 2022 au titre du fonds Mérieux Participations 3 pour 29,4 M€.

Les fonds Mérieux Participation 1 et 2 ont continué de céder certaines lignes de titres (36,6 M€ en 2022), la plus-value de cession est peu significative, dans le contexte où les titres étaient évalués à la juste valeur en 2021.

La société Mérieux Participations 2 a procédé à des opérations sur son capital. Par décision du 23 mars 2022, le capital social a été réduit de 22,1 M€ par voie de remboursement d'une somme de 0,17 € sur chaque action. Puis, le 28 juillet 2022, le capital social a été réduit à hauteur de 7,8 M€ par voie de remboursement d'une somme de 0,06 € sur chaque action.

Ces deux réductions de capital n'ont eu aucun impact sur les capitaux propres part du groupe, ils impactent toutefois les capitaux propres au niveau des minoritaires pour un montant de - 15,9 M€.

1.2 - Autres faits marquants de l'exercice 2023 et suivi et rappel des faits marquants 2022

1.2.1 Faits marquants 2023

Chez bioMérieux :

Plan d'actionnariat salarié mondial My Share

En mai 2023, les salariés de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquérir des actions existantes de bioMérieux à des conditions préférentielles (décote et abondement). Le lancement de ce plan d'actionnariat salarié, dénommé MyShare, s'inscrit dans la volonté d'associer davantage les salariés à la performance du Groupe.

L'offre d'actions, autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2022, a été proposée à tous les salariés éligibles résidant dans un pays autorisant cette opération.

5 632 collaborateurs ont participé à l'opération souscrivant près de 300 000 actions.

Le plan MyShare constitue une charge de personnel d'environ 10 M€ sur l'exercice, comptabilisée au sein des Frais Généraux.

Prises de participation minoritaire de la société Oxford Nanopore

bioMérieux a réalisé en octobre 2023 un investissement de 158 M€ dans Oxford Nanopore Technologies, société qui propose une technologie de détection moléculaire nouvelle génération utilisant des nanopores. bioMérieux détient 6,9% de cette société au 31 décembre 2023. Les titres sont comptabilisés en titres non consolidés. La juste valeur des titres a été déterminée sur la base du cours de bourse de la société au 31 décembre 2023 et s'établit à 141 M€. La moins-value de 16 M€ a été reconnue en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cet investissement renforce les relations entre les deux sociétés et s'inscrit dans la suite du partenariat annoncé en avril 2023 par lequel Oxford Nanopore témoignait de sa volonté de s'orienter vers les marchés cliniques. Cet investissement soutiendra le développement de produits d'Oxford Nanopore destinés au diagnostic in vitro, conformément à l'engagement de bioMérieux de contribuer à améliorer la santé publique dans le monde.

Tests de dépréciation UGT CLIA

La réalisation des tests de dépréciation a conduit à comptabiliser une perte de valeur complémentaire sur le goodwill de l'UGT CLIA de 94,9 M€ sur l'exercice 2023 (contre 29 M€ sur l'exercice 2022), à taux moyen. L'analyse a conduit à constater également une dépréciation complémentaire sur la technologie de l'UGT CLIA de 27,2 M€, au taux moyen, au 31 décembre 2023. Ces dépréciations ont été classées dans les charges opérationnelles non courantes de Compagnie Mérieux Alliance dans la mesure où elles constituent un montant significatif et inhabituel en lien avec la restructuration de cette UGT.

Chez Mérieux NutriSciences :

En ce qui concerne les enquêtes administratives ouvertes au Brésil, le 12 juin 2023, les procureurs en charge ont demandé au juge de se saisir de l'affaire. Le 14 novembre 2023, le juge a ordonné le classement de l'affaire.

Sur les trois dossiers administratifs ouverts par le MAPA, un a été clôturé en faveur du Groupe. Les deux autres dossiers sont toujours ouverts mais le Groupe en demande leur annulation.

Chez Institut Mérieux :

Une variation de juste valeur de - 93,3 M€ a été constatée en autres éléments du résultat global sur les titres de la société BBV, détenus à hauteur de 16,5% par la société IM US Holding. Le principal actif de la société BBV est constitué de 2,4% de titres de la société Moderna Therapeutics. La juste valeur a été déterminée au 31 décembre 2023 par rapport à une méthode qui en pratique est proche de celle préconisée par la norme IFRS 13 (valorisation par référence au cours de bourse de la société Moderna Therapeutics au 31 décembre 2023 moins une décote de liquidité retenue au titre de la société BBV).

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a poursuivi sa politique de prise de participations, via les sociétés Mérieux Participations 4, Mérieux Participations 3 et Mérieux Participations 2. Les investissements nets s'élèvent à 22,8 M€ en 2023 (cf. note 13.5.2).

La société MPL 2 a été liquidée sur l'exercice sans impact significatif dans les comptes consolidés.

Chez Transgene :

Les actifs détenus et destinés à la vente évalués à 14,3 M€ au 31 décembre 2022 correspondaient à la participation de Transgene dans la société Tasly BioPharmaceuticals. En mai 2023, la Société a signé un accord pour la vente des actions restantes qu'elle détenait dans Tasly BioPharmaceuticals, représentant 8,7 millions d'actions, pour un montant total de 15,3 M\$, qui ont été réglés au mois de juillet 2023. La Société n'a plus d'actifs détenus à la vente.

1.2.2 Suivi et rappel des faits marquants 2022

Chez bioMérieux :

Situation géopolitique en Ukraine

L'invasion militaire d'une partie de l'Ukraine par la Russie fin février 2022 et le conflit armé qui a suivi n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2022. Le groupe bioMérieux a décidé de maintenir sa présence commerciale en Russie afin de continuer sa mission au service de la santé publique, comme il l'a toujours fait dans d'autres situations par le passé.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en Russie est de 31 M€ pour l'exercice 2022.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque significatif de crédit sur les créances russes et ukrainiennes.

Les effets indirects de la crise ukrainienne, tels que la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ont eu un impact direct sur la performance financière du groupe.

Signature d'un accord d'investissement stratégique avec la société Accunome

bioMérieux et Accunome ont finalisé un accord d'investissement stratégique et signé un accord de distribution exclusive en décembre 2022. L'objectif est d'accélérer le développement de l'activité de biologie moléculaire de bioMérieux en Chine.

A l'issue de cette opération, bioMérieux détient environ 11% du capital d'Accunome pour 14 M€. Ces titres ont été comptabilisés en titres non consolidés.

Création de la société Aurobac

bioMérieux, en partenariat avec Boehringer Ingelheim (laboratoire biopharmaceutique leader axé sur la recherche) et Evotec SE (société en sciences de la vie), a créé la société Aurobac Therapeutics SAS qui a pour mission de créer la prochaine génération d'antibiotiques, ainsi que des solutions de diagnostic efficaces. Aurobac est financée par Boehringer Ingelheim en tant qu'investisseur principal, et par Evotec et bioMérieux, bioMérieux détenant 12,5 % du capital social. La société ainsi créée bénéficiera des expertises des trois entreprises fondatrices pour élaborer une nouvelle approche de médecine de précision, depuis le diagnostic jusqu'à la thérapie. L'objectif est de lutter contre l'antibiorésistance, qui représente aujourd'hui une menace majeure et mondiale pour la santé humaine.

Le montant des titres non consolidés s'élève à 3 M€ au 31 décembre 2022.

Prise de participation minoritaire avec la société Proxim Diagnostics

bioMérieux a signé un accord d'investissement minoritaire avec Proxim Diagnostics, société basée en Californie, qui se concentre sur le développement d'un dispositif d'immunodiagnostic portable de nouvelle génération.

bioMérieux détient 19,9% du capital de la société pour 17 M€ au 31 décembre 2022. Ces titres ont été comptabilisés en titres non consolidés.

Les événements significatifs de l'exercice 2022 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice 2023.

Chez Mérieux NutriSciences :

Il n'y a pas eu d'évolution significative des enquêtes administrative ouvertes au Brésil en 2018, et les conclusions des 3 enquêtes n'ont pas été rendues.

Chez Institut Mérieux :

En date du 29 juillet 2022, le capital social de l'Institut Mérieux a été augmenté de 2,7 M€ (170 586 actions de 16 € de valeur nominale) au moyen de la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence (actions de préférence A). La prime d'émission représente un montant de 275 M€ sur laquelle des frais d'augmentation de capital ont été imputés à hauteur de 11,2 M€.

Une variation de juste valeur de - 67,1 M€ a été constatée en autres éléments du résultat global sur les titres de la société BBV, détenus à hauteur de 16,5% par la société IM US Holdings. Le principal actif de la société BBV est constitué de 2,4% de titres de la société Moderna Therapeutics. La juste valeur a été déterminée au 31 décembre 2022 par rapport à une méthode qui en pratique est proche de celle préconisée par la norme IFRS 13 (valorisation par référence au cours de bourse de la société Moderna Therapeutics au 31 décembre 2022 moins une décote de liquidité retenue au titre de la société BBV).

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a poursuivi sa politique de prise de participations, via les sociétés Mérieux Participations 4 et Mérieux Participations 2. Les investissements nets s'élèvent à 14,6 M€ en 2022.

Chez Transgene :

La Société détient 8,7 millions d'actions de Tasly BioPharmaceuticals soit 0,8 % du capital de cette société, qui étaient comptabilisés au 31 décembre 2021 en Titres de participation non consolidés et sans influence notable, pour 18,9 M€. Ces titres ont été reclassés au 31 décembre 2022 en Actifs détenus et destinés à la vente (Note 13.4), en raison du projet de cession de ces titres en 2023.

Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 – Référentiel comptable

Le Groupe Compagnie Mérieux Alliance a choisi d'établir ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis le 31 décembre 2005.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, et applicables à compter du 1er janvier 2023 sont présentés ci-après :

- amendements IAS 1, Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour d'un guide d'application pratique de la matérialité (« IFRS Practice Statement 2 : Making Materiality Judgements »), adopté en mars 2022 par l'Union Européenne (UE) ;
- amendements IAS 8, Définition d'une estimation comptable ; adopté en mars 2022 par l'UE ;
- amendements IAS 12, Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction, adopté en août 2022 par l'UE ;
- amendements IAS 12 - Pilier 2, adopté en novembre 2023 par l'UE, et d'application immédiate en 2023 (a).

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

- (a) Le Groupe a appliqué l'amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat » relatif à l'application de la Directive Européenne Pilier 2 permettant de ne pas tenir compte des effets éventuels de la Directive sur le calcul des impôts différés. L'impact sur les comptes consolidés du Groupe est en cours d'analyse. Le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif de l'application de Pilier 2, à compter de l'exercice 2024, sur la charge d'impôt courant liée à la « top-up tax » payable au titre de Pilier 2, compte tenu des éléments disponibles à date.

Ces amendements et décisions n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2023, notamment :

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- l'amendement IFRS 16, Dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back, publié par l'UE en novembre 2023 ;
- l'amendement IAS 1, Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants, adopté par l'UE en décembre 2023 ;
- l'amendement IFRS 7, Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs, adopté par l'IASB en mai 2023, et adoption en cours par l'UE.

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- L'amendement IAS 21, Absence de convertibilité des devises, adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2023, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

2.2 – Règles générales de présentation des états de synthèse

Bilan consolidé :

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en « non courant » et la part à moins d'un an en « courant ».

Compte de résultat consolidé :

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que des frais d'acquisitions.

Depuis l'exercice 2022, et dans le contexte de l'acquisition de la société Specific Diagnostics par bioMérieux, le Groupe a décidé de présenter de façon homogène l'ensemble des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que des frais d'acquisition sur une ligne dédiée du compte de résultat intégré dans le résultat opérationnel courant.

La définition des autres produits et charges opérationnels non courants est la même que celle appliquée les années précédentes (cf. note 2.29).

Tableau de flux de trésorerie consolidé :

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

2.3 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dont Compagnie Mérieux Alliance détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Compagnie Mérieux Alliance détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles Compagnie Mérieux Alliance exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Ainsi, notamment, la société GeNeuro détenue à 39,6% par le Groupe Compagnie Mérieux Alliance a été mise en équivalence car l'influence notable est établie, du fait notamment, de la nomination de représentants du Groupe aux Conseils d'administration.

En cas de perte de l'influence notable dans le cadre d'une dilution de la participation sans cession, la valeur consolidée de la participation mise en équivalence est reclassée, conformément à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées », dans une catégorie d'instruments financiers et évaluée ultérieurement conformément à IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et pas d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

En cas de cession des titres d'une filiale précédemment intégrée globalement, le compte de résultat de la filiale est consolidé jusqu'à la date de la perte de contrôle. Le résultat de cession est déterminé par rapport à la valeur consolidée à cette date. Les écarts de conversion précédemment constatés en autres éléments du résultat global sont constatés dans le résultat de cession.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en notes 3 et 31.

2.4 – Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation (achats, ventes, dividendes, cessions de stocks, d'immobilisations, ...).

2.5 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe, à l'exception :

- du Groupe Mérieux NutriSciences Corporation, qui clôture ses comptes au 30 septembre. Les comptes du Groupe Mérieux NutriSciences Corporation ont été consolidés au 30 septembre, l'impact étant considéré comme non significatif au niveau de la consolidation de Compagnie Mérieux Alliance. Le cas échéant, les éléments significatifs intervenus sur le dernier trimestre sont pris en compte;
- et des filiales indiennes de bioMérieux, pour lesquelles une situation est établie et auditée à la date de clôture du Groupe.

2.6 – Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour l'évaluation des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la réalisation des tests de dépréciation (principalement actifs incorporels et goodwill), la détermination de la juste valeur ou des dépréciations des actifs financiers non courants (notamment de la juste valeur des titres Moderna Therapeutics), la détermination de la durée des contrats de location, des provisions (provisions pour clients douteux, provisions pour risques, etc.), de la constatation des impôts différés actifs, des paiements en actions, et des engagements de retraite et assimilés, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe Compagnie Mérieux Alliance n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 19), des paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sur les UGT incluant les projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation (cf. notes 2.9 et 13.1) et de celle liée aux écarts de conversion.

En matière d'effets du changement climatique, à ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur les comptes, en lien avec la réglementation environnementale actuelle, telles que la modification de la durée d'utilité des actifs non courants, la modification des business plans, la constatation d'une provision pour risques, ou encore la prise en compte d'un risque crédit. En effet, les risques liés aux effets du changement climatique, tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par le Groupe en termes de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Les effets à court terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (cf. note 2.14). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

2.7 – Informations sectorielles

Compagnie Mérieux Alliance n'étant pas cotée sur un marché public, elle n'a pas l'obligation de donner les informations sectorielles telles que définies par la norme IFRS 8.

Les activités du Groupe sont présentées pour information ci-après :

- *bioMérieux* :

bioMérieux exerce une activité de recherche, fabrication et commercialisation d'instruments, réactifs et logiciels de laboratoire au niveau mondial appliqués au diagnostic clinique, ainsi qu'au contrôle de qualité microbiologique industriel.

- *Mérieux NutriSciences Corporation* :

Mérieux NutriSciences Corporation exerce une activité de contrôle de la qualité microbiologique dans l'industrie agroalimentaire, contribuant ainsi à une meilleure prévention des risques sanitaires.

- *Transgene* :

Transgene est une société biopharmaceutique qui développe des produits d'immunothérapie pour le traitement du cancer et de maladies infectieuses chroniques.

- *ABL* :

ABL est une société de biotechnologie fournissant des services de fabrication sous contrat et de recherche en laboratoire pour faire progresser les principaux vaccins et thérapies du développement clinique au marché commercial.

- *Autres activités* :

Les autres activités sont principalement constituées des sociétés :

- *Mérieux Développement et ses filiales Mérieux Participations et Mérieux Participations 2* : ces sociétés ont pour finalité d'investir dans des sociétés médicales soit en phase de développement (capital risque) soit à des stades plus matures (capital développement) et de les accompagner dans leurs projets de développement et de commercialisation,
- *La Foncière de Montcelard* est une société portant l'immobilier du siège de Mérieux NutriSciences Corporation et Mérieux Université et *Foncière Maison-Blanche* est une société portant l'immobilier du site de Rovaltain,
- *Compagnie Mérieux Alliance, Institut Mérieux, SGH, IMEurope, GNEH, TSGH et IM US Holdings* sont des sociétés holdings.

Les ventilations du chiffre d'affaires et de l'effectif par zones géographiques sont données pour information en notes 4 et 26 de l'annexe.

2.8 – Méthodes de conversion en devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de Compagnie Mérieux Alliance est l'euro.

Conversion des transactions libellées en devises :

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la clôture de l'exercice au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur des créances et dettes inter compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change sont rattachés au compte de résultat à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Les écarts de change latents relatifs à une dette financière qui fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable, ni prévisible dans un avenir proche, sont imputés directement en réserves de conversion. Ils sont constatés en résultat lors de la cession de la filiale, ou du remboursement de la dette.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 2.25 sur les instruments financiers. Ainsi, la juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan, la contrepartie étant liée à la qualification de l'instrument (couverture ou spéculatif).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- Les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Les comptes des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont convertis au cours de clôture. La conversion du bilan est effectuée après réévaluation des actifs et passifs non monétaires ; la conversion du compte de résultat est effectuée après prise en compte d'un indice général des prix (cf. note 2.1).

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé au prorata du pourcentage cédé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion / parts du Groupe.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

Cours moyens

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2023	1,08	151,97	0,87	7,66	5,40	1,46
2022	1,05	138,02	0,85	7,08	5,44	1,37
2021	1,18	129,87	0,86	7,63	6,38	1,48

Cours de clôture

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2023	1,11	156,33	0,87	7,85	5,36	1,46
2022	1,07	140,66	0,89	7,36	5,64	1,44
2021	1,13	130,40	0,84	7,19	6,31	1,44

Comptabilité hyperinflationniste :

Le groupe applique la comptabilité hyperinflationniste telle que prévue par la norme IAS 29 depuis le 1^{er} janvier 2022, pour les filiales situées en Argentine et en Turquie, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années étant supérieur à 100 % depuis 2022, selon une combinaison d'indices utilisée pour mesurer l'inflation dans ces pays. L'impact de ces retraitements sur le résultat opérationnel et les capitaux propres n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

Aucune autre filiale n'est devenue hyper-inflationniste au cours de l'exercice 2023.

2.9 – Goodwill

Les fonds commerciaux acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des goodwill.

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition avait été figée au 1er janvier 2004, et le cumul des amortissements antérieurs à cette date avait été imputé sur la valeur brute.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Les goodwill représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat

après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « dés actualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les engagements fermes d'achats sont pris en compte en consolidation dès la signature de l'engagement et constatés en dettes financières.

En cas d'option de vente (put) portant sur des intérêts minoritaires, sans que les minoritaires ne renoncent à aucun des droits et avantages associés à leurs actions jusqu'à l'exercice possible de l'option, le traitement comptable retenu est le suivant : reconnaissance de la dette de put en dettes financières pour sa valeur actualisée, sans modification de la valeur des écarts d'acquisition, en contrepartie des réserves. A chaque clôture, les variations de juste valeur de la dette, déterminées selon les dispositions contractuelles, sont constatées en résultat. L'incidence de la désactualisation, quant à elle, est enregistrée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

En cas de rachats de parts détenues par les minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les goodwill positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « goodwill », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 2.14). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 2.14.

Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 2.29). Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

2.10 – Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.11 – Immobilisations incorporelles

2.11.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagées avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

2.11.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, à leur coût de production, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition.
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie. Ces actifs, composés principalement de technologies, sont ensuite rattachés à une UGT en fonction des synergies attendues,
- En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés, s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée de 5 à 20 ans pour les brevets et les licences, de 10 ans pour les logiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP », et de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques, et de 10 à 15 ans pour les relations clients.

L'application depuis 2022 de la décision IFRS IC sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation liés aux contrats SaaS n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les logiciels sont mis en service lors du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant), dans chacune des filiales.

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 2.29). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

2.12 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. La mise en œuvre de l'approche par les composants concerne essentiellement les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts significatifs, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en diminution du coût d'acquisition. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en moins des dotations aux amortissements.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Gros œuvre :	30 à 40 ans
Agencements divers :	7 à 15 ans
Second œuvre et installations :	10 à 20 ans
Matériels et outillages :	3 à 10 ans
Instruments (1) :	5 à 10 ans
Equipements de laboratoire :	3 à 10 ans
Matériel de transport :	2 à 5 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	3 à 10 ans
Mobilier :	8 à 15 ans

(1) Instruments mis à disposition ou utilisés en interne.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 2.14) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 2.29).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe sont éliminées.

Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement significatif. Le cas échéant, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon les règles définies ci-dessus, et non selon la méthode de la juste valeur.

2.13 – Contrats de location

En tant que preneur :

La norme IFRS 16 ne fait pas la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif associé au droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous. Comme prévu par la norme, le Groupe a retenu certaines mesures de simplification, notamment celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

En pratique, l'analyse a majoritairement conduit à retraiter les contrats de location immobilière et de location de véhicules.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

A la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif est présenté sur une ligne distincte du bilan ; le passif est présenté au sein des dettes financières.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite pour les contrats de location, anciennement qualifiés de location-financement et le taux d'emprunt marginal pour les autres contrats de location. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux duration tenant compte du profil de versement des loyers, et non à un taux à maturité, conformément aux recommandations de l'IFRS IC de septembre 2019.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée :

- De toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer,
- De toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Conformément à l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, le Groupe tient compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Ainsi, en pratique :

- il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus qu'insignifiante, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.
- les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondent :
 - En France : à une période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3 / 6 / 9) : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans,
 - Dans les autres pays, la durée est celle indiquée au contrat sauf si la décision de renouvellement est uniquement à la main du preneur. Dans ce cas, la durée retenue est de 20 ans à compter de la date de première location.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe, il y a des options d'achats pour les contrats de crédit-bail et il n'y a pas de pénalité plus qu'insignifiante en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées sur les exercices présentés.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur la durée attendue d'utilisation du bien (y compris la part liée à l'utilisation du terrain), en cas d'option d'achat à un prix avantageux. Dans les autres cas, ces actifs sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui est en pratique proche de la durée du contrat. Pour information, leur valeur nette comptable est non significative.

Un impôt différé est constaté sur les retraitements des contrats de location.

En tant que bailleur :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

Contrats de location-financement

En tant que preneur : un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Certaines ventes d'instruments sont réalisées via des contrats de location-financement. La durée habituelle des contrats est de 5 ans.

2.14 – Tests de dépréciation de l'actif immobilisé

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis, lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie concernent uniquement les goodwill.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes).

Les UGT correspondent soit aux entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels -principalement des sites de production-, et incorporels - essentiellement des technologies-, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie).

Aucune modification significative n'est intervenue sur les exercices présentés, hors variations de périmètre.

Les goodwill sont testés au niveau le plus fin de suivi par la direction. Pour information, il n'existe plus de goodwill suivis au niveau global.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité. En pratique, la valeur d'utilité est retenue ; elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs, et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, les investissements de croissance, ni les restructurations non engagées.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

Horizon défini des prévisions : 5 ans. Les hypothèses retenues en matière de croissance sur cette période sont conformes aux données disponibles du marché,

Prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance à l'infini propre à chaque secteur d'activité, déterminé de manière prudente.

Taux d'actualisation spécifique à chaque unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT), majoré d'une prime propre au marché, d'un coefficient bêta, et le cas échéant, d'une prime de risques spécifique. Les taux s'entendent après impôts, la prise en compte d'un taux avant impôt conduirait à un résultat proche.

- o bioMérieux a retenu un taux d'actualisation pour les principales UGT (gammes technologiques) entre 7,5% et 11% en 2023, et entre 7,7% et 13% en 2022 (la fourchette haute retenue porte sur l'UGT CLIA, comme en 2022), et un taux de croissance à l'infini de 2% en 2023 (identique à 2022),
- o Mériex NutriSciences Corporation Group a retenu un taux d'actualisation compris entre 8,1% et 18,4% en 2023 (entre 8,2% et 13,4% en 2022), selon les pays ou zones géographiques, et un taux de croissance à l'infini d'environ 2% en 2023 (identique en 2022).

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les goodwill, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables.

Les dépréciations sur les goodwill liées aux sociétés intégrées globalement sont irréversibles, sauf en cas de sortie.

Les mouvements de dépréciations sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel (sur la ligne spécifique liée aux opérations de croissance externe), ou en en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf. note 2.29).

Une analyse de sensibilité cumulée a été menée pour l'ensemble des UGT sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et, dans le cas de bioMérieux, les taux de marge opérationnelle (baisse de 100 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale). Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour les unités génératrices de trésorerie de Biologie moléculaire, d'Immunoessais et d'Applications industrielles. En revanche, des dépréciations seraient enregistrées sur les unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Microbiologie, en cas de baisse du taux de rentabilité supérieure de 70 points de base ;
- CLIA, dès la dégradation d'un des paramètres actuariels ou en cas de baisse de la marge opérationnelle.

Impacts liés aux actifs liés aux droits d'utilisation (norme IFRS 16) :

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

2.15 – Activités abandonnées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les actifs destinés à être cédés sont constatés à la valeur la plus basse entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession estimés. La société ne comptabilise plus les amortissements à compter de l'imputation dans cette rubrique.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net des actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession (cf. note 13.4).

2.16 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- des titres détenus par les sociétés ayant une activité de capital risques et capital développement (principalement Mérieux Développement et ses filiales),
- des titres des sociétés non consolidées,
- des parts dans des fonds communs de placement à risques, qui ne répondent pas à la définition de la « trésorerie et des équivalents de trésorerie »,
- des parts dans des fonds de retraite, lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants,
- des placements obligataires à capital garanti,
- des dépôts et cautionnements,
- des prêts et créances immobilisées, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants.

Compagnie Mérieux Alliance a opté depuis 2014 pour la comptabilisation à la juste valeur par le résultat des titres détenus par les filiales ayant une activité de capital risques et de capital développement y compris quand une influence notable existe.

De même, les engagements de rachat fermes de titres non consolidés sont constatés au bilan en dettes financières.

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en 3 catégories, en fonction du modèle de gestion retenu par les sociétés.

Actifs financiers évalués au coût amorti :

Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnements.

- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global :
 - *variations de juste valeur recyclables en résultat* : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et des flux liés à la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Le Groupe ne détient aucun actif significatif entrant dans cette catégorie.
 - *variations de juste valeur non-recyclables en résultat* (option irréversible prise à la date d'acquisition) : il s'agit des actifs stratégiques pour le Groupe.

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :
 - o Les titres détenus par le Groupe à des fins de transaction sont constatés à la juste valeur en résultat.
 - o Pour les titres non détenus à des fins de transaction, le Groupe peut être amené à opter pour la constatation des justes valeurs en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultats. L'option est exercée par ligne de titres, de manière irrévocable.

Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées ci-après.

- **Actifs évalués au coût amorti**

Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9. Ce taux est déterminé lors la mise en place du contrat lié.

Dans le cas des actifs évalués au coût, une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

- **Actifs financiers évalués à la juste valeur**

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des 3 niveaux de juste valeur définis en note 2.25.

Pour les titres détenus par les sociétés qui ont une activité de capital risques et de capital développement, à la suite de l'option retenue depuis 2014, la juste valeur est déterminée comme suit en tenant compte de la norme IFRS 13 et des recommandations de l'IPEVCVG (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines) :

Les titres acquis dans l'année ne sont pas réévalués, sauf cas exceptionnels

Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours de clôture, ou à un cours ajusté (cours moyen calculé sur une période considérée comme représentative), dans certains cas (marché non réglementé, absence de liquidité, flottant non significatif, ...),

Les titres de sociétés non cotées et non acquis dans l'année sont évalués comme suit :

- o Capital développement : la juste valeur est déterminée selon la méthode des transactions comparables,
- o Capital risques : la juste valeur tient compte des prix retenus dans le cadre d'augmentations de capital récentes, lorsque ces opérations sont considérées comme pertinentes (ex : émissions significatives, et/ou souscrites par des nouveaux actionnaires, ...). En l'absence de tour de table récent, et/ou en présence d'indice de pertes de valeur, une décote est appliquée en fonction des situations, pouvant aller de 25% à 100%.

La juste valeur est ajustée le cas échéant, pour tenir compte des garanties reçues ;

Dans les cas exceptionnels où la juste valeur des actifs financiers ne peut être déterminée de manière fiable (absence d'informations récentes, fourchette large des évaluations, ...), le coût sera considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Les plus et moins-values sur cessions de titres sont constatées selon la méthode du FIFO.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'est intervenu sur les exercices présentés.

La ventilation des autres actifs financiers pour lesquels le Groupe a opté pour cette présentation sont présentés distinctement dans le tableau des actifs et passifs financiers (cf. note 25.7).

2.17 – Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants intègrent principalement :

- - la part à plus d'un an des créances clients liées à des contrats de location (cf. note 2.19),
- - les crédits d'impôts qui seront recouverts au-delà d'un an.

Les crédits d'impôt recherche recouvrables au-delà d'un an sont actualisés, lorsque l'impact est significatif.

2.18 – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production, incorporant les charges directes et indirectes de production.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « coûts d'emprunt » n'a pas conduit à intégrer les coûts d'emprunts dans la valeur des stocks.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de vente et pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

2.19 – Créances clients, actifs et passifs liés aux contrats clients

Les créances clients sont constatées au coût amorti, qui en pratique correspond au coût. Il n'existe pas d'autres actifs financiers comportant une composante financement significative.

Les créances de location-financement sont présentées en créances clients pour la part court-terme et en « autres actifs non courants » pour la part non courante.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Près de 17% des créances clients du Groupe bioMérieux concernent des administrations publiques, pour lesquelles la date de règlement peut excéder l'échéance théorique (contre 16% en 2022).

Les créances cédées dans le cadre de transactions de financement (ex : Dailly, factor, effets escomptés non échus, ...) sont maintenues en créances, lorsque la société a conservé l'essentiel des risques (risque de crédit, de dilution, ...).

Dépréciations clients :

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont comptabilisées pour tenir compte des pertes attendues et sont constatées selon le modèle suivant :

- Clients douteux : provision au cas par cas,
- Clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards de règlement, litiges, ...) : provision individuelle et statistique,
- Clients sans indice de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client,) dans le cadre du processus de revue mensuelle du risque crédit client, en fonction des informations obtenues sur le client.

Le risque crédit est apprécié à chaque clôture, et tient compte des garanties reçues, le cas échéant.

L'analyse effectuée dans un contexte d'incertitudes économiques n'a pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre sur les exercices présentés.

Accords de compensation :

Néant.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

Passifs liés aux contrats clients :

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service (cf. note 24). Le revenu afférent est constaté en résultat sur la période de réalisation des services.

2.20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connue, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Il intègre les « fonds monétaires euros », et les autres placements, lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (liquidité, volatilité et sensibilité très faibles).

Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées distinctement à l'actif en « autres actifs financiers courants ».

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur, qui correspond à leur valeur liquidative. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.21 – Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme : (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies : Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise (principalement en France et en Allemagne), aux engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement en France), et aux régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.
- L'engagement est calculé par des actuaires pour les principales sociétés du Groupe, selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire).

Les principales hypothèses retenues chez bioMérieux sont les suivantes (les hypothèses des autres filiales sont proches) :

	France	
	31/12/2023	31/12/2022
Taux de croissance attendu des salaires	3,00%	2,70%
Taux d'actualisation	3,20%	3,90%
Duration moyenne des régimes	12,3	11,5

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2023 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 19).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

Les impacts liés à la réforme des retraites en France, définie par la loi du 15 avril 2023, induisant un relèvement de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans pour les salariés du régime général ont été reflétés dans les engagements au 31 décembre 2023 sans impact significatif sur les comptes.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages incluent notamment les médailles du travail et les primes d'ancienneté.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en tenant compte d'hypothèses actuarielles, lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

Paiements en actions (stock-options, attribution d'actions gratuites, ...)

Le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'attribution pour les plans de stock-options et d'actions gratuites qui sont fondés sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres. L'évaluation est faite en utilisant la méthode Black & Scholes dans le cas des stock-options.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires des plans sont désignés par les organes de direction. Elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et de la probabilité d'acquisitions de droits (conditions de présence et conditions de performance non liées à des conditions de marché). La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour de la probabilité d'acquisitions des droits. La variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent est constatée en résultat comme une charge de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition des droits, le montant des avantages cumulés comptabilisés est ajusté pour refléter le montant cumulé des droits acquis. Le compte de réserves spécifiques est transféré en réserves normales, en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Dans le cas de plans prévoyant l'attribution aux salariés d'une prime qui dépend de la valeur de l'action, ou de la variation de la valeur de l'action sur une période donnée, la juste valeur est déterminée à chaque date de clôture selon les dispositions du plan et constatée en autres passifs courants ou non courants, en fonction de l'échéance de versement attendue. La contrepartie des variations de juste valeur de la dette est constatée comme une charge de personnel.

L'économie d'impôt constatée dans les comptes sociaux sur les actions gratuites a été rattachée à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée, en application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ».

2.22 – Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour garanties, constatées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement,
- les provisions pour restructurations, qui sont constatées dès que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, ou d'un début d'exécution, et que la mise en œuvre interviendra dans des délais courts,
- les provisions pour risques et contentieux fiscaux, pour la part liée aux pénalités de retard, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes. Les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux sont constatés en dettes d'impôts exigibles, sans changements par rapport aux années précédentes (cf. note 2.23). Les intérêts de retards sont constatés en charges financières.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales sont éliminées en consolidation.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.23 – Impôts sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables.

Il existe une convention d'intégration fiscale au sein du Groupe au 31 décembre 2023 :

La société Compagnie Mérieux Alliance est la société tête de Groupe qui comprend les sociétés Institut Mérieux, SGH, TSGH, Théra conseil, Mérieux Développement, Foncière de Montcelard et IMEurope.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Crédits d'impôt et taxes diverses :

Afin de suivre les recommandations de l'AMF, le Groupe a opté depuis l'exercice 2010 pour la qualification du crédit d'impôt recherche en subventions. Les crédits d'impôt recherche sont présentés en autres produits de l'activité au compte de résultat.

Les autres crédits d'impôts sont présentés en diminution de la charge d'impôts.

L'analyse effectuée par le Groupe a conduit à présenter la CVAE en charges opérationnelles., car la valeur ajoutée dégagée par les sociétés opérationnelles est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les impôts différés ne sont notamment pas pris en compte dans le cas de sociétés qui ont un historique récent de pertes. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles établies par la Direction, dont la durée est variable selon les sociétés du Groupe, sans dépasser 3 ans sauf cas exceptionnel. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations, ...).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts relevant de la même juridiction fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les variations d'impôts différés sont constatées en résultats, ou en autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation du retraitement sous-jacent.

Risques et contentieux fiscaux :

Conformément à l'interprétation IFRIC 23, appliquée depuis 2019, les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux sont présentés en dettes d'impôts exigibles, à l'exception de la part liée aux pénalités et intérêts de retard, constatée en provisions pour risques et charges selon la norme IAS 37.

2.24 – Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les dépréciations et les résultats de cession des actions propres constatés en résultats dans les comptes individuels sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

Il n'existait pas d'actions propres en 2023 et 2022 au niveau de Compagnie Mérieux Alliance, mais uniquement au niveau de bioMérieux et Transgene.

2.25 – Autres instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie

Actifs financiers :

La norme IFRS 9 ventile les actifs financiers en 3 catégories. Ces catégories sont décrites dans la note 25.7 « Actifs et passifs financiers ».

Les actifs financiers courants (hors actifs liés aux dérivés) sont uniquement des actifs évalués au coût amorti.

Passifs financiers :

Les dettes financières sont constatées au coût amorti, à l'exception des dettes sur compléments de prix, réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définies contractuellement.

Les avances conditionnées reçues ne sont remboursables qu'en cas de succès des projets de recherche et développement qu'elles financent, selon des critères définis par avance avec l'organisme financeur.

Les avances remboursables reçues dans le cadre du programme ADNA sont comptabilisées selon la norme IFRS 9, en fonction des flux actualisés des remboursements attendus. Le remboursement de ces avances est conditionné à l'atteinte d'un certain seuil de revenus pour les produits concernés.

Le Groupe évalue périodiquement les revenus annuels directs ou indirects associés à chacun des produits, afin d'estimer les flux futurs de remboursement des avances. Ces revenus sont évalués en fonction des plans d'affaires actualisés de ces produits et en appliquant un taux correspondant au comparable disponible pour ce type de dette. L'impact de cette réestimation périodique est comptabilisé en produits/charges financiers à chaque clôture comptable.

Les autres passifs financiers intégrés dans les autres rubriques du passif courant et non courant concernent essentiellement les dettes fournisseurs, et sont constatés au coût amorti, qui en pratique correspond au coût.

Pour information les seuls passifs comportant une composante financement significative sont les engagements de fin de carrière, et les passifs liés aux indemnités de départ en Italie.

Reclassements d'actifs et de passifs financiers :

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Instruments dérivés :

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de taux et de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9, et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

En pratique, les instruments de couverture correspondent principalement à des produits simples couvrant un seul risque (swaps, ventes à terme, options.), dont les principales caractéristiques (taux de référence, échéances de versement des intérêts...) sont adossées aux éléments couverts.

Les instruments de couverture sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (IFRS 13). La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêts, cours de change, volatilité implicite observable). La juste valeur correspond généralement à un niveau 2 de juste valeur.

La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises, principalement sous forme d'opérations à terme et de cross-currency swaps) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 25.7), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

2.26 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients, hors taxes sur la valeur ajoutée. Il comprend les ventes de produits (réactifs et instruments chez bioMérieux), des prestations de services et des services associés (service après-vente, formation, frais de port, etc.).

Les facturations constatées avant la réalisation de la prestation ou la livraison des produits sont constatées en produits constatés d'avance.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges, ...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires définis par la norme IFRS 15 sont définis sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- L'identification du contrat.
- L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur.
- La détermination du prix global du contrat.
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance.
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

Ventes de réactifs :

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de réactifs est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date d'expédition.

Ventes d'équipements :

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'équipements est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date de livraison ou la date d'installation selon la complexité de l'équipement.

Location d'équipements :

Les locations d'équipements sont constatées en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée du contrat, pour la valeur actualisée à la date de mise en place du contrat.

Pour information, les contrats ont une durée moyenne comprise entre 3 et 5 ans.

Contrats de location-financement :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IFRS16 « Contrats de location » (cf. note 2.13).

Contrats de mise à disposition d'équipements :

Les contrats de mise à disposition d'équipements sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Ils sont considérés comme un contrat à éléments multiples.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à considérer que les contrats de mise à disposition d'équipements sont des contrats de location et non de cession, sans changement par rapport au traitement précédent.

L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du chiffre d'affaires en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites, ...), sans venir modifier le montant du chiffre d'affaires.

Contrats de prestations de services

Les prestations de services correspondent essentiellement à des prestations de formation, de service après-vente, de maintenance, d'études de tests.

Les prestations de formation et de services après-vente sont constatées en chiffres d'affaires lorsque les services sont réalisés. L'analyse effectuée selon la norme IFRS 15 a conduit à constater les prestations de maintenance de manière linéaire sur la durée du contrat de maintenance, sans changement par rapport au précédent traitement. Un produit constaté d'avance est constaté lorsque les prestations de maintenance sont facturées d'avance.

Garanties :

La majorité des contrats incluant un équipement comporte systématiquement une garantie. Le client n'a pas l'option de souscrire à la garantie, il ne s'agit donc pas d'une garantie procurant un service, mais constitue une assurance et non une obligation de prestation distincte. Elle est comptabilisée selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les contrats d'extension de garantie peuvent quant à eux être souscrits par le client et apportent bien un service additionnel. Cette prestation remplit les critères pour être considérée comme une obligation de performance distincte. L'obligation de performance est reconnue en tant que telle conformément aux dispositions d'IFRS 15.

Retours :

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

Conditions de règlement :

Les opérations liées de ventes de réactifs et cessions d'équipements sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre 2 et 3 mois.

Les contrats clients qui comportent une composante financement sont les contrats de location simple, location financement, et mise à disposition d'équipements. Dans ces cas, les règlements interviennent en fonction de l'échéancier défini contractuellement.

Autres actifs liés aux contrats clients :

L'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats.

Autres points :

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des jugements significatifs.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier de points spécifiques au titre de la distinction agent / principal. Le Groupe intervient en effet comme principal dans sa relation avec ses clients.

Revenus des accords de collaboration et de licences :

Certains contrats prévoient la réalisation de prestations de recherche ou de fabrication, avec obligations de moyens vis-à-vis des clients. Le Groupe facture ses prestations à un prix défini contractuellement, généralement en fonction du temps passé, et les facturations sont enregistrées en produits opérationnels au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

Certains contrats prévoient la réalisation de prestations de fabrication avec obligation de résultats. Dans ces cas, les prestations sont enregistrées en produits opérationnels au compte de résultat après contrôle qualité satisfaisant et acceptation du client.

Les encaissements correspondant à des revenus non encore comptabilisés au résultat selon les principes exposés ci-dessus sont enregistrés en Produits constatés d'avance au passif du bilan, jusqu'à ce qu'ils remplissent les critères d'enregistrement en produits opérationnels.

Les produits issus des licences de brevets consistent généralement en des droits d'accès à la technologie payés à la signature de l'accord et non remboursables, en financement par paiements d'étapes et en d'autres paiements comme les royalties sur ventes.

Le groupe peut être amené à concéder un droit d'option sur licence. Le revenu associé à la concession est inscrit en Produits constatés d'avance au bilan et pris en résultat linéairement jusqu'à la date prévisionnelle d'exercice de l'option par le bénéficiaire. La date prévisionnelle d'exercice de l'option est révisée périodiquement.

Droits d'accès à la technologie payés à signature de l'accord et non remboursables

Dans le cas où l'entité concernée n'est pas engagée à réaliser des travaux de développement de la technologie postérieurement à la signature, les droits non remboursables d'accès à la technologie payés à signature d'accords de collaboration et de licence sont enregistrés en Produits opérationnels à la réalisation des engagements contractuels.

Dans le cas où l'entité concernée poursuit certains travaux de développement de la technologie postérieurement à la signature ou si elle a une obligation ultérieure de livraison de produit, ces droits sont enregistrés en produits opérationnels de façon étalée sur la période de développement ou de livraison du produit.

Païements d'étape

Dans les contrats de collaborations ou de prestations scientifiques, les accords de partenariats ou de licence, le Groupe peut être amené à recevoir des paiements d'étapes. Ceux-ci sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le Groupe, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

Royalties sur ventes

Les royalties sur ventes reçues en vertu d'accords de collaboration et de licence sont basées sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologies. Elles sont comptabilisées selon les termes de l'accord de licence lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité intègrent :

- les facturations annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances, et de la facturation de prestations de recherche et développement divers (cf. infra) ;
- les subventions de recherche ;
- les transferts de technologies lorsqu'ils font partie du business model ;
- les résultats de cession des actifs qui ne répondent pas à la définition des produits et charges opérationnels non courants (cf. note 2.29),
- et les crédits d'impôt recherche, assimilés à des subventions selon la norme IAS 20.

Les transferts de technologie sont comptabilisés en autres produits d'activité au moment du transfert du contrôle, dès lors que le transfert est définitif, et qu'il n'existe plus d'obligations résiduelles pour le cédant.

2.27 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les produits et charges divers de gestion.

2.28 – Amortissement et dépréciations liés aux acquisitions et frais d'acquisition

Les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et les frais d'acquisition sont présentés sur une ligne séparée au sein du résultat opérationnel courant qui s'intitule « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition ». Cf note 2.2.

2.29 – Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les résultats de cession des actifs, lorsqu'ils sont significatifs et inhabituels (hors instruments et transferts de technologies mentionnés dans la note 2.26), y compris des titres consolidés,
- les dépréciations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- les coûts nets liés à des restructurations significatives (fermetures de sites, ...),
- l'impact des litiges significatifs répondant à cette définition,
- les dépenses exceptionnelles de mécénat.

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

2.30 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location, commissions, agios, résultat de change, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués principalement des résultats liés aux participations non consolidées (dividendes, résultats de cession, ...), des produits financiers des instruments vendus en location-financement, des intérêts de retard facturés aux clients, et de la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales et des variations de juste valeur des puts (cf. note 2.9).

2.31 – Ecarts de change

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

2.32 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est proche du résultat de base par action, l'impact des instruments dilutifs étant non significatif au niveau de Compagnie Mérieux Alliance.

2.33 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations sur fonds propres.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices. Elle intègre également la trésorerie nette liée aux activités destinées à être cédées, lorsque l'impact est significatif ;
- la valeur nette comptable des titres cédés intégrée dans le résultat de cession des titres est calculée en intégrant les variations de juste valeur constatées avant la cession ;
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt ;
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances) ;
- les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations ;
- les flux liés aux acquisitions d'immobilisations et les augmentations d'emprunts ne comprennent pas les montants liés aux nouveaux contrats de location ;
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
- les remboursements de dettes financières comprennent ceux liés aux dettes financières sur obligations locatives ;

- les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité, et ceux liés aux intérêts versés (y compris ceux liés aux dettes sur obligations locatives) sont présentés en flux liés au financement.

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1 – Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Activité	Pays	% de contrôle au 31/12/2023	% de contrôle au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2023	% d'intérêt au 31/12/2022
Compagnie Mérieux Alliance <i>Siren : 504 340 47</i>	Holding financière	France	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
Institut Mérieux <i>Siret : 34857950900053</i>	Holding financière et d'animation	France	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%
bioMérieux <i>sous-groupe (1)</i>	Diagnostic in vitro	France	58,9%	58,9%	56,7%	56,7%
SGH	Holding financière	France	99,5%	98,9%	95,8%	95,1%
MERIEUX NUTRIS CIENCES CORPORATION (ex Silliker Group corporation) <i>sous-groupe (1)</i>	Sécurité alimentaire et nutrition	Etats-Unis	70,7%	70,7%	67,7%	67,2%
TSGH	Holding financière	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
TRANSGENE <i>sous-groupe (1)</i>	Recherche et développement pharmaceutiques	France	60,0%	60,4%	57,7%	58,1%
ABL Inc. (3)	Prestations pour le développement de vaccins contre les maladies infectieuses	Etats-Unis	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
ABL Europe (3)	Prestations pour le développement de vaccins contre les maladies	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Théra conseil (4)	Agence de communication en santé	France	0,0%	100,0%	0,0%	95,9%
Mérieux Développement <i>sous-groupe (1)</i>	Sociétés d'investissements	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
IM Europe	Holding financière	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
GNEH	Holding financière	France	100,0%	100,0%	88,7%	88,7%
La Foncière de Montcelard	Projets immobiliers	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Mérieux Université (2)	Mise à disposition de salles de conférences en vue de l'accueil de séminaires, formations et manifestations	France	100,0%	100,0%	74,7%	74,6%
IM US Holdings Inc	Holding financière	Etats-Unis	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
ABL Biomufacturing	Projets industriels	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Foncière Maison-Blanche	Projets immobiliers	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%

(1) le détail du périmètre au niveau des sous-groupes est donné en note 31 de l'annexe.

(2) Mérieux Université est détenue à 40% par Institut Mérieux, à 40% par bioMérieux et à 20% par Mérieux NutriSciences Corporation.

(3) ABL Europe faisait partie du sous-groupe composé par ABL Inc. et ABL Europe au 31 décembre 2022. Elle a été cédée par ABL Inc à TSGH au cours de l'exercice 2023 (note 1.1).

(4) Théra Conseil est sorti du périmètre de consolidation en 2023 (cf. note 1.1) sans impact significatif dans les comptes.

bioMérieux est cotée sur Euronext Paris compartiment A depuis le 6 juillet 2004,

Transgene est cotée sur Euronext Paris compartiment B depuis le 26 mars 1998.

Les principales variations de périmètre ont été présentées en note 1.1.

3.2 – Sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont :

- GeNeuro acquise en 2008 est détenue à hauteur de 39,6 % (39.1 % en 2022) par GNEH ;
- La société Mérieux Equity Partners est une société de gestion de portefeuille détenue à 60% par Mérieux Développement SAS. La société est mise en équivalence car Mérieux Développement n'a pas le pouvoir de diriger les activités clés (décisions stratégiques d'investissement).
- Fedra Food Real Estate est une société acquise en novembre 2021, elle est détenue à hauteur de 45 % au niveau du palier Mérieux NutriSciences.

3.3 – Evolution du périmètre de consolidation

Le détail des variations de périmètre est donné en note 1.1.

Engagements de rachat, dettes d'earn out et options de ventes portant sur des parts détenues par les minoritaires :

Les engagements de rachat et les options de ventes sont retraités en consolidation selon les modalités prévues en note 2.9.

Mérieux NutriSciences Corporation a des options de ventes portant sur la totalité de la participation détenue par les minoritaires. Le montant total des dettes comptabilisées au 31 décembre 2023 s'élève à 10 M€ (14,4 M€ en 2022) correspondant principalement aux puts sur les titres de Swift Silliker et les earn out de Tracelab et Blonk.

Le put sur les titres de Swift Silliker a été exercé à 50% en novembre 2022 pour 16,8 % du capital.

En août 2023, un put a été exercée sur 15% des titres de la société Ecam Ricert.

Options d'achats des parts détenues par les minoritaires :

bioMérieux :

Il n'y a pas eu de nouvelles options d'achat sur 2023. Des options d'achat et de vente croisées portant sur la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd, exerçables si certaines conditions sont réalisées existent. Une partie de ces options d'achats ont été exercées avec une prise participation supplémentaire de 4,5% en novembre 2023 pour 14 M€. Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul de la dette sur minoritaires au 31 décembre 2022. En conséquence, la dette vis-à-vis des intérêts minoritaires a été constatée pour sa valeur actuelle soit 19,1 M€ (42 M€ en 2022).

Compagnie Mérieux Alliance :

Les engagements de rachat de titres Institut Mérieux détenus par les managers ont diminué de 0,1 M€ en 2023 en lien avec la variation de la valeur du Groupe Institut Mérieux. Ainsi, la dette est passée de 17,7 M€ en 2022 à 17,6 M€ à fin 2023.

Pour rappel, les engagements avaient diminué de 3,1 M€ en 2022 en lien avec (i) l'augmentation du nombre de titres Institut Mérieux détenus par des minoritaires et (ii) la variation de la valeur du Groupe Institut Mérieux. Ainsi, la dette était passée de 20,8 M€ en 2021 à 17,7 M€ à fin 2022.

3.4 – Informations pro-forma

Aucune information pro-forma n'est communiquée sur le compte de résultat, l'impact global des variations de périmètre étant considéré comme non significatif.

L'impact net des variations de périmètre sur le tableau des flux de trésorerie est présenté sur une ligne distincte.

L'impact net sur certains postes du bilan (immobilisations, ...) est donné en notes annexes.

Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le tableau ci-dessous donne la ventilation du chiffre d'affaires (4 377,6 M€ en 2023, contre 4 308,4 M€ en 2022) et des autres produits d'activité (40,5 M€ en 2023, contre 50,4 M€ en 2022) par sociétés et par zones géographiques au 31 décembre 2023 :

(en M€)	bioMérieux	Mérieux Nutrisciences Corporation	Transgène	ABL Inc. Et ABL Europe	Compagnie Mérieux Alliance et divers	Total 2023	Total 2022
Europe	1 199,4	303,5	7,4	13,4	1,7	1 525,4	1 469,8
Amérique du Nord	1 620,5	248,8	0,0	19,5	0,0	1 888,8	1 913,2
Asie Pacifique et Australie	637,7	71,0	0,0	1,9	1,1	711,7	705,2
Amérique latine	227,1	65,1	0,0	0,0	0,0	292,2	270,6
Total 2022	3 684,7	688,4	7,4	34,8	2,8	4 418,1	4 358,8

Pour rappel en 2022 :

(en M€)	bioMérieux	Mérieux Nutrisciences Corporation	Transgène	ABL Inc.	Compagnie Mérieux Alliance et divers	Total 2022	Total 2021
Europe	1 138,9	299,0	9,8	18,9	3,2	1 469,8	1 481,9
Amérique du Nord	1 632,8	252,9	0,0	27,5	0,0	1 913,2	1 725,9
Asie Pacifique et Australie	625,0	76,0	0,0	4,2	0,0	705,2	648,1
Amérique latine	212,0	58,6	0,0	0,0	0,0	270,6	227,7
Total	3 608,7	686,5	9,8	50,6	3,2	4 358,8	4 083,6

Les éléments intégrés dans le chiffre d'affaires et les autres produits sont présentés en note 2.26.

Comme indiqué en note 2.23 les crédits d'impôt recherche sont présentés en autres produits de l'activité (31,5 M€ en 2023 et 37,2 M€ en 2022),

Note 5 – Charges de personnel

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires, participation et intéressement	-1 432,4	-1 387,3
Charges sociales	-397,6	-360,5
Juste valeur des avantages payés en actions (1)	-19,7	-18,7
Total	-1 849,7	-1 766,5
Engagements postérieurs à l'emploi (charges nettes) (2)	-25,4	-21,0
Total	-1 875,1	-1 787,5

- (1) la juste valeur des avantages payés en actions de 19,7 M€ en 2023 (contre 18,7 M€ en 2022) comprend principalement les charges (cotisations sociales comprises) constatées par bioMérieux pour 19,7 M€ et par Transgène pour 0,3 M€ (respectivement 14 M€ et 2,7 M€ en 2022). Le plan MyShare constitue une charge de personnel d'environ 10 M€ sur l'exercice.
- (2) comprend à la fois l'impact lié aux régimes de retraite à cotisations définies ainsi que les prestations définies (cf. note 19) sur la charge nette liée aux régimes de retraite et assimilés.

Note 6 – Frais d'études, de recherche et de développement

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Total des dépenses engagées	-492,7	-482,3
Frais de développement activés	0,0	0,0
Frais non activés	-492,7	-482,3
Amortissement des frais de développement activés	0,0	0,0
TOTAL	-492,7	-482,3

Comme indiqué supra (note 2.11.1), les frais de développement ont été constatés en charges de l'exercice, la part des frais postérieurs à la date où l'ensemble des critères prévus par la norme sont respectés étant non significative.

Comme indiqué ci-dessus, les subventions de recherche perçues ont été regroupées avec les crédits d'impôt recherche sur la ligne « Autres produits de l'activité ».

Note 7 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amortissements et dépréciations des goodwill et des actifs incorporels liés aux acquisition (1)	-40,5	-67,2
Dotation des goodwill (2)	-97,3	
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles (3)	-315,1	-276,7
Dotation nette provision actifs circulants (4)	-11,4	-3,9
Dotation nette provision pour risques et charges (5)	-5,8	24,9
TOTAL	-470,1	-322,9

- (1) la ligne dotation aux amortissements et dépréciations des goodwill et des actifs incorporels liés aux acquisitions est classée sur une ligne séparée du compte de résultat (cf. infra) ;
- (2) dont perte de valeur du goodwill constatée sur l'UGT CLIA pour 94,9 M€ chez bioMérieux et comptabilisée en résultat non courant ;
- (3) dont dotations aux amortissements des droits d'utilisation liés à IFRS 16 : - 50,8 M€ (-29,5 M€ chez bioMérieux, -17,2 M€ chez Mérieux NutriSciences, - 2,3 M€ chez ABL Inc. et - 0,9 M€ chez ABL Europe) ;
dont 31,3 M€ de dépréciations comptabilisées en résultat non courant comprenant 27,2 M€ de perte de valeur des incorporels sur l'UGT CLIA ;
- (4) concerne principalement des dotations nettes sur les stocks et les créances clients sur le palier bioMérieux en 2023 et 2022 ;
- (5) provient principalement du palier bioMérieux à hauteur de - 5,8 M€ dont - 5,3 M€ d'autres provisions ;
en 2022 correspondait principalement au palier bioMérieux à hauteur de 17,1 M€ dont 1,7 M€ de provisions garanties et 12,8 M€ d'autres provisions pour risques ainsi que la reprise de provision de 7,5 M€ au niveau de l'Institut Mérieux en lien avec le litige ShanH

Les dépréciations d'immobilisations incorporelles constatées en non courant s'élèvent à - 34,7 M€, les dépréciations d'immobilisations corporelles constatées en non courant s'élèvent à - 4,2 M€ et les dotations nettes pour risques et charges constatées en non courant représentent 0,6 M€ (cf. note 9).

Dotations aux amortissements et dépréciations des actifs incorporels liées aux acquisitions et frais d'acquisition :

Afin d'améliorer la lecture du compte de résultat, les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel (cf. notes 2.2).

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels	-48,0	-38,2
Dépréciation goodwill	0,0	-29
Total amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux acquisitions	-48,0	-67,2
Frais d'acquisition	-0,3	-9,6
Autres	-0,2	0,0
Total	-48,5	-76,8

Cette rubrique comprend principalement les amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat des acquisitions, notamment ceux de la société BioFire pour - 17,6 M€(- 18 M€en 2022) et Specific Diagnostics pour - 11,9 M€(- 7,9 M€en 2022).

En 2022, cette rubrique comprenait également les dépréciations de goodwill liées à l'UGT CLIA pour - 29,0 M€et les frais associés à l'acquisition de Specific Diagnostics pour - 9,6 M€

Les différentes dépréciations ont été constatées en résultat courant sur les exercices présentés.

Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation ne comprennent pas de montants individuellement significatifs, sur les exercices présentés.

Note 9 – Autres produits et charges opérationnels non courants

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciation goodwill (1)	-97,3	6,1
Dépréciation immobilisations (2)	-31,3	
Litiges liés à la cession de Shantha et ShanH (3)	0,0	
Autres résultats de cessions (4)	0,6	11,2
Autres	0,4	-8,2
Total	-127,6	9,1

- (1) dont - 94,9 M€de perte de valeur sur le goodwill de l'UGT CLIA (palier bioMérieux) ;
- (2) dont - 27,2 M€de dépréciation d'immobilisations incorporelles sur le palier bioMérieux sur la technologie de l'UGT CLIA et - 2,8 M€de dépréciation du matériel industriel sur ABL Europe;
- (3) en 2022, ce poste était lié au contentieux fiscal en Inde chez Institut Mérieux avec une reprise de provision de 7,5 M€et des charges supportées sur l'exercice de - 1,4 M€;
- (4) en 2022, ce poste comprenait 12,8 M€de résultat de cession dont principalement la plus-value de cession de 2 bâtiments aux US qui étaient constatés en actifs destinés à être cédés en 2021.

Note 10 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie :	14,5	5,7
Intérêts sur emprunts et dettes de location (1)	-31,5	-18,6
Ecart de change	0,4	0,1
Incidence nette des couvertures de taux	4,8	-1,3
Autres (2)	0,8	3,1
Coût de l'endettement financier brut	-25,5	-16,7
Coût de l'endettement financier net	-11,0	-11,0

(1) dont coût de l'endettement financier brut lié aux intérêts sur les dettes de location (IFRS 16) : - 7,7 M€(contre - 6,4 M€en 2022), la variation des frais financiers entre 2022 et 2023 provient principalement du palier bioMérieux à hauteur de 6,3 M€;

(2) en 2022, impact des couvertures de change à hauteur de 3,1 M€

Le détail des autres produits et charges financiers est donné dans le tableau ci-dessous :

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produit sur créances de location financement	1,1	1,2
Dotations nettes et variation de la juste valeur des actifs financiers (1)	-54,9	14,8
Résultats de cession de titres non consolidés (2)	12,4	-0,3
Autres (3)	8,3	-5,8
Autres produits et charges financiers	-33,1	9,9

(1) la variation de juste valeur est liée en 2023 à Mérieux Développement pour - 50,1 M€ (principalement sur Mérieux Participation 2), contre 20,9 M€en 2022 et bioMérieux pour - 3,4 M€ En 2022, la variation de juste valeur concernait également Transgene pour - 4,6 M€(Tasly Pharmaceuticals).

(2) les résultats de cession de titres non consolidés sont liés au palier Mérieux Développement pour 12,3 M€(principalement sur Mérieux Participation 2).

(3) le poste autres concerne principalement le palier Transgène pour 7,7 M€dont 8,1 M€liés à la mise à jour de la dette des avances remboursables ADNA.

Note 11 – Impôt sur le résultat

11.1 – Taux d'impôt

Les impôts différés des sociétés ont été ajustés pour tenir compte des nouvelles dispositions applicables dans les pays, le cas échéant. L'impact de la diminution a été constaté en résultats ou en autres éléments du résultat global, selon les éléments sous-jacents.

11.2 – Détail de l'impôt comptabilisé

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	-209,3	-220,5
Impôt différé	85,3	62,2
Total	-124,0	-158,4

11.3 – Rapprochement impôt théorique / impôt réel

(en M€)	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Résultat avant impôt (1)	367,4		572,6	
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	-94,9	-25,8%	-147,9	-25,8%
Incidences des produits taxés à taux réduit et des taux d'impôts étrangers (2)	-0,3	-0,1%	17,7	3,1%
Complément de taux d'impôts (2)	-0,2	-0,1%	0,0	0,0%
Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés	-5,7	-1,6%	-1,9	-0,3%
Différences permanentes (3)	-16,1	-4,4%	-17,6	-3,1%
Actifs d'ID non constatés sur déficits fiscaux reportables et autres diff. temporaires (4)	-23,4	-6,4%	-24,5	-4,3%
Utilisations d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatés	3,8	1,0%	4,8	0,8%
Crédits d'impôts (y compris CIR) (5)	12,1	3,3%	11,5	2,0%
Autres différences	0,7	0,2%	-0,5	-0,1%
Impôt constaté	-124,0	-33,8%	-158,4	-27,7%

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France s'élève à 25,8 % en 2023, identique à 2022.

Au 31 décembre 2023, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe atteint 33,5 %, contre 27,7 % au terme de l'exercice 2022.

- (1) avant quote-part des résultats des entreprises associés ;
- (2) le Groupe continue de bénéficier de la déduction Foreign-Derived Intangible Income (FDII) aux Etats Unis pour un montant de 22,1 M€(13,3 M€en 2022). L'imposition au taux réduit de la variation de JV au niveau de Mérieux Développement représente un impact de - 11,3 M€ L'incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers au niveau de bioMérieux représente un impact de - 7,5 M€;
- (3) les différences permanentes sont principalement liées en 2023 à une dépréciation du goodwill non déductible fiscalement chez bioMérieux (cf. note 7) représentant un impact de - 14,2 M€;
- (4) ils sont liés en 2023 principalement à Transgene pour - 9,3 M€(contre -9,0 M€en 2022), ABL pour - 5,3 M€(contre - 4 M€en 2022) et bioMérieux pour - 3,5 M€;
- (5) les crédits d'impôts intègrent notamment l'effet d'impôt lié aux crédits d'impôt recherche français, présentés en subventions en autres produits de l'activité : + 7,9 M€contre + 9,2 M€en 2022.

Pour rappel, le taux d'intérêt effectif avait été impacté en 2022 par l'effet négatif d'une dépréciation du goodwill non déductible fiscalement chez bioMérieux de 29 M€en base (soit un impact de - 8,2 M€) et par l'effet positif de la reprise de provision pour risque fiscal sur Institut Mérieux déduite fiscalement pour - 2,1 M€

Note 12 – Résultat par action

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé part du Groupe (en M€)	144,2	235,0
Nombre d'actions ordinaires et de préférence	4 580 696	4 580 696
Nombre d'actions diluées	4 580 696	4 580 696
Résultat net par action (en €)	31,48	51,30
Résultat net dilué par action (en €)	31,48	51,30

Note 13 – Actifs non courants

13.1 – Goodwill

(en M€)	31/12/2022	Acquisitions / dotation (4)	Cessions / reprise	Ecart de conversion (5)	Autres mouvements	31/12/2023
bioMérieux	24,4					24,4
Palier bioMérieux (1)	853,1	0,0		-18,8		834,3
Transgene	13,2					13,2
Palier Mérieux NutriSciences Corporation (2)	399,8	14,5	-1,9	2,0	-3,5	410,9
Mérieux NutriSciences Corporation	17,1			-0,6		16,5
Valeur brute	1 307,6	14,5	-1,9	-17,4	-3,5	1 299,3
Dépréciation (3)	-61,9	-97,3	1,4	-0,2	3,6	-154,4
Valeur nette	1 245,7	-82,8	-0,5	-17,6	0,1	1 144,9

- (1) Les principaux goodwill concernent principalement par UGT du palier bioMérieux : Microbiologie (296,9 M€), Applications industrielles (189,5 M€), Biologie Moléculaire (161,7 M€), et Immunoessais (46,3 M€)
- (2) Au taux de clôture, les écarts d'acquisition par UGT de Mérieux NutriSciences Corporation concernent essentiellement l'Amérique du Nord (102,8 M€), l'Italie (103,3 M€), les Pays-Bas (35,5 M€), la France (29 M€), l'Asie (23,9 M€), le Chili (15,2 M€), le Brésil (14,6 M€), l'Irlande (14,3 M€), et la Colombie (7,5 M€) ;
- (3) Les dépréciations cumulées sont liées au palier Mérieux NutriSciences à hauteur de 18,9 M€ et au palier bioMérieux pour 135,5 M€. La dotation de l'année correspond principalement au palier bioMérieux (cf. note 7) ;
- (4) Les augmentations de l'exercice concernent principalement le palier Mérieux NutriSciences à hauteur de 14,5 M€ (Blonk Group et Viamed Technical Laboratory) ;
- (5) Les écarts de conversion sont liés au palier bioMérieux à hauteur de -18,8 M€ et au palier Mérieux NutriSciences à hauteur de 1,4 M€

L'option pour la méthode du goodwill complet ou du goodwill partiel est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill relatif à Specific Diagnostics, réputé provisoire à la clôture 2022, est désormais définitif. L'évaluation définitive de ce goodwill n'a pas entraîné de modification de valeur.

La réalisation des tests de dépréciation, effectués conformément aux règles définies dans la note 2.14, a conduit à comptabiliser une perte de valeur complémentaire sur le goodwill de l'UGT CLIA de 94,9 M€ sur l'exercice 2023 (contre 29,0 M€ sur l'exercice 2022), à taux moyen. L'analyse a conduit à constater également une dépréciation complémentaire sur la technologie de l'UGT CLIA de 27,2 M€, au taux moyen, au 31 décembre 2023 (cf. note 13.2).

Une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge opérationnelle (baisse de 100 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire

pour les unités génératrices de trésorerie de Biologie moléculaire, d'Immunoessais et d'Applications industrielles. En revanche, des dépréciations seraient enregistrées sur les unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Microbiologie, en cas de baisse du taux de rentabilité supérieure de 70 points de base ;
- CLIA, dès la dégradation d'un des paramètres actuariels ou en cas de baisse de la marge opérationnelle.

Les goodwill liés aux sociétés mises en équivalence sont constatés dans la rubrique participations dans les entreprises associées.

13.2 – Actifs incorporels

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre (3)	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Virement de cpte à cpte et autres mvts	Ecart de conversion (4)	31/12/2023
Brevets, Technologie, logiciels (1)	1 297,9	-0,2	17,6	-9,8	5,4	-33,4	1 277,5
Avances et acomptes							0,0
Autres immobilisations incorporelles (2)	48,5	5,8	6,0	-0,1	-5,8	-1,1	53,3
Valeur brute	1 346,4	5,6	23,6	-9,9	-0,4	-34,5	1 330,8
Brevets, Technologie, logiciels (5)	-682,2		-99,5	9,6		14,5	-757,6
Avances et acomptes							0,0
Autres immobilisations incorporelles	-12,0		-3,4	0,1	-0,1		-15,4
Amortissement et dépréciation	-694,2	0,0	-102,9	9,7	-0,1	14,5	-773,0
Valeur nette	652,2	5,6	-79,3	-0,2	-0,5	-20,0	557,8

(1) Cette rubrique comprend essentiellement des brevets et technologies, dont 508,2 M€ (en valeur nette comptable) constatés chez bioMérieux au 31 décembre 2023, contre 563,2 M€ en 2022. Cette rubrique comprend également des logiciels ;

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent les relations clientèles constatées dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition dans le cadre de regroupements d'entreprises ;

(3) L'augmentation est liée à l'acquisition des sociétés Viamed et Blonk (cf. note 1.1) ;

(4) Les écarts de conversion importants constatés sont principalement liés aux variations Euro / Dollar sur l'exercice ;

(5) Les dotations sont principalement constatées chez bioMérieux à hauteur de 97,6 M€

La revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie telle que définie dans la note 2.14, a conduit le Groupe à constater des dépréciations sur plusieurs actifs technologiques pour un montant total de 35,2 M€ dont 27,2 M€ correspondant à la perte de valeur complémentaire imputée sur la technologie de l'UGT CLIA. Pour rappel, il n'y a pas eu de dépréciation constatée au titre de l'exercice 2022 (cf. note 9).

13.3 – Actifs corporels et actifs liés aux droits d'utilisation

13.3.1- Actifs corporels :

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Virement de cpte à cpte et autres mvts	Ecarts de conversion (3)	31/12/2023
Terrain	68,7		4,1		-0,7	-1,1	71,0
Constructions (1)	989,8	0,1	27,8	-7,9	26,1	-18,8	1 017,1
Matériels et outillages	927,8	1,2	78,8	-25,6	65,5	-14,0	1 033,7
Instruments immobilisés	493,2		94,4	-32,1	0,3	-0,8	555,0
Autres immobilisations	256,1	0,2	10,9	-13,3	5,9	-3,9	255,9
Immobilisations en cours (2)	241,4	0,1	138,6	0,1	-96,6	-7,9	275,7
Avances et acomptes							
Valeur brute	2 977,0	1,6	354,6	-78,8	0,5	-46,5	3 208,4
Terrain	-4,8		-0,5	0,1		0,1	-5,1
Constructions (1)	-473,5		-54,0	7,1	0,1	7,0	-513,3
Matériels et outillages	-572,1	0,5	-70,3	20,9	-2,8	5,3	-618,5
Instruments immobilisés	-286,1		-52,8	27,6		-1,3	-312,6
Autres immobilisations	-181,1	-1,0	-23,8	12,9	-0,1	2,1	-191,0
Immobilisations en cours	-7,9		-1,3		0,1		-9,1
Avances et acomptes							
Amortissement et dépréciation	-1 525,5	-0,5	-202,7	68,6	-2,7	13,2	-1 649,6
Valeur nette	1 451,5	1,1	151,9	-10,2	-2,2	-33,3	1 558,8

- (1) Les constructions portent essentiellement sur bioMérieux : 410,1 M€ en valeurs nettes au 31 décembre 2023, contre 420,7 M€ en 2022. Les mises en service en 2023 concernent principalement le nouveau campus de Suzhou (27 M€). Les mises en service en 2022 concernaient principalement une partie du nouveau campus de Suzhou (environ 18,9 M€).
- (2) Les immobilisations en cours concernent principalement le palier bioMérieux pour les investissements dans les outils de production et d'automatisation aux Etats-Unis.
- (3) Les écarts de conversion constatés sont principalement liés aux variations du Dollar.

Les instruments immobilisés concernent bioMérieux. Ils sont pour la plus grande partie installés chez des tiers.

En 2023 les principaux investissements, concernent le palier bioMérieux et sont relatifs aux instruments immobilisés pour 94,4 M€ aux outils de production à Salt Lake City, Durham et St Louis pour 118 M€ et à la construction de bâtiments pour 12 M€.

Les amortissements et dépréciations comprennent 1,3 M€ de dépréciation comptabilisée en non courant en lien avec l'arrêt du projet de transformation des bâtiments sur le site de Rovaltain au niveau de la société ABL Biomanufacturing. Cette dépréciation complète la dépréciation constatée fin 2022 pour 7,4 M€ pour la portée à 8,7 M€ du fait de la résiliation anticipée du bail à construction au 31 décembre 2023.

Les amortissements et dépréciations comprennent 2,9 M€ d'actifs immobilisés au niveau de la société ABL Europe.

13.3.2 - Actifs liés aux droits d'utilisation :

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre	Acquisitions / dotations (1)	Cessions / reprises (2)	Virement de cpte à cpte et autres mvts	Ecart de conversion (3)	31/12/2023
Terrains	26,3				1,2	-0,8	26,7
Constructions	317,0		71,8	-14,6	-0,7	-4,1	369,4
Matériels et outillages	39,6		17,2	-13,0	-1,7	-1,0	41,1
Autres	18,7		3,6	-3,1	0,3	0,1	19,6
Valeur brute	401,6	0,0	92,6	-30,7	-0,9	-5,8	456,8
Terrains	-3,6		-0,5			0,1	-4,0
Constructions	-146,1		-35,3	11,0	1,4	1,4	-167,6
Matériels et outillages	-23,4		-10,1	11,7	1,5	0,5	-19,8
Autres	-12,1		-4,3	3,1		-0,1	-13,4
Amortissement et dépréciation	-185,2	0,0	-50,2	25,8	2,9	1,9	-204,8
Valeur nette	216,4	0,0	42,4	-4,9	2,0	-3,9	252,0

- (1) Les augmentations en valeur brute concernent principalement le palier bioMérieux pour 66,9 M€ et Mérieux NutriSciences Corporation pour 25,2 M€(respectivement 23,1 et 28,9 M€en 2022) ;
- (2) Les diminutions sont principalement liées à des contrats arrivés à échéance. Elles proviennent du palier bioMérieux pour 24,1 M€ en valeur brute et 5,8 M€en valeur nette (respectivement 19,4 et 5 M€en 2022) ;
- (3) Les écarts de conversion constatés sont principalement liés aux variations du Dollar ;

13.4 – Actifs destinés à être cédés, dettes correspondantes et résultats sur les activités abandonnées

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre	Cession	Dotation	Autres Reclassements	Ecart de conversion	31/12/2023
Valeur brute	13,3		-13,3				
Dépréciation	1,0		-1,0				0,0
Total actifnet	14,3	0,0	-14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les actifs détenus et destinés à la vente évalués à 14,3 M€au 31 décembre 2022 correspondaient à la participation de Transgene dans la société Tasly BioPharmaceuticals. En mai 2023, la Société a signé un accord pour la vente des actions restantes qu'elle détenait dans Tasly BioPharmaceuticals, représentant 8,7 millions d'actions, pour un montant total de 15,3 M\$, qui ont été réglés au mois de juillet 2023. La Société n'a plus d'actifs détenus à la vente.

13.5 – Actifs financiers non courants et participations dans les entreprises associées

13.5.1 Participations dans les entreprises associées

(en M€)	31/12/2022	Distribution	Quote-part de résultat 23	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Total valeur brute	18,3	- 1,6	- 2,7	0,3	-	14,3
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	18,3	- 1,6	- 2,7	0,3	-	14,3

Les principales variations concernent les résultats des sociétés GeNeuro et Mérieux Equity Partners ainsi que la distribution de Mérieux Equity Partners.

Les valeurs de clôture concernent Mérieux Equity Partners, Fedra Food Estate et GeNeuro,.

13.5.2 Actifs financiers non courants

(en M€)	31/12/2022	Acquisitions	Variation de juste valeur	Cessions et remboursement de parts	Autres éléments du résultat global	Variation de périmètre	Ecart de conversion et autres	31/12/2023
Titres à la juste valeur par le résultat (a)	39,9	12,0		- 0,1		1,4		53,2
Titres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, non recyclable en résultats (b)	74,5	160,0					- 2,1	232,4
Titres en cours de consolidation								
Titres des sociétés de capital risque et développement avec option pour la juste valeur en résultat (c)	192,3	22,8		- 27,2			- 0,2	187,7
Autres placements financiers long terme								
Prêts, créances, dépôts et cautionnements (d)	31,2	3,0		- 5,6				28,6
Valeur d'acquisition	337,9	197,8	0,0	- 32,9	0,0	1,4	- 2,3	501,9
Variation juste valeur titres à la juste valeur par le résultat (e)	- 3,0		- 3,1					- 6,1
Variation juste valeur des titres par les autres éléments du résultat global (f)	196,5				- 117,0		0,1	79,6
Variation juste valeur en résultat des titres des sociétés de capital risque et développement (g)	53,5		- 49,0	11,6				16,1
Dépréciation des prêts, créances, dépôts & cautionnements	- 0,4		- 3,4					- 3,8
Dépréciation et variation de juste valeur	246,6	0,0	- 55,5	11,6	- 117,0	0,0	0,1	85,8
Valeur nette / juste valeur	584,5	197,8	- 55,5	- 21,3	- 117,0	1,4	- 2,2	587,7

Comme indiqué en note 2.16, les participations détenues par les filiales de capital risques et de développement (palier Mérieux Développement) ont été présentées sur une ligne spécifique. Cette rubrique regroupe l'ensemble des montants investis, quelle que soit leur nature (actions, obligations, parts de FCPR, ...).

(a) Titres à la juste valeur par le résultat :

Les acquisitions concernent principalement TSGH et correspondent à des prises de participation dans Oxford Biomedica.

(b) Titres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, non recyclable en résultats :

Cette catégorie concerne principalement à la clôture les paliers bioMérieux (204,6 M€ en 2023, contre 71,1 M€).

Les acquisitions de titres par le palier bioMérieux (160 M€) correspondent principalement à des prises de participations dans Oxford Nanopore Technologies réévalué au cours de l'action au 31 décembre 2023.

(c) Titres des sociétés de capital-risque et développement avec option pour la juste valeur : Il s'agit des titres détenus par le palier Mérieux Développement :

Acquisitions : pour 22,8 M€ (14,6M€ en 2022), dont Mérieux Participations 4 pour 12,1 M€ (10,3 M€ en 2022) ;

Cessions : - 27,2 M€ (contre - 53,7 M€ en 2022), principalement les titres chez Mérieux Participations 2.

(d) Prêts, créances, dépôts et cautionnements :

Les variations de l'exercice concernent principalement le palier bioMérieux (acquisitions : 2 M€ ; cessions : - 2,9 M€) et Mérieux Développement (cession -1,7 M€)

Les prêts et créances du palier bioMérieux comprennent notamment un emprunt convertible en actions et une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne.

(e) Variations de la juste valeur des titres à la juste valeur par le résultat :

La variation de juste valeur comprend principalement un montant de - 1,8 M€ correspondant aux titres détenus par TSGH et pour 1 M€ aux titres détenus par Mérieux Développement.

(f) Variations de la juste valeur des titres par les autres éléments du résultat global :

Le principal actif de la société BBV est constitué de 2,4% de titres de la société Moderna Therapeutics. La juste valeur a été déterminée au 31 décembre 2023 par rapport à une méthode qui, en pratique est proche de celle préconisée par la norme IFRS 13 (valorisation par référence au cours de bourse de la société Moderna Therapeutics au 31 décembre moins une décote de liquidité retenue au titre de la société BBV).

(en M€)	% de détention directe	Juste Valeur
<i>Titres de sociétés de capital développement avec option à la juste valeur</i>		
<i>Titres détenus par le sous-palier Mériex Participation 1 :</i>	(1)	2,6
<i>Titres détenus par le sous-palier Mériex Participation 2 :</i>		39,7
Stiplastics Group Hdg (via MXG)	24,0%	22,1
Autres		17,6
<i>Titres détenus par Mériex Développement :</i>		161,5
MP3	21,4%	88,3
MP4	21,3%	57,8
Autres		15,4
<i>Total titres de sociétés de capital développement avec option à la juste valeur :</i>		203,8

(1) Les méthodes de valorisation à la juste valeur sont déterminées conformément à la note 2.25.

13.6 - Autres actifs non courants

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Créances de location financement non courantes (1)	7,7	12,9
Crédit d'impôts recherche (2)	13,4	6,9
Autres	1,5	3,1
valeur brute des autres actifs non courants	22,6	22,9
Provision sur créances de location	0,0	0,0
valeur nette des autres actifs non courants	22,6	22,9

- (1) L'échéance des créances de location financement est comprise entre 1 an et 5 ans (idem 2022) ;
(2) Crédit d'impôt recherche de Transgene : 13,4 M€(contre 6,9 M€en 2022).

Note 14 – Actifs courants

14.1 – Stocks

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières et fournitures	407,5	348,6
En cours	99,8	89,8
Produits finis & marchandises	470,0	364,2
Valeur Brute	977,3	802,6
Provision	-46,3	-42,8
Valeur Nette	931,0	759,8

La valeur nette est issue à 98 % du sous-groupe bioMérieux dont les stocks ne font l'objet d'aucun nantissement au 31 décembre 2023 (idem 2022). 19,7 % des stocks de bioMérieux sont liés à l'instrumentation (19% en 2022).

En l'absence d'arrêt ou de forte réduction des centres de production, le Groupe n'a pas été confronté à une sous-activité significative sur la période de fabrication des stocks en 2023, comme en 2022.

14.2 – Créances clients, autres actifs liés aux contrats clients

Créances clients :

(en M€)	31/12/2022	variations de périmètres	écarts de conversion	autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	947,2	1,9	-25,6	17,0	940,5
Provision clients	-57,0	0,0	0,9	-4,4	-60,5
Valeur nette	890,2	1,9	-24,7	12,6	880,0

La valeur nette des créances clients est constituée à près de 82 % du sous-groupe bioMérieux (idem 2022). Les créances clients de bioMérieux sont constituées de factures dues par des administrations publiques à hauteur de 17% en 2023 (16 % en 2022), dont la date de règlement peut excéder la date d'échéance théorique.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Les créances nettes échues de plus de 60 jours relatives à des sociétés privées et aux organismes publics représentent 14 % de l'encours client en 2023 contre 14,6 % en 2022 (palier bioMérieux).

Les créances clients de bioMérieux incluent la part court terme des créances de location-financement pour 3,5 M€ en 2023, contre 6,1 M€ en 2022.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre, comme en 2022.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Comme indiqué en note 2.19, il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

14.3 – Créances d'impôts sur les sociétés et autres actifs courants

Créances d'impôts sur les sociétés :

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Créance d'impôts sur les sociétés	39,8	30,2

Comme indiqué ci-dessus, le crédit d'impôt recherche est qualifié en subventions et n'est pas présenté en créances d'impôts sur les sociétés.

Le solde est essentiellement lié à bioMérieux à hauteur de 29,7 M€ en 2023, contre 17,9 M€ en 2022.

Autres actifs courants :

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Crédit d'impôt recherche (1)	54,5	49,0
Créances fiscales et sociales (2)	35,7	36,6
Autres créances d'exploitation (3)	7,2	10,4
Avances et acomptes (4)	40,8	31,6
Charges constatées d'avance	46,3	39,9
Autres créances et débiteurs divers (5)	19,8	20,9
Valeur brute des autres actifs courants (6)	204,3	188,4
Provisions créances diverses	0,0	0,0
Autres actifs courants	204,3	188,4

- (1) Le crédit d'impôt recherche (part courante) est lié au palier bioMérieux pour 54,5 M€ en 2023 (contre 49,0 M€ en 2022) ;
- (2) Les créances fiscales et sociales sont en légère baisse en 2023 (contre une baisse de 3,8 M€ en 2022). Les créances fiscales comprennent les actifs liés aux risques fiscaux : 2,5 M€ contre 6,0 M€ en 2022 (cf. note 18.1) ;
- (3) Les autres créances d'exploitation comprennent notamment les fournisseurs et personnel débiteurs ;
- (4) Les avances et acomptes sont en légère hausse en 2023 et concernent principalement le palier bioMérieux ;
- (5) Dont juste valeur des instruments financiers de couverture de change et de taux : 5,2 M€ en 2023, contre 8,5 M€ en 2022 (principalement lié à la couverture de taux cf. note 25.2) ;
- (6) Les autres créances sont essentiellement à moins d'un an.

Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

Note 15 – Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières (1)	65,3	151,0
Comptes courants bancaires et disponibilités	388,0	538,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	453,3	689,4
Concours bancaires créditeurs	-22,8	-26,8
Trésorerie créditrice	-22,8	-26,8
Trésorerie nette	430,5	662,6

- (1) Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées des fonds monétaires et des comptes à terme en euros (cf. note 2.20). Une analyse de la composition des portefeuilles de valeurs mobilières de placement et de leur performance historique est réalisée régulièrement afin de s'assurer que leur classement en « trésorerie et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1er rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non-recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 25.7).

Les placements sont évalués à leur juste valeur par le résultat selon la définition donnée en note 2.25.

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

La trésorerie nette liée aux activités destinées à être cédées est présentée dans une rubrique spécifique du bilan (cf. note 13.4).

L'analyse de la variation de la trésorerie nette est donnée dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 16 – Capitaux propres

16.1 – Capital et réserves

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur du capital de Compagnie Mérieux Alliance (en M€)	916,1	916,1
Nombre d'actions total	4 580 696	4 580 696
Valeur nominale (en €)	200,0	200,0

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle au niveau de Compagnie Mérieux Alliance.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Le capital est composé de 4 580 696 actions de deux cents euros de nominale chacune dont :

- 4 259 961 actions ordinaires
- 229 025 actions de préférence sans droit de vote
- 91 710 actions de préférence « P' ».

Actions de préférence

229 025 actions de préférence, sans droit de vote, de la société Compagnie Mérieux Alliance, confèrent à leurs titulaires un dividende prioritaire de 2,40 € par action, à prélever sur le bénéfice distribuable de l'exercice avec report en cas d'insuffisance de ce bénéfice sur les bénéfices distribuables de l'exercice suivant, et si nécessaire, sur celui des 2 exercices ultérieurs.

Les actions de préférence « P' » confèrent à leurs titulaires les prérogatives et droits privilégiés suivants :

Toute distribution aux associés de bénéfices, réserves, ou de primes d'émission, d'apport ou de fusion, au-delà du dividende prioritaire revenant aux actions de préférence sans droit de vote tel que défini à l'article 10 bis des statuts, devra faire l'objet d'une décision collective des associés à laquelle les titulaires d'actions de préférence « P' » devront participer, et devra recueillir le vote favorable des actions de préférence « P' ». Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions de préférence « P' » s'élève à 91 710.

Les réserves sociales de Compagnie Mérieux Alliance se détaillent comme suit :

(en M Euro)	31/12/2023	31/12/2022
Réserve légale	1,9	1,4
Primes d'émission et de fusion	884,1	884,1
Réserves indisponibles	0,0	0,0
Autres réserves	0,0	0,0
Report à nouveau	30,1	21,2
Total des réserves sociales et primes	916,1	906,7

16.2 – Note relative aux intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires peuvent se résumer de la façon suivante en termes de résultat et capitaux propres :

(en M €)	Résultat		Capitaux propres	
	2023	2022	2023	2022
palier bioMérieux	120,8	174,0	1622,6	1520,8
palier Mérieux NutriSciences	10,7	6,9	152,9	140,3
palier Transgene	-9,4	-13,0	-6,7	15,0
palier Mérieux développement	-23,5	1,8	30,8	62,4
Autres	-2,6	8,8	35,7	111,9
Total intérêts minoritaires	96,0	178,5	1835,3	1850,4

Note 17 – Paiements en actions

Le détail des principaux contrats qui se dénouent en actions est présenté ci-après :

bioMérieux

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 17 mai 2018, du 23 mai 2019, du 30 juin 2020, du 23 mai 2021, du 23 mai 2022 et du 23 mai 2023.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Plans d'attribution d'actions gratuites :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				TOTAL
	2020	2021	2022	2023	
Attributions initiales	126 103	175 315	272 218	287 538	861 174
Attributions annulées	-19 383	-19 128	-27 146	-40 567	-106 225
Actions remises sur l'exercice 2023	-106 720	-	-	-	-106 720
Actions restant à remettre au 31 décembre 2023	-	156 187	245 072	246 971	648 229

Au cours des exercices 2020 à 2023, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits allant de trois ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence, et pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur les revenus et le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 3 ans.

En 2023, une charge de 19,7 M€ a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions hors charges liées aux cotisations patronales (contre une charge de 13 M€ en 2022).

Au 31 décembre 2023 :

- Pour 703 766 actions gratuites, la société a considéré que les conditions de performances seraient atteintes.
- Pour 55 537 actions gratuites, la société a considéré que les conditions de performance ne sont pas atteintes.

Compte tenu des 155 418 actions détenues au 31 décembre 2023 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au maximum 548 348 actions supplémentaires pour un montant de 55,2 M€ sur la base du cours au 31 décembre 2023.

La juste-valeur des actions correspond au cours de bourse à la date d'attribution des plans.

Transgene

Plans d'attribution d'actions gratuites

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 0,3 M€ en 2023 et à 2,7 M€ en 2022.

La provision couvrant les cotisations URSSAF liées aux actions gratuites s'établit à 0,2 M€ au 31 décembre 2023 et a été évaluée sur la base du cours de bourse de l'action Transgene au 31 décembre 2023.

Mérieux NutriSciences Corporation :

Plans d'options de souscription d'actions

	Options de souscription classe D	
	Nombre d'actions	Prix unitaire moyen pondéré de souscription \$
Options en circulation au 30 septembre 2021 (a) :	1 100	3 131
<i>Options exerçables à la clôture</i>	1 100	3 131
Options octroyées		
Options exercées	-750	3 116
Options annulées ou venues à expiration		
Options en circulation au 30 septembre 2022 (a) :	350	3 162
Options exerçables à la clôture	350	3 162
Options octroyées		
Options exercées	-200	3 118
Options annulées ou venues à expiration		
Options en circulation au 30 septembre 2023 (a) :	150	3 222

- (a) Les informations données correspondent aux dates de clôture du palier Mérieux NutriSciences Corporation c'est-à-dire le 30 septembre.

Le tableau résume les informations relatives aux options en circulation et exerçables à la date de clôture de Mérieux NutriSciences Corporation c'est à dire au 30 septembre 2023 :

Fourchette de prix d'exercice en \$	Options en circulation		
	Nbre options en circulation au 30-09-2023	Durée moyenne pondérée de vie résiduelle (années)	Prix d'exercice moyen pondéré en \$
Classe D :			
3 100 to 3 200	50	3,8	3 135
3 200 to 3 300	100	1,2	3 265
2 800 to 3 300	150	2,1	3 222

Une charge nette (dont charges sociales) de - 0,3 M€a été constatée en 2023 au titre des avantages liés aux stock-options (contre 2 M€en 2022). Le dénouement du plan étant assimilé à un dénouement en numéraire, la contrepartie de l'avantage est constatée en dettes.

Mérieux NutriSciences Corporation : plans d'intéressement indexés sur la valeur des actions "granted shares"

Un programme de « granted shares » a été mis en place sur le 1^{er} trimestre 2014 et attribué à certains seniors managers. Le tableau suivant résume le nombre d'actions et les provisions associées au 30 septembre 2023.

Type	Nombre d'actions	Provisions (M€)
Actions existantes	815	2,6
« Granted shares » Class D	150	0,1
« Granted shares » RS, RSU	4 507	1,0
	5 472	3,7

Note 18 – Provisions, actifs et passifs éventuels

18.1 – Provisions courantes et non courantes

(en M€)	PROVISION 31/12/2022	VARIATION PERIMETRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISEES	REPRISES NON UTILISEES	ECARTS ACTUARIELS	ECARTS CONV. & AUTRES MVTS	PROVISION 31/12/2023
Garantie donnée	7,7	-0,4	15,1	-11,1	-1,3		-0,4	9,6
Restructuration	7,8		1,5	-5,4			-0,1	3,8
Indemnités de retraite et autres avantages (2)	42,1	-0,1	7,8	-3,6	-0,6	6,4	0,3	52,3
Autres provisions pour risques et charges (dont provisions pour litiges)	44,1	0,4	23,3	-10,2	-9,4		-0,3	47,9
Total (1)	101,7	-0,1	47,7	-30,3	-11,3	6,4	-0,5	113,6

(1) dont provision courante : 44 M€au 31 décembre 2023, contre 43,6 M€au 31 décembre 2022.

(2) dont palier bioMérieux :

- avantages postérieurs à l'emploi : 21,3 M€au 31 décembre 2023, contre 12,6 M€en 2022 ;
- autres avantages à long terme (médailles du travail) : 15,7 M€au 31 décembre 2023, contre 13,2 M€en 2022.

Les écarts actuariels proviennent principalement du palier bioMérieux.

La plupart des dotations nettes aux provisions sont constatées en résultat courant pour 2023 et 2022.

Provisions pour garanties :

Les provisions pour garanties concernent essentiellement bioMérieux. Elles sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

Provisions pour litiges :

Les sociétés du Groupe Compagnie Mérieux Alliance sont impliquées dans un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de leur activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur les comptes du Groupe. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Les provisions pour litiges concernent en partie le palier bioMérieux. Les provisions pour litiges au niveau du palier bioMérieux, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élèvent à 2,2 M€ au 31 décembre 2023, contre 3,6 M€ au 31 décembre 2022.

En dehors des litiges fiscaux expliqués ci-dessous, les litiges incluent principalement des contentieux avec des distributeurs à la suite de la résiliation de leurs contrats de distribution. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par les distributeurs a été provisionné.

Provision pour contentieux fiscaux :

Les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux en matière d'impôt sur les résultats sont enregistrés sur la ligne « Dette d'impôt exigible » (cf. note 24), les intérêts de retard sont enregistrés sur la ligne « Autres passifs courants » au bilan (cf. note 24) et en charges financières au compte de résultat.

Les pénalités relatives à ces litiges et risques sont quant à elles enregistrées en « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Au 31 décembre 2023, les risques fiscaux (comprenant les différents éléments listés ci-dessus) s'élèvent à 0 M€ contre 0 M€ en 2022.

Les créances liées aux risques fiscaux s'élèvent à 2,5 M€ en 2023 contre 6 M€ en 2022, en baisse de 3,5 M€ compte tenu des remboursements effectués en 2023 par l'administration fiscale. Elles sont liées au litige MAP en Italie (cf infra).

Litiges fiscaux et procédures amiables (Mutual Agreement Procedure, « MAP ») en Italie

Faisant suite aux différents contrôles fiscaux, procédures amiables ainsi que procédures contentieuses :

- au titre de la période 2004 à 2007, un produit à recevoir de 2,5 M€ est constaté dans les comptes. Ce produit à recevoir a diminué de 3,5 M€ (il était de 6 M€ au 31 décembre 2022) suite aux remboursements effectués en 2023 par l'administration fiscale. La procédure est actuellement au niveau de la Cour Suprême de Cassation.
- au titre de la période 2009 à 2010, l'administration fiscale a fait appel, le 8 février 2023, de la décision de 1^{ère} instance favorable à bioMérieux.

Concernant le litige actuellement devant la Cour Suprême de Cassation, le produit à recevoir passe de 6 M€ au 31 décembre 2022 à 2,5 M€ au 31 décembre 2023 compte tenu de règlements reçus en 2023 par bioMérieux Italie.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges couvrent notamment :

Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge à hauteur de 40 % le différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues. En avril 2023, un décret d'application a été publié pour la période 2015 à 2018 et bioMérieux Italie a réglé les sommes dues, ce qui a éteint le risque sur cette période. Conformément à la pratique de place, une provision pour risque a été enregistrée dans les comptes concernant les périodes 2019 à 2023.

Autres provisions pour risques

Elles portent sur divers risques identifiés ainsi que sur les coûts liés à l'arrêt de l'exploitation de certaines gammes.

18.2 – Actifs et passifs éventuels

Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

Le 14 octobre 2016, bioMérieux, comme d'autres industriels, avait été assignée devant le Tribunal de grande instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. La procédure civile, initiée par 45 demandeurs, en comptait 93 à la suite de la jonction de deux nouvelles assignations identiques. En décembre 2021, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté toutes les prétentions adverses. La décision du tribunal judiciaire de Paris fait l'objet d'un appel formé par 30 demandeurs, notifié auprès de bioMérieux.

A ce stade de la procédure, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable le risque encouru par le Groupe.

Note 19 – Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

19.1 – Engagements de retraite et assimilés

Le détail des composantes du montant de la provision nette constatée au bilan est donné dans le tableau ci-après :

(en M€)	31/12/2023			31/12/2022		
	valeur actualisée engagements	juste valeur fonds (a)	Valeur nette de l'engagement	valeur actualisée engagements	juste valeur fonds (a)	Valeur nette de l'engagement
31/12/N-1	76,0	-48,5	27,5	98,7	-45,3	53,4
Coût services rendus	5,1		5,1	4,7		4,7
coût financier	2,2	-1,7	0,5	0,9	-0,4	0,5
prestations servies (b)	-5,5	2,3	-3,2	-2,4	0,1	-2,3
changement régime (b)	-0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
cotisations versées		0,4	0,4		-3,4	-3,4
impact résultat opérationnel	1,7	1,3	3,0	3,2	-3,7	-0,5
autres éléments du résultat global (écarts actuariels)	4,9	1,5	6,4	-25,4	1,1	-24,3
variations de périmètre	-0,1	0,0	-0,1	0,3	0,0	0,3
écarts de conversions et autres	0,4	-0,6	-0,2	-0,8	-0,6	-1,4
31/12/N	82,9	-46,3	36,6	76,0	-48,5	27,5

(a) Fonds et versements programmés

(b) Les engagements relatifs au régime d'indemnités de fin de carrière en France sont préfinancés via un contrat d'assurance. En 2023, des remboursements de l'ordre de 2 M€ sont intervenus en utilisant les fonds de couverture.

Au 31 décembre 2023, la baisse du taux d'actualisation retenu comparé à celui de 2022 conduit à une hausse de la valorisation des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme au personnel. (cf. note 2.21).

Charge nette sur l'exercice :

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus	5,1	4,7
Coût financier	2,2	0,9
Rendement attendu des fonds	-1,7	-0,4
Changements de régime	0,2	0,0
Autres	0,0	0,0
Total	5,8	5,2

Information sur les actifs financiers

L'allocation des fonds est la suivante au niveau de bioMérieux :

(en M€)	Actions	Obligations	Autres	TOTAL
France	2,9	26,3	3,8	33,0
US	nc	nc	nc	nc
31 décembre 2023	2,9	26,3	3,8	33,0
France	2,7	26,8	5,0	34,5
US	nc	nc	nc	nc
31 décembre 2022	2,7	26,8	5,0	34,5

Les actifs financiers concernant principalement la France.

Les rendements réels des fonds sur 2022 et 2023 ont été de :

	Rendement 2023	Rendement 2022
France	1,4%	2,1%

Tests de sensibilité :

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 6 % environ sur les engagements totaux de bioMérieux, qui représentent 80 % des engagements bruts totaux (soit 3,8 M€ en 2023, contre 3,4 M€ en 2022).

Echéancier de versement des engagements :

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2023 se présente comme suit, pour bioMérieux, qui représente l'essentiel des engagements du Groupe :

en %	2023	2022
inférieur à 1 an	6%	7%
De 1 à 5 ans	32%	35%
Plus de 5 ans	62%	58%

Une partie de ces paiements seront financés par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

19.2 –Autres avantages postérieurs à l’emploi et à long terme

(en M€)	Provision constatée
31-déc-23	15,7
31-déc-22	13,2

Cette rubrique comprend principalement les médailles du travail au niveau de bioMérieux. La société n’externalise pas le financement de ces avantages, et l’impact des écarts actuariels est non significatif.

Note 20 – Trésorerie nette d’endettement

L’endettement financier net de la trésorerie disponible est donné dans le tableau ci-après :

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	453,3	689,4
Découverts bancaires	-22,8	-26,8
Trésorerie nette	430,5	662,6
Dettes financières non courantes (hors dettes sur acquisitions de titres)	-401,3	-377,4
Dettes financières courantes (hors dettes sur acquisitions de titres)	-153,2	-176,4
Total de la trésorerie nette d’endettement (hors dettes acquisitions titres et hors dettes IFRS 16)	-124,0	108,8
Dettes acquisitions titres (courantes et non courantes)	-46,7	-74,1
Total de la trésorerie nette d’endettement (avec dettes acquisitions titres), hors dettes IFRS 16	-170,7	34,7
Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16)	-263,9	-230,3
Total de la trésorerie nette d’endettement après dettes sur obligations locatives	-434,6	-195,6

20.1 – Variation de l'endettement financier brut

(en M€)	31/12/2022	VARIATION DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION (1)	RECLASSEMENTS NON COURANTS à COURANTS (2)	AUGMENTATIONS (3)	DIMINUTIONS (4)	AUTRES MVTS (5)	ECARTS DE CONVERSION (6)	31/12/2023
DETTES FINANCIERES NON COURANTES								
Dettes financières non courantes	158,9		-2,4	58,5	-22,1	0,9	-3,0	190,8
Passifs non courants liés aux contrats de location	185,7		-52,6			87,6	-3,5	217,2
Emprunts obligataires (7)	199,7							199,7
Autres dettes financières	18,8					-8,0		10,8
Dettes sur acquisitions de titres non courantes	24,5	2,8	-8,5		-1,3	-2,6	-0,3	14,6
TOTAL I	587,6	2,8	-63,5	58,5	-23,4	77,9	-6,8	633,1
DETTES FINANCIERES COURANTES								
Emprunt obligataire courant								
Découverts et autres concours bancaires courants	26,8					-14,6	10,6	22,8
Dettes financières part à - d'un an	176,4		2,4	37,1	-57,6	-0,7	-4,4	153,2
Passifs courants liés aux contrats de location	44,6		52,6		-49,7		-0,8	46,7
Comptes courants								
Dettes sur acquisitions de titres part à - d'un an	49,6	3,3	8,5		-30,7	2,4	-1,0	32,1
TOTAL II	297,4	3,3	63,5	37,1	-138,0	-12,9	4,4	254,8
TOTAL DETTES FINANCIERES	885,0	6,1		95,6	-161,4	65,0	-2,4	887,9

- (1) La colonne variation de périmètre concerne le palier Mérieux NutriSciences Corporation (cf. note 1.1) ;
- (2) Reclassements entre non courant et courant concernent principalement les passifs liés aux contrats de location sur les paliers bioMérieux et Mérieux NutriSciences ;
- (3) L'augmentation de ces dettes provient du palier Mérieux NutriSciences Corporation pour 47,4 M€(non courant) et 2,4 M€ (courant), du palier bioMérieux pour 10,9 M€ (non courant) et 27,8 M€ (courant) et de Mérieux Développement pour 6,9 M€(courant) ;
- (4) Les diminutions comprennent notamment la dette de put sur minoritaires Hybiome pour 24,1 M€chez bioMérieux, des billets de trésorerie pour 20 M€chez bioMérieux, des contrats de locations pour 29,3 M€chez bioMérieux, de la ligne de crédit sénior pour 57,5 M€au niveau du palier Mérieux NutriSciences, du remboursement des contrats de locations pour 16,6 M€chez Mérieux NutriSciences, et des dettes sur acquisitions de titres pour 6,6 M€chez Mérieux NutriSciences ;
- (5) Les autres mouvements correspondent principalement au palier bioMérieux en lien avec la variation des découverts pour un montant de 15,5 M€et aux nouveaux contrats de location à hauteur de + 62,1 M€ au palier Mérieux NutriSciences concernant les nouveaux contrats de location pour 25,5 M€et à la variation des avances conditionnées chez Transgène pour -8 M€(cf. note 10) ;
- (6) Les écarts de conversion sont principalement liés au palier bioMérieux pour (10,6 M€concernant les découverts et autres concours bancaires courants) ;
- (7) En juin 2020, bioMérieux avait contracté un emprunt obligataire pour un montant de 199,6 M€ dont 145 M€ remboursables dans 6 ans avec un coupon annuel de 1,5 % et 55 M€remboursables dans 9 ans avec un coupon annuel de 1,9 %.

20.2 – Echancier de l'endettement financier

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Comptes consolidés – Normes IFRS
31 décembre 2023

(en M €)	31/12/2023			31/12/2022		
	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières	153,2	129,1	61,7	176,4	124,2	34,7
Passifs liés aux contrats de location	46,7	113,1	104,1	44,6	101,9	83,8
Emprunts obligataires		145,0	54,7		145,0	54,7
Autres dettes financières		9,4	1,4		9,3	9,5
Dettes sur acquisitions de titres	32,1	14,6		49,6	24,5	
Découverts et autres concours bancaires	22,8			26,8		
Total dettes financières	254,8	411,2	221,9	297,4	404,9	182,7
		887,9			885,0	

Institut Mérieux :

La société bénéficie de plusieurs lignes de crédit à long terme auprès de divers établissements financiers pour un montant global au 31 décembre 2023 de 627 M€, dont un crédit syndiqué de 500 M€ négocié en 2019 entre 6 banques.

L'ensemble de ces lignes sont à échéances entre le 18 juin 2024 et le 17 novembre 2028.

Au 31 décembre 2023, aucune ligne de crédit n'est utilisée. Une commission de non-utilisation garantit à la société la disponibilité des lignes. En cas de tirage, le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor plus une marge.

bioMérieux :

Au 31 décembre 2023, les dettes financières non courantes sont principalement constituées de l'endettement relatif aux obligations locatives pour 121,2 M€ (93,7 M€ en 2022), de l'emprunt obligataire contracté en 2020 pour 199,7 M€ (idem 2022).

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2023 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 M€. Ce prêt syndiqué a remplacé le précédent en mars 2023 et bénéficie d'une maturité à mars 2028 (5 ans). Suite à l'exercice d'une option d'extension en février 2024 sa maturité a été étendue à mars 2029. Le 12 février 2024 bioMérieux a amendé ce contrat de prêt syndiqué afin d'intégrer un mécanisme d'ajustement de marge suivant la réalisation de quatre indicateurs Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose de deux programmes d'émission de titres négociables.

Un programme à court terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

- Plafond maximum du programme : 500 M€ d'une durée inférieure à un an, montant unitaire minimal des émissions de 0,2 M€ émission en euros ou tout autre devise autorisée par la réglementation française.

Les dettes financières courantes sont principalement constituées :

- de l'emprunt contracté par Shanghai correspondant à un crédit revolving pour 72,6 M€ contre 51,5 M€ en 2022 ;
- de la dette de put sur minoritaires Hybiome pour 19 M€ contre 42 M€ en 2022 ;
- des titres négociables à court terme pour 10 M€ contre 30 M€ en 2022 ;
- de la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux obligations locatives.

Aucune restructuration de dettes n'est intervenue sur les exercices présentés. De même, les dettes en cours au 31 décembre 2022 n'avaient pas fait l'objet de restructurations dans le passé.

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2024, n'a été signé avant le 31 décembre 2023.

Mérieux NutriSciences Corporation :

La société a une autorisation de tirage multidevises consentie en octobre 2018 par un pool de 6 banques internationales, d'un montant maximum de 350 M\$. Cet accord arrive à échéance en octobre 2025.

Les taux sont indexés sur l'Euribor / Libor plus une marge. Les encours s'élèvent respectivement à 90,5 M\$ à la clôture 2023 (88,3 M\$ en 2022). Des commissions sont payées sur la base de la partie non utilisée.

Deux placements privés ont été mis en place en juillet 2022 pour un total de 20 M\$ dont 10 M\$ avec une maturité de 10 ans et 10 M\$ avec une maturité de 15 ans.

Le montant des dettes liées aux contrats de location s'élève à 107 M€ au 31 décembre 2023 (contre 98,2 M€ en 2022).

Transgene :

Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers concernent les dettes liées aux contrats de location pour 1,2 M€ (2,4 M€ en 2022), les avances conditionnées pour 3,1 M€ (11,1 M€ en 2022).

Mérieux Développement :

En date du 12 janvier 2023, Mérieux Développement a signé le renouvellement de son crédit syndiqué auprès de plusieurs établissements financiers à hauteur de 60 M€ et pour une date de remboursement final au plus tard le 12 janvier 2026.

Foncière Maison Blanche :

Deux emprunts bancaires de 10 M€ chacun, ont été souscrits en 2022. L'emprunt à la BNP est à taux fixe sur une période de 17 ans dont 2 ans de différé de remboursement. L'emprunt au CIC est à taux fixe pour une période de 226 mois dont 22 mois de franchise.

ABL Biomanufacturing :

Une avance de 7,7 M€ a été accordée par BPI France pour le programme d'investissement d'avenir PROJET CAPACITY BUILDING ROVALTAIN. Suite à l'arrêt du programme, une demande écrite de clôture du dossier a été envoyée à BPI France en février 2024. La BPI a informé le groupe que cette avance devra être remboursée. A la date d'arrêt des comptes, le groupe n'a reçu aucune notification de remboursement.

Dettes sur acquisition de titres

Les dettes sur acquisitions de titres au 31 décembre 2023 s'élèvent à 29,1 M€ contre 56,4 M€ en 2022 et se détaillent comme suit :

- chez Mérieux NutriSciences Corporation : 10 M€ au 31 décembre 2023, contre 14,4 M€ au 31 décembre 2022 ;
- chez bioMérieux : 19,1 M€ au 31 décembre 2023, contre 42 M€ au 31 décembre 2022 ; la variation est principalement liée au put sur minoritaires Hybiome ;
- chez Compagnie Mérieux Alliance : 17,6 M€ au 31 décembre 2023, contre 17,7 M€ au 31 décembre 2022 (cf. note 3.3).

20.3 – Clauses de défaut

Institut Mérieux

Les prêts souscrits sont assujettis à un ratio financier sur les comptes sociaux « endettement financier net / actif net réévalué », il est respecté au 31 décembre 2023 (idem 2022).

bioMérieux

En cas de changement de contrôle effectif de la Société bioMérieux telle que définie dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué ainsi que le nouveau placement privé obligataire souscrit en juin 2020 sont assujettis à l'unique ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation », calculé hors incidence de l'application de la norme IFRS16. Ce ratio, ne devant pas excéder 3,5, est respecté au 31 décembre 2023 (idem 2022).

Mérieux NutriSciences Corporation

La ligne de crédit dont le renouvellement est intervenu en octobre 2018 par Mérieux NutriSciences Corporation avec six banques internationales, comporte une clause de défaut calculé sur le ratio dettes / EBITDA. A la clôture 2023, ce ratio financier est respecté.

Les dettes américaines font l'objet d'une couverture d'assurances à hauteur de 35 M\$ et 20 M\$. Elles sont soumises à des ratios financiers calculés sur le compte de résultat et les capitaux propres. Ces ratios sont respectés à la clôture.

Mérieux Développement

Les lignes de crédit sont assujetties à un ratio financier « endettement financier net / actif net réévalué » respecté au 31 décembre 2023 (idem 2022).

20.4 – Taux

Les conditions des principales dettes financières sont détaillées à la note 20.2 ci-dessus. Les dettes bancaires sont pour partie à taux variables (47%), calculés principalement sur l'Euribor / le Libor augmenté d'une marge.

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 472,4 M€ soit 53 % (contre 50 % en 2022) des dettes financières et comprennent principalement l'emprunt obligataire de bioMérieux, soit 199,7 M€

Les instruments de couverture du risque de taux mis en place pour couvrir une partie de la dette sont détaillés en note 25.

20.5 – Garanties

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

20.6 – Endettement net par devises

L'essentiel de la trésorerie nette d'endettement du palier bioMérieux est souscrit, en euros à hauteur de 425,5 M€ en 2023 contre 505,7 M€ en 2022 et en dollar US à hauteur de – 295,5 M€ en 2023 contre – 523,8 M€ en 2022.

L'essentiel de la trésorerie nette d'endettement du palier Mérieux NutriSciences Corporation est souscrit en dollar US et en euros (idem 2022).

Note 21 – Autres passifs non courants

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Total	0,3	0,2

Note 22 – Impôts différés

Le tableau des variations des impôts différés nets est présenté ci-après :

(en M€)	Ouverture	Résultat	Autres éléments du résultat global (a)	Variation de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Clôture
2023	-1,2	85,3	3,8	-1,2	-8,5	78,2

- (a) Cela concerne les écarts actuariels sur les engagements de retraite et les variations de juste valeur des instruments financiers et des titres disponibles à la vente (cf. Etat du résultat global).

L'augmentation des impôts différés nets au 31 décembre 2023 s'explique principalement par la capitalisation de frais de recherche et développement aux Etats-Unis chez bioMérieux, conduisant à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont principalement liés aux écarts actuariels sur les engagements de fin de carrière ainsi qu'aux écritures de juste valeur des instruments financiers.

Le montant des impôts différés non constatés, hors ceux liés aux sociétés holding, s'élève à 241,9 M€ en 2023, contre 216,6 M€ en 2022 (au taux normal d'impôt applicable en France). Ils proviennent essentiellement de la société Transgene (213,3 M€ en 2023, contre 203,9 M€ en 2022), et concernent essentiellement des impôts différés sur déficits reportables.

Note 23 – Dettes fournisseurs et assimilées

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 331,4 M€ au 31 décembre 2023, contre 331,9 M€ au 31 décembre 2022. Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 24 – Autres passifs courants

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes	19,0	28,4
Produits constatés d'avance	88,1	100,1
<i>Sous-total passifs liés aux contrats clients</i>	<i>107,1</i>	<i>128,5</i>
Dettes fiscales et sociales (hors dettes d'impôt) (1)	456,8	456,7
Dettes sur immobilisations (2)	44,4	56,2
Autres dettes d'exploitation et hors exploitation (3)	61,7	62,5
Total des autres dettes	670,0	703,9
Dettes d'impôt exigible (4)	57,1	53,9

- (1) Les dettes fiscales et sociales sont principalement liées à bioMérieux pour 378,7 M€ (contre 372,6 M€ en 2022).
- (2) Les dettes sur immobilisations correspondent principalement à bioMérieux pour 33,6 M€ (40,7 M€ en 2022), et à IMEurope pour 8,2 M€ (contre 10,3 M€ en 2022) ;
- (3) Les autres dettes intègrent notamment les éléments suivants : des dettes diverses liées à Specific Diagnostics pour 14,5 M€ en 2023, les avoirs à établir 14,5 M€ (contre 12,3 M€ en 2022) la variation négative de juste valeur des instruments financiers : 11,9 M€ (contre 9,5 M€ en 2022). La date d'échéance des autres dettes est en général inférieure à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance et des dettes diverses liées à Specific Diagnostics ;
- (4) Dont palier bioMérieux 52,8 M€

Passifs liés aux contrats clients :

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service. Le chiffre d'affaires afférant est constaté en résultat sur la période de réalisation des services. Ils se composent principalement du palier bioMérieux.

(en M€)	31/12/2022	variations de périmètre	variations des écarts de conversion	autres mvts	31/12/2023
Provisions pour garanties long -terme	1,0		-0,1	0,2	1,1
PASSIFS NON COURANTS	1,0	0,0	-0,1	0,2	1,1
Provisions pour garantie court-terme	6,3		-0,4	2,6	8,5
Avances reçues sur créances clients	28,4		-1,4	-8,0	19,0
Avoirs à établir	12,3		-0,1	-1,5	10,7
Produits constatés d'avance	100,1	-0,3	-3,1	-8,6	88,1
PASSIFS COURANTS	147,1	-0,3	-5,0	-15,5	126,3

Note 25 – Gestion des risques et instruments financiers

25.1 – Risques de change

Politique du Groupe bioMérieux :

Plus des deux tiers de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone Euro, ses revenus, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Les revenus subissent, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 45 % des revenus en 2023) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux Etats-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant ainsi éliminer en partie les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation.

Les devises autres que l'euro et le dollar représentent 30 % des revenus du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le résultat d'exploitation du Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 7 % des revenus du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. En fonction de leur disponibilité et de leur coût, le Groupe peut avoir recours à des instruments de couverture pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les entités de production (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur ces dernières.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulés sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en des couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 12 mois au 31 décembre 2023). Le détail des couvertures est présenté en note 25.2.

Exposition au risque de change de bioMérieux :

Chiffre d'affaires :

A titre indicatif, le *chiffre d'affaires* de bioMérieux a été réalisé dans les devises suivantes (en M€) :

<i>En millions d'euros</i>	2023		2022	
Zone Euro	908	25%	858	24%
Autres devises				
Dollars (a)	1 662	45%	1 664	46%
Renminbi	231	6%	237	7%
Roupi Indienne	102	3%	90	2%
Livre anglaise	79	2%	73	2%
Yen japonais	80	2%	97	3%
Dollar canadien	58	2%	61	2%
Won coréen	51	1%	46	1%
Dollar australien	36	1%	37	1%
Real brésilien	44	1%	41	1%
Autres devises	423	11%	386	11%
Sous-total	2 767	75%	2 731	76%
TOTAL	3 675	100%	3 589	100%
Sensibilité	-37		-36	

(a) Dollars des Etats-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur le chiffre d'affaires d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Eléments de situation nette du palier bioMérieux :

Une appréciation instantanée de 10% du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

	2023	2022
Résultat net	-56,7	-67,6
Capitaux propres (a)	-270,9	-281,2

(a) Conversion au taux de clôture.

Exposition des créances et des dettes du palier bioMérieux :

La position du Groupe au 31 décembre 2023 sur le dollar américain et sur les 4 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

	USD	CNY	CAD	JPY	INR
<i>(en millions de devises)</i>					
Actifs en devises	28	518	15	2 782	1 281
Passifs en devises	-17	-17	-1	-59	-46
Position de change avant couverture	11	501	14	2 723	1 235
Couverture	3	239	11	2 473	1 050
Position de change après couverture	7	263	3	250	185
<i>(en millions d'euros)</i>					
Position de change après couverture	7	33	2	2	2
SENSIBILITE	-0,6	-3,0	-0,2	-0,1	-0,2

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2023, après prise en compte des couvertures.

Exposition des dettes financières du palier bioMérieux :

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros.

La politique du Groupe est de favoriser les financements inter compagnie en devise de la filiale ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est impossible d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devise locale.

25.2 – Instruments couverture

bioMérieux :

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2023, mises en place dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change décrite au paragraphe 25.1, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2023 <i>en millions d'euros</i>	Échéances		Valeur de marché 2023 (a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
- change à terme	251,2	0,0	-0,5
- options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	251,2	0,0	-0,5
Couvertures de transactions commerciales futures			
- change à terme	737,7	0,0	-4,2
- options	5,4	0,0	0,1
TOTAL	743,1	0,0	-4,2
Dérivés non qualifiés de couverture	20,0	0,0	0,0
TOTAL	20,0	0,0	0,0

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2023.

Les couvertures de change en cours, au 31 décembre 2022, étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2022 <i>en millions d'euros</i>	Échéances		Valeur de marché 2022 (a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
- change à terme	152,3	0,0	-0,9
- options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	152,3	0,0	-0,9
Couvertures de transactions commerciales futures			
- change à terme	566,2	0,0	0,6
- options	8,4	0,0	0,2
TOTAL	574,5	0,0	0,7
Dérivés non qualifiés de couverture	4,9	0,0	0,0
TOTAL	4,9	0,0	0,0

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2023 (idem 2022).

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2023 ont une échéance inférieure à 12 mois (idem 2022).

Le tableau ci-après présente la synthèse des instruments de couverture détenus par le Groupe, ainsi que leur variation de juste valeur :

en millions d'euros	Nature de la couverture	Montant notionnel de la couverture à la clôture	Juste valeur de l'instrument de couverture à la clôture		Variation de juste valeur de l'instrument de couverture sur l'exercice	
			actif	passif	dont part constatée en résultat	dont part constatée en OCI
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Dette en EUR	options de taux					
Risque de change						
créances commerciales en devises	ventes à terme	251,2	-	0,5	1,5	- 7,3
dettes commerciales en devises	achats à terme					
créances commerciales en devises	options					
créances financières en devises	ventes à terme	105,8	0,5			
dettes financières en devises	achats à terme	402,3	-	3,0		
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Risque de taux d'intérêts USD						
prêt en \$	cross currency swaps					
Risque de change						
ventes commerciales futures en devises	ventes à terme	737,7	-	4,2		
achats commerciaux futurs en devise	achats à terme					
ventes commerciales futures en devises	options	5,4	0,1			
DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE						
	ventes à terme	20,0		0,0		

Le Groupe ne détient pas d'instruments rentrant dans la catégorie des couvertures d'investissement net.

25.3 – Risque de crédit liés aux créances clients

Réalisant des revenus dans plus de 160 pays auprès d'organismes publics d'états et de clients privés, le palier bioMérieux est exposé à un risque de non-paiement des créances.

La gestion du risque de crédit comprend l'examen préalable de la situation financière pour déterminer une limite de crédit, la mise en place ponctuellement de garanties ou assurances, ainsi que le suivi du délai de règlement et les retards de paiements.

La politique du Groupe en termes de dépréciation des créances client est décrite dans la note 2.19.

25.4 – Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette.

Les flux de trésorerie prévisionnels du placement privé décomposé en 2 souches, du crédit-bail immobilier et les paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2023 de la façon suivante au niveau de bioMérieux :

<i>en millions d'euros</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
EuroPP 7 ans (a)	2,2	151,5	0,0
EuroPP 10 ans (a)	1,0	4,2	57,1
CBI (TVA comprise)	5,3	18,0	0,0

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts

25.5 – Risque de taux d'intérêt

Le détail de l'endettement net et la répartition entre taux fixes et taux variables est donné en note 20.4.

Comme indiqué en note 15, les placements sont essentiellement constitués de fonds monétaires et de comptes à terme en euro, dont les taux sont indexés sur des taux variables.

Le détail des instruments de couverture du risque de taux est donné ci-après :

bioMérieux :

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

Un emprunt obligataire à taux fixe a été mis en place en 2020 pour 199,7 M€ dont 145 M€ remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,5 % et 55 M€ remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,9 %. Aucune couverture n'est donc adossée à ce financement.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable portant sur un notionnel à l'origine de 44,4 M€ a été mis en place en 2016 pour le financement du Campus de l'Etoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 18 M€ (21,7 M€ en 2022).

Sensibilité du résultat liée aux variations du coût de la dette nette induite par des variations de taux d'intérêt court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est non significatif.

Sensibilité du résultat à une variation des taux de marché du Groupe Compagnie Mérieux Alliance :

Une augmentation instantanée de 100 points de base des taux de marché aurait un impact sur le coût de l'endettement financier net de trésorerie, et nette des instruments de couverture existant au 31 décembre 2023 d'environ -3,5 M€ (-2,7 M€ en 2022).

25.6 – Risque de contrepartie

Le Groupe n'est pas exposé à ce jour à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2023, tout comme au 31 décembre 2022, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements, ...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à répartir ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non-recouvrement des actifs.

Toujours dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit en lien avec la juste valeur des instruments financiers. Compte-tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change au 31 décembre 2023, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

25.7 – Actifs et passifs financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 (cf. note annexe 2.25), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

31 décembre 2023 <i>(en M€)</i>	Niveaux d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Titres non consolidés avec variation JV en autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Valeur nette comptable 31/12/2023	Juste valeur 31/12/23 (1)
ACTIFS :						
Actifs financiers non courants (note 13.5)	1- 2 - 3	250,2	312,0	24,8	587,0	587,0
Autres actifs non courants (2)	-			9,2	9,2	9,2
Créances clients				880,0	880,0	880,0
Juste valeur des instruments financiers (note 14.3)	2	5,2			5,2	5,2
Autres actifs courants (2)	-			62,6	62,6	62,6
Autres actifs financiers courants	-	0,2			0,2	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	453,3			453,3	453,3
Total des actifs financiers		708,9	312,0	976,6	1 997,5	1 997,5
PASSIFS :						
Emprunts obligataires (3)	1			199,7	199,7	199,7
Dettes financières courantes et non courantes	2			688,2	688,2	688,2
Autres passifs non courants (2)	-			0,3	0,3	0,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-			331,4	331,4	331,4
Juste valeur des instruments financiers (note 24)	2	11,9		0,0	11,9	11,9
Autres passifs courants (2)	-			113,2	113,2	113,2
Total des passifs financiers		11,9	0,0	1 332,8	1 344,7	1 344,7

- (1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur ;
- (2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, Crédit d'impôt recherche et comptes de régularisation ;
- (3) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais d'émission.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 2.25).

Pour information, la juste valeur des titres détenus par les sociétés de capital risques et développement (203.8+ M€ au 31 décembre 2023, contre 245,8 M€ en 2022 cf. note 13.5) est déterminée essentiellement selon le niveau 2.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients et les actifs financiers non courants.

Au 31 décembre 2023, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 s'analyse comme suit au niveau de bioMérieux :

31 DECEMBRE 2022	69,9
<hr/>	
Changement de niveau 3 à 2	
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	-6,9
Acquisitions	2,0
Cessions	
Variations de périmètre, change et divers	-2,0
31 DECEMBRE 2023	63,0

Comptes consolidés – Normes IFRS
31 décembre 2023

Comme indiqué ci-dessus, la mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

<i>31 décembre 2022</i> <i>(en M€)</i>	Niveaux d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Titres non consolidés avec variation JV en autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Valeur nette comptable 31/12/2022	Juste valeur 31/12/22 (1)
ACTIFS :						
Actifs financiers non courants (note 13.5)	1- 2 - 3	282,0	271,0	30,8	583,8	583,8
Autres actifs non courants (2)	-			16,0	16,0	16,0
Créances clients				890,2	890,2	890,2
Juste valeur des instruments financiers (note 14.3)	2	8,5			8,5	8,5
Autres actifs courants (2)	-			54,4	54,4	54,4
Autres actifs financiers courants	-	0,4			0,4	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	689,3			689,3	689,3
Total des actifs financiers		980,2	271,0	991,4	2 242,6	2 242,6
PASSIFS :						
Emprunts obligataires (3)	1			199,7	199,7	199,7
Dettes financières courantes et non courantes	2			685,3	685,3	685,3
Autres passifs non courants (2)	-			0,2	0,2	0,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-			331,7	331,7	331,7
Juste valeur des instruments financiers (note 24)	2	9,5		0,0	9,5	9,5
Autres passifs courants (2)	-			137,6	137,6	137,6
Total des passifs financiers		9,5	0,0	1 354,5	1 364,0	1 364,0

- (1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur ;
- (2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, Crédit d'impôt recherche et comptes de régularisation ;
- (3) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais d'émission.

Note 26 – Effectifs

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'effectif moyen par société :

	bioMérieux	Mérieux NutriSciences Corporation	Transgene	ABL Inc. et ABL Europe	Autres activités	TOTAL
2023	14 410	8 267	163	344	31	23 215
2022	13 506	8 532	162	281	43	22 524

L'augmentation de l'effectif moyen s'explique principalement par le palier bioMérieux et correspond majoritairement au renforcement des équipes aux Etats Unis (+518 personnes) principalement au sein des équipes du Global Manufacturing.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'effectif à la clôture par société et par zones géographiques au 31 décembre 2023 :

	bioMérieux	Mérieux Nutrisciences Corporation	Transgene	ABL Inc. et ABL Europe	Autres activités	TOTAL
Europe	5 985	3 557	158	104	31	9 835
Amérique du Nord	6 302	1 795	0	240	0	8 337
Asie Pacifique, Australie	1 741	1 460	0	0	0	3 201
Amérique Latine	623	1 299	0	0	0	1 922
TOTAL 2023	14 651	8 111	158	344	31	23 295
TOTAL 2022	13 842	8 294	168	305	43	22 652

Note 27 – Engagements hors bilan

Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Engagements de rachats, et options de rachats des actions détenues par les minoritaires

Le détail des engagements liés au rachat des actions, fermes ou optionnelles, détenues par les minoritaires est donné en notes 3.3 et 20.2.

Autres engagements liés à des acquisitions :

À la suite d'opérations d'acquisition cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante, ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

Engagements liés à Mérieux Développement :

Mérieux Développement s'engage à financer les investissements réalisés par Mérieux Participations et Mérieux Participations 2, au prorata de sa participation au capital de ces sociétés, soit par des apports en espèces soit par la souscription à une ou plusieurs augmentations de capital réalisées par l'émission d'actions de Mérieux Participations et/ou Mérieux Participations 2 (pactes d'associés du 29 octobre 2014).

Engagements donnés dans le cadre du pacte d'associés d'Invent du 15 avril 2010 et des avenants du 13 mars 2013 et du 31 juillet 2015 :

Mérieux Développement s'engage à financer indirectement 4,6 % du montant de l'investissement réalisé par Mérieux Participations par l'intermédiaire d'Invent en le lui apportant en compte courant, Invent devant financer 5% de l'investissement par apport en compte courant à Mérieux Participations.

- Ces apports en compte courant seront bloqués jusqu'à la date de cession de l'investissement par Mérieux Participations des investissements réalisés. Mérieux Développement promet d'acquérir d'une manière irrévocable la totalité des titres de chacun des associés d'Invent en cas de leur cessation d'activité au sein de Mérieux Développement.

Engagements donnés dans le cadre du pacte d'associés d'Invent 2 du 17 septembre 2014 :

- Mérieux Développement s'engage à financer indirectement 9,2 % de l'investissement réalisé par Mérieux Participations 2 par l'intermédiaire d'Invent 2 en le lui apportant en compte courant, Invent 2 devant financer 10% de l'investissement par apport en compte courant à Mérieux Participations 2.
- Ces apports seront bloqués jusqu'à la date de cession de l'investissement par Mérieux Participations 2 des investissements réalisés. Mérieux Développement promet d'acquérir d'une manière irrévocable la totalité des titres de chacun des associés d'Invent 2 en cas de leur cessation d'activité au sein de Mérieux Développement.

Selon les dispositions des pactes d'associés du 29 octobre 2014 de Mérieux Participations et Mérieux Participations 2 : une politique de distribution de dividendes a été définie. Par ailleurs, Mérieux Développement bénéficie d'un droit de sortie conjointe dans le cadre de ces 2 pactes, au même titre que les autres associés de Mérieux Participations et Mérieux Participations 2.

La société Mérieux Développement s'est engagée à financer des investissements de 80,8 M€ au 31 décembre 2023 concernant Mérieux Participations 3. Sur ces 80,8 M€, 75,9 M€ ont été versés au 31 décembre 2023 (71,2 M€ au 31 décembre 2022 sur 80,8 M€ d'engagement au 31/12/2022).

La société Mérieux Développement s'est engagée à financer des investissements à hauteur de 121,1 M€ concernant Mérieux Participations 4. Sur ces 121,1 M€ (121 M€ en 2022), 58,8 M€ ont été versés au 31 décembre 2023 (46,7 M€ au 31 décembre 2022).

Dans le cadre de leurs prises de participations, les sociétés Mérieux Participations et Mérieux Participations 2 ont signé divers documents, notamment des pactes d'associés, dans lesquels elles ont donné et reçu divers engagements. Ces sociétés se sont en effet engagées à effectuer des prises de participations complémentaires ou à verser des compléments de prix conditionnés à des franchissements d'étapes.

Engagements donnés en matière de garantie de passif

La garantie de passif relative à la cession des titres ShanH intervenue en 2009 amendée en 2021 pour tenir compte des engagements pris par Sanofi vis-à-vis de l'Etat Indien, subsiste. La garantie de passif fiscale consentie en 2009 a quant à elle pris fin compte tenu de la conclusion de la transaction susvisée ayant mis fin au litige fiscal et de la prescription désormais acquise sur la cession des titres ShanH intervenue en 2009.

Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 20.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 25.

Autres engagements donnés

Chez Institut Mérieux :

En octobre 2023, l'Institut Mérieux a signé auprès d'un de ses partenaires financiers une convention de gestion de trésorerie permettant la rémunération de sa trésorerie tout en garantissant une liquidité quotidienne. L'établissement financier souscrit et gère pour le compte de l'institut des supports de placement. Ce compte « titres » fait l'objet d'un nantissement de la part de l'Institut Mérieux. La valorisation de ce compte « titres » au 31 décembre 2023 s'élève à 2,9 M€

Chez bioMérieux :

Les garanties bancaires données par le palier bioMérieux dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 174 M€ au 31 décembre 2023, contre 152 M€ au 31 décembre 2022.

bioMérieux SA a conclu avec des tiers, différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (1,3 M€ en 2023, contre 0,8 M€ en 2022).

Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 155 418 actions en couverture, aurait à acquérir 548 348 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 55,2 M€ sur la base du cours au 31 décembre 2023 (contre 17,6 M€ en 2022).

Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine, Hybiome en Chine, s'est engagé pour 40,2 M€ auprès d'institutions bancaires (contre 43,5 M€ en 2022).

Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 2,1 M€ bioMérieux SA s'est engagée à participer à une levée de fonds dans la société ATI à hauteur de 0,1 M€

Chez Transgene :

La Société a signé un contrat de cession de créance de crédit d'impôt recherche pour chacun de ses CIR 2020 et 2021 auprès d'un établissement de crédit et n'a plus de créance envers l'État. Transgene a ainsi perçu respectivement 6,0 M€ et 6,7 M€ pour les CIR 2020 et 2021 (représentant un financement à hauteur de 95 %). Ce type de contrat est qualifié de déconsolidant, aucune dette n'est comptabilisée au titre de ce financement reçu. La Société reste cependant responsable des montants déclarés en cas de contrôle fiscal.

Transgene est par ailleurs engagée dans des contrats avec des sous-traitants. Ces contrats peuvent avoir des effets sur plusieurs exercices comptables. Au 31 décembre 2023, la Société estime ses engagements financiers au titre de ces contrats à environ 11 M€ en valeur courante contre 15 M€ en 2022. Ce montant d'engagements correspond à la trésorerie restant à décaisser sur les contrats signés à date.

Dans le cadre d'accords de licence ou d'option sur licence signés avec des tiers, ceux-ci se sont engagés à verser à Transgene des paiements d'étapes ou redevances qui dépendent d'événements futurs dont la réalisation reste incertaine à la date des comptes. Transgene s'est engagée à l'égard d'un certain nombre de tiers à verser des paiements d'étapes ou redevances dans le cadre d'accords de collaboration ou de licences, qui dépendent d'événements futurs dont la réalisation reste incertaine à la date des comptes

Chez Mérieux Développement :

Les lignes de crédit sont assujetties à un ratio financier "Endettement financier net / actif net réévalué" respecté au 31 décembre 2023.

Mérieux Développement s'est portée caution solidaire pour Mérieux Equity Partners concernant le paiement d'une année de loyers au bénéfice de la SCI GHD Bureaux.

Autres Engagements reçus

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2023 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 M€. Ce prêt syndiqué a remplacé le précédent en mars 2023 et bénéficie d'une maturité à mars 2028 (5 ans) avec options d'extensions pour deux années supplémentaires. (cf. note 20.2).

Les autres engagements reçus de bioMérieux au 31 décembre 2023 s'élèvent à 5,9 M€ (6,5 M€ en 2022).

Les associés de Mérieux Participations, Mérieux Développement, SIENNA Capital, Invent se sont engagés à financer les montants des participations de Mérieux Participations au prorata de leur quote-part au capital de ces deux sociétés, selon les conditions établies dans différents documents en date du 29 octobre 2014.

Les associés de Mérieux Participations 2, y compris ceux ayant souscrit au capital en 2019, se sont engagés à financer les montants des participations de Mérieux Participations 2 au prorata de leur quote-part au capital de Mérieux Participations 2, selon les conditions établies dans la documentation contractuelle.

La cession d'une ligne de titres a été réalisée le 16 décembre 2021 chez Mérieux Participations 2 et seule une partie des proceeds a été perçue à cette date ; une partie complémentaire pourra être perçue par la suite si certains critères définis dans le protocole de cession seront atteints.

Certaines participations détenues par IMEurope sont gérées dans le cadre de pactes d'actionnaires pouvant englober divers engagements reçus.

Autres engagements

Accord de consortium dans le cadre du projet ADNA (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches Thérapeutiques »)

Institut Mérieux coordonne un programme de recherche associant les sociétés bioMérieux, Transgene, GenoSafe et l'association Généthon dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrées sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné par l'acronyme "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques").

Dans ce cadre, Transgene a perçu 15,9 M€ d'avances remboursables. En cas de succès, défini par la mise sur le marché d'un produit aidé et l'atteinte d'un chiffre d'affaires plancher, Transgene devra rembourser, sous certaines conditions, les aides remboursables de façon étalée, et ensuite, le cas échéant, verser des remboursements complémentaires jusqu'en 2035 ou jusqu'à l'atteinte d'un plafond défini. Ces obligations concernent le candidat-médicament TG4001.

Au 31 décembre 2023, l'estimation de la valeur actuelle des remboursements futurs s'élevait à 1,4 M€ chez Transgene. Le taux d'actualisation utilisé est de 7,5%.

Le remboursement de ces avances est conditionné à l'atteinte d'un certain seuil de revenus avec le produit TG4001 et se fera par montant fixe et prédéterminé durant les cinq années suivantes, puis proportionnellement aux revenus de ce produit jusqu'à l'atteinte d'un plafond de remboursement ou en 2035. Les flux futurs de remboursement attendus sont donc estimés sur la base d'une évaluation des revenus futurs directs et indirects associés au produit TG4001 au cours de son développement. Les autres hypothèses prises en compte par la Direction dans l'évaluation de la dette d'avances remboursables concernent notamment :

- le planning de développement et commercialisation du produit ;
- la probabilité de succès des phases cliniques ;
- le marché ciblé, le taux de pénétration et le prix de traitement ;
- le calendrier et les modalités financières d'un partenariat de développement et commercialisation (paiement à la signature, paiement en fonction de jalons d'avancement, royalties) ; et
- le taux d'intérêt effectif des flux futurs.

Un décalage d'un an de l'atteinte du seuil de déclenchement des remboursements fixes prévus au contrat, aurait un impact à la baisse de 0,9 M€ sur la valeur de la dette ADNA. À l'inverse, une anticipation d'un an de l'atteinte du seuil de déclenchement des remboursements fixes aurait un impact à la hausse de cette dette de 1,5 M€

Note 28 – Informations sur les parties liées

28.1 – Rémunérations et autres transactions avec les dirigeants du Groupe (versées par Institut Mérieux)

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme :		
Rémunérations	1,2	1,7
Charges sociales et autres	0,6	0,8
Autres (jetons de présence)	0,08	0,08
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0

Il n'existe pas d'avantages à long terme, ni d'avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux dirigeants.

28.2 – Transactions réalisées avec les sociétés mises en équivalence (GeNeuro)

En 2006, bioMérieux France et GeNeuro ont signé un accord de licence exclusive (« l'accord 2006 ») dans le seul but de mettre au point, fabriquer et vendre des produits couverts par le brevet bioMérieux, bioMérieux conservant dans cet accord 2006 les droits relatifs aux diagnostics.

28.3 – Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

bioMérieux SA a versé en 2023 au titre de dépenses de mécénat humanitaire 2 M€ à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux (2 M€ en 2022).

Institut Mérieux a versé en 2023 un don de 4 M€ à la Fondation Mérieux (contre 7 M€ en 2022). A l'inverse, Institut Mérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,2 M€ au titre de charges supportées pour son compte (idem 2022).

Note 29 – Détail du tableau des flux de trésorerie consolidés

Flux nets liés aux acquisitions et cessions de filiales :

Les principales variations de périmètre sont détaillées en note 1.1.

Le détail du poste trésorerie liée aux acquisitions /cessions de filiales est donné dans le tableau ci-dessous (hors frais d'acquisitions de titres) :

2023 :

(en M€)	Palier bioMérieux	Palier Mérieux NutriSciences Corporation	TOTAL
Prix d'acquisition	0,0	-14,9	-14,9
Rémunération par émission d'actions	0,0	0,0	0,0
Prix de cession	0,0	0,0	0,0
Trésorerie nette acquise / cédée	0,0	0,4	0,4
Remboursement de dettes	-14,1	-7,9	-22,0
Variation des dettes sur acquis. Titres et puts	-10,0	0,0	-10,0
TOTAL	-24,1	-22,4	-46,5

Palier bioMérieux :

Les flux nets sont liés à l'acquisition de la société Hybiome pour -24,1 M€

Palier Mérieux NutriSciences Corporation :

Les flux nets sont essentiellement liés aux acquisitions des sociétés Blonk Group (-8,1 M€), Viamed Technical Laboratory (-6 M€) et Swift Silliker pour (- 2,6 M€) ;

2022 :

(en M€)	Palier bioMérieux	Palier Mérieux NutriSciences Corporation	TOTAL
Prix d'acquisition	-220,0	-34,5	-254,5
Rémunération par émission d'actions	0,0	0,0	0,0
Prix de cession	0,0	0,3	0,3
Trésorerie nette acquise / cédée	15,0	1,6	16,6
Remboursement de dettes	0,0	0,0	0,0
Variation des dettes sur acquisition titres	0,0	-6,6	-6,6
TOTAL	-205,0	-39,2	-244,2

Palier bioMérieux :

Les flux nets sont liés à l'acquisition de la société Specific Diagnostics pour 205 M€

Palier Mérieux NutriSciences Corporation :

Les flux nets sont essentiellement liés aux acquisitions des sociétés Dyad (-13 M€), Hortec (-5,2 M€) et Fedra Food pour (- 8,7 M€) ;

Flux liés à l'activité en 2023 :

Variations du besoin en fonds de roulement en 2023 :

Les principales variations du besoin en fonds de roulement sont liées au palier bioMérieux :

- augmentation des stocks de 193 M€ en lien avec la reconstitution des stocks de matières premières et de produits finis pour faire face à une demande croissante, le lancement d'une nouvelle gamme de produits et l'effet d'augmentation des prix sur les matières premières et des épidémies plus tardives fin 2023 ;
- créances clients en augmentation de 32,1 M€ principalement en raison de la croissance de l'activité

Flux d'investissement en 2023 :

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont liées essentiellement au palier bioMérieux pour 338,3 M€ (cf. notes 13.2 et 13.3).

Les acquisitions d'actifs financiers en 2023 sont principalement liées aux acquisitions de titres par le palier bioMérieux (160 M€) et par Mérieux Développement à hauteur de 22,8 M€ (cf. note 13.5).

Les cessions d'actifs financiers en 2023 sont liées principalement aux cessions effectuées par les fonds du palier Mérieux Développement pour 25,4 M€ (désinvestissements) et à des cessions par Transgene des titres Tasly BioPharmaceuticals pour 14,3 M€

Note 30 – Evènements postérieurs à la clôture

Chez bioMérieux

Acquisition de Lumed Inc.

Le 4 janvier 2024, bioMérieux a acquis 100% de la société Lumed Inc., une société canadienne spécialisée dans les logiciels qui a créé un système d'aide à la décision clinique destiné à soutenir les hôpitaux dans l'optimisation des prescriptions d'antibiotiques et la surveillance des infections associées aux soins.

Cette acquisition de l'intégralité du capital de Lumed Inc. fait suite à des prises de participation minoritaire de 16,2% du capital en 2017 et 2019 pour 0,7 M€ ayant donné lieu à une collaboration étroite entre les deux sociétés. L'acquisition de 83,8% du capital en 2024 représente un investissement de près de 9 M€.

Le rachat de Lumed Inc. illustre la volonté de bioMérieux de développer son portefeuille de solutions d'analyse de données, tout en continuant à se concentrer et à s'engager pour le bon usage des antibiotiques et pour la prévention et la lutte contre les infections.

Rachat de dettes sur minoritaires

La participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd passe de 71,2% au 31 décembre 2023 à 87,4% au 31 janvier 2024. Cette prise de participation supplémentaire a été réalisée en janvier 2024 pour 19 M€. Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul d'une dette sur minoritaires au 31 décembre 2023.

Chez Mérieux NutriSciences

Le conseil d'administration a décidé d'arrêter l'activité au Danemark.

Chez TSGH

Le 29 janvier 2024, TSGH a cédé la totalité des actions qu'elle détenait au capital de la société ABL Europe au profit de la société de droit anglais Oxford Biomedica PLC.

Dans ce cadre, TSGH a consenti des garanties limitées à la société Oxford Biomedica notamment en matière fiscale, sociale et réglementaire. Selon les matières concernées, la durée de la garantie est comprise entre 18 mois et 6 ans et les plafonds entre 3 M€ et 15 M€.

Cette cession n'a pas été classée selon la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, compte tenu de l'impact non significatif.

Note 31 – Détail du périmètre des sous paliers

31.1 – Sous palier bioMérieux

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 56,7%)

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux S.A	69280 Marcy l'Etoile –France R.C.S Ly on B 673 620 399	58,9%	58,9%	56,7%	56,7%
AB bioMérieux	Stockholm, Suède	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Applied Maths Inc	Texas, Etats Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Applied Maths NV	Sint-Martens-Latem, Belgique	0,0%	100,0%	0,0%	56,7%
Astute Medical Inc	San Diego, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Banyan Biomakers Inc	San Diego, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Biofire Defense LLC	Salt Lake City, Etats Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Biofire Diagnostics LLC	Salt Lake City, Etats Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Afrique du Sud	Randburg, Afrique du Sud	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Afrique occidentale	Abidjan, Côte d'Ivoire	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Algérie	Alger, Algérie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Allemagne	Nürtingen, Allemagne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Argentine	Buenos Aires, Argentine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Asia Pacific Pte Ltd	Helios, Singapore	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Australie	Baulkham Hills, Australie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Autriche	Wien, Autriche	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Belgique	Bruxelles, Belgique	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Benelux BV	Zaltbommel, Pays Bas	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux Brésil	Rio de Janeiro, Brésil	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Canada	Saint Laurent (Québec), Canada	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Chili	Santiago, Chili	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Chine	Hong Kong, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Colombie	Bogota, Colombie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Corée	Séoul, Corée	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux CZ	Praha, République Tchèque	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Danemark	Herlev, Danemark	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Egypte	Caire, Egypte	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Egypt Distribution Co. LLC	Caire, Egypte	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Espagne	Madrid, Espagne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Finlande	Helsinki, Finlande	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Grèce	Athènes, Grèce	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Hongrie	Budapest, Hongrie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Inc	Durham, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Inde	New Delhi, Inde	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Italie	Ponte a Ema - Firenze, Italie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux Japon Ltd	Tokyo, Japon	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	100,0%	0,0%	56,7%	0,0%
bioMérieux Kenya	Nairobi, Kenya	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Malaisie	Selangor darul Ehsan, Malaisie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Mexique	Mexico, Mexique	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Moyen-Orient	Dubaï, Emirats Arabes Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Nigéria	Lagos, Nigéria	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Norvège	Oslo, Norvège	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Philippines	Taguig, Philippines	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Pologne	Warsawa, Pologne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Portugal	Linda a Velha, Portugal	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Royaume-Uni	Hampshire, Royaume-Uni	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Russie	Moscow, Russie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co Ltd	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Shanghai Company Ltd	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Singapour	Helios, Singapour	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Suède	Askim, Suède	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Suzhou Biotech Co.Ltd	Suzhou, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux SRB doo	Belgrade, Serbie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Suisse	Genève, Suisse	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Thaïlande	Bangkok, Thaïlande	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Turquie	Istanbul, Turquie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Vietnam	Hanoi, Vietnam	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
BTF Pty Limited	North Ride, Australie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Cambridge Biotech	Massachusetts, USA	0,0%	100,0%	0,0%	56,7%
Huilai	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Invisible Sentinel	Philadelphia, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Quercus Scientific NV	Sint-Martens-Latem, Belgique	0,0%	100,0%	0,0%	56,7%
Ras Lifesciences	Hyderabad, Inde	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (US)	California, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (France)	Paris, France	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (Irlande)	Dublin, Irlande	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (UK)	London, UK	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
SSC Europe	Warsawa , Pologne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co Ltd	Suzhou, Chine	71,0%	66,7%	40,2%	37,8%
Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd	Suzhou, Chine	100,0%	100,0%	40,2%	37,8%

31.2 – Sous palier Mérieux NutriSciences Corporation

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 67,7 %)

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Mérieux NutriSciences Corp.	70,7%	70,7%	67,7%	67,2%
Silliker Mexico	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker France	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Netherlands	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Spain	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Poland	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Canada	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Australia	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Inc USA	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Singapore	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences (USA)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Certification (Shanghai) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Consulting BV	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker France Holding	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Switzerland	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Portugal	96,0%	96,0%	65,0%	64,5%
Silliker Group Corporation France	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Brazil Participacoes	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Hong-Kong	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sino Silliker Testing Services (Shanghai) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Testing Technology (Beijing) Co. Ltd	70,0%	70,0%	47,4%	47,0%
MicroChem Silliker (India)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Bioagri Laboratorios (Brazil)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Bioagri Ambiental (Brazil)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Bioagri Analysis (Brazil)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS US holding LLC	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Biofortis Inc USA	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker South Africa	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Swift Silliker South Africa (a)	83,0%	66,0%	56,2%	44,4%
Chelab Silliker (Italy)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Italia Holding	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Testing Technology (Ningbo) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sino Silliker Testing Services (Qingdao) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
KSL Analiz Turkey	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
ISA Denetim (Turkey)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sino Silliker Ltd HK	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux Certification LLC	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Milouda & Migal (Israel)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Chile Spa (Chile) (j)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS Digital Solution LLC (i)	0,0%	100,0%	0,0%	67,2%
MXNS IT Services Private Limited	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Bangalore Pvt Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Tecnimicro de Analisis (Colombia)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS India Private	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MNXS Deutschland Holding	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Institut Kirchhoff	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Peru SAC.	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutrSciences Malaysia Sdn. Bhd (d)	0,0%	51,0%	0,0%	34,3%
Ecam Ricert (b)	100,0%	85,0%	67,7%	57,1%
KTBA Holding BV	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Advanced Laboratory Testing (ALT)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS Auditing Italia (c)	100,0%	60,0%	67,7%	40,3%
KTBA Belgium	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
KTBA Netherlands	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Riskplaz a B.V	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
CPG Lab (h)	0,0%	100,0%	0,0%	67,2%
Sichuan Zhongan Testing	92,0%	92,0%	62,3%	61,8%
Zhonghou United Certification	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Traq'food	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS Denmark S/A	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Shaanxi Liatong General Standard Technical Services Co. Ltd	60,0%	60,0%	40,6%	40,3%
Mérieux NutriSciences Israel	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sher Consulting and Training	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Dyad Labs	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Laboratorios Bromatológicos Araba SAU	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Hortec (Pty) Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Bolivia SRL	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Mérieux NutriScience Testing technology €(Guangzhou) Co. Ltd (e)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Blonk Sustainability tools BV (f)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Blonk Milieu Advies BV (f)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Blonk Agri Footprint BV (f)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Viamed Technical Laboratory (g)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%

	2023	2022	
a) Dont puts sur minoritaires :	17%	34%	<i>Swift Silliker South Africa</i>
b) Dont puts sur minoritaires :	0%	15%	<i>Ecam Ribert</i>
c) Dont puts sur minoritaires :	0%	40%	<i>Mxns Auditing Italia</i>
d) Cession de Mérieux NutrSciences Malaysia Sdn. Bhd			
e) Création de Merieux NutriSciences Testing Technology (Guangzhou) Co., Ltd			
f) Acquisition de Blonk Group			
g) Acquisition de Viamed Technical Laboratory			
h) fusion de CPG Lab dans Chelab Silliker			
i) Fusion de MXNS Digital Solution dans MXNS US Holding			
j) anciennement nommée Labster			

31.3 – Sous palier Mérieux Développement

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 96,2 %)

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Mérieux Développement	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Mérieux Participations	79,9%	79,9%	76,9%	76,9%
Mérieux Participations 2	47,4%	47,4%	45,6%	45,6%
MPL2	0,0%	95,4%	0,0%	43,5%

31.4 – Sous palier Transgene

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 57,7 %)

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
Transgene	France	60,0%	60,4%	57,7%	58,1%
Transgene Inc	Boston, USA	100,0%	100,0%	57,7%	58,1%
Transgene BioPharmaceutical Technology Co Ltd	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	57,7%	58,1%
Transgene UK Ltd	Londres, Royaume Uni	100,0%		57,7%	

Note 32 – Honoraires

Honoraires CAC (en millier d'euros)	2 023				2 022			
	GT	E&Y	autres	Total	GT	E&Y	autres	Total
<u>Audit</u>								
<u>Commissariat aux comptes, certification des comptes</u>								
CMA	18	10	0	28	16	10	0	26
IM	35	28	0	63	25	28	0	53
Foncière de Montcelard	3			3	3			3
GNEH	4			4	3			3
Mérieux Université	11			11	9			9
Thera					5			5
Groupe Mérieux Développement	36			36	29			29
Groupe bMx	753	1 484	199	2 436	699	1 509	253	2 461
Groupe Transgene	71	0	71	142	96	18	96	210
Groupe MNC		565		565		804		804
Groupe ABL		149		149	10	138		148
Sous- total Audit	931	2 235	270	3 436	894	2 508	349	3 751
<u>Autres missions</u>								
Groupe bMx		7	121	128			301	301
Groupe MNC		5		5		16		16
Groupe Transgene	7			7				0
Sous- total autres missions	7	12	121	140	0	16	301	317
TOTAL	938	2 247	391	3 576	894	2 524	650	4 068

Bilan consolidé – actif

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

(En M€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	2.9 et 13.1	1 144,9	1 245,7
Actifs incorporels	2.11 et 13.2	557,8	652,2
Actifs corporels	2.12 et 13.3	1 558,8	1 451,5
Droits d'utilisation	2.13 et 13.3	252,0	216,4
Actifs financiers non courants	2.16 et 13.5	587,7	584,5
Participation dans les entreprises associées	2.3 et 13.5	14,3	18,3
Autres actifs non courants	2.17 et 13.6	22,6	22,9
Impôts différés actifs	2.23 et 22	108,1	69,4
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	13	4 246,2	4 260,9
Stocks	2.18 et 14.1	931,0	759,8
Clients	2.19 et 14.2	880,0	890,2
Autres actifs courants	14.3	204,3	188,4
Créances d'impôts sur les sociétés	14.3	39,8	30,2
Autres actifs financiers courants	2.20 et 15	0,2	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.20 et 15	453,3	689,4
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		2 508,6	2 558,4
Actifs destinés à être cédés	2.15 et 13.4	0,0	14,3
TOTAL ACTIF		6 754,8	6 833,6

Bilan consolidé – passif

(En M€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	16	916,1	916,1
Primes d'émission et de fusion		884,1	884,1
Réserves sociales	16	32,0	22,6
Autres réserves et résultat global		997,1	1 013,2
Capitaux propres - Part du Groupe		2 829,3	2 836,0
Part des minoritaires dans les réserves		1 739,3	1 671,9
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	16.2	96,0	178,5
Capitaux propres - Part des Intérêts minoritaires	16.2	1 835,3	1 850,4
CAPITAUX PROPRES		4 664,6	4 686,4
Emprunt obligataire non courant	20.1	199,7	199,7
Dettes bancaires non courantes	20.1	201,6	177,7
Dettes sur acquisitions de titres	20.1	14,6	24,5
Dettes de location non courantes	20.1	217,2	185,7
Provisions non courantes	2.22 et 18.1	69,6	58,1
Autres passifs non courants	21	0,3	0,2
Impôts différés passifs	2.23 et 22	29,9	70,6
PASSIFS NON COURANTS		732,9	716,5
Emprunt obligataire courant	20.1	0,0	0,0
Découverts bancaires	20.1	22,8	26,8
Dettes bancaires courantes et autres dettes financières courantes	20.1	153,2	176,4
Dettes sur acquisitions de titres	20.1	32,1	49,6
Dettes de location courantes	20.1	46,7	44,6
Provisions pour risques courantes	2.22. et 18.1	44,0	43,6
Dettes fournisseurs et rattachées	23	331,4	331,9
Autres passifs courants	24	670,0	703,9
Impôt exigible	2.23 et 24	57,1	53,9
PASSIFS COURANTS		1 357,3	1 430,7
Dettes liées à des actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		6 754,8	6 833,6

Notes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2023

Note 1 – Faits marquants de l'exercice	11
Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation.....	17
Note 3 – Périmètre de consolidation	39
Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité.....	41
Note 5 – Charges de personnel.....	41
Note 6 – Frais d'études, de recherche et de développement.....	42
Note 7 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	42
Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation.....	43
Note 9 – Autres produits et charges opérationnels non courants	43
Note 10 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	44
Note 11 – Impôt sur le résultat.....	45
Note 12 – Résultat par action.....	46
Note 13 – Actifs non courants	46
Note 14 – Actifs courants.....	53
Note 15 – Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie.....	55
Note 16 – Capitaux propres	56
Note 17 – Paiements en actions	57
Note 18 – Provisions, actifs et passifs éventuels.....	59
Note 19 – Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.....	61
Note 20 – Trésorerie nette d'endettement.....	63
Note 21 – Autres passifs non courants	67
Note 22 – Impôts différés.....	68
Note 23 – Dettes fournisseurs et assimilées.....	68
Note 24 – Autres passifs courants.....	68
Note 25 – Gestion des risques et instruments financiers.....	69
Note 26 – Effectifs	77
Note 27 – Engagements hors bilan	77
Note 28 – Informations sur les parties liées	80
Note 29 – Détail du tableau des flux de trésorerie consolidés	81
Note 30 – Evènements postérieurs à la clôture.....	83
Note 31 – Détail du périmètre des sous paliers.....	84
Note 32 – Honoraires	92

La société Compagnie Mérieux Alliance a été créée le 21 mai 2008 par apport en numéraire de 185 actions. L'assemblée générale du 13 juin 2008 a approuvé la création de 4 580 511 actions pour rémunérer l'apport de 100 % des titres de la société Institut Mérieux (cf. note 2.3).

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président le 21 mai 2024.

Compagnie Mérieux Alliance est une société par actions simplifiée de droit français, située à Lyon. L'activité du Groupe est décrite à la note 2.7.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en millions d'euros (M€), sauf indication contraire.

Note 1 – Faits marquants de l'exercice

1.1 – Variations de périmètre significatives

1.1.1. Variation de périmètres 2023 :

Chez bioMérieux :

Aucune opération de croissance externe n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Les évolutions du périmètre de consolidation concernent les opérations suivantes :

- Fusion entre les filiales Applied Maths NV (société absorbée) et bioMérieux Bénélux SA (société absorbante) au 1^{er} janvier 2023, détenues à 100 % par le Groupe.
- Liquidation de la filiale Quercus Scientific NV, qui était détenue à 100 % par le Groupe.
- Liquidation de la filiale Cambridge Biotech, qui était détenue à 100 % par le Groupe.
- Augmentation de la participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd passant de 66,7% au 31 décembre 2022 à 71,2% au 31 décembre 2023. Cette prise de participation supplémentaire de 4,5 % a été réalisée en novembre 2023 pour 14 M€ Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul d'une dette sur minoritaires au 31 décembre 2022.

Chez Mérieux NutriSciences :

Acquisitions :

Le 31 mars 2023, Silliker consulting BV a acquis 100% du groupe Blonk pour un prix d'acquisition de 10,4 M€ Ce groupe compose de trois entités (Blonk Sustainability Tools BV, Blonk Milieu Advies BV et Blonk Agri-Footprint BV) est un cabinet de conseil spécialisé dans la recherche sur l'environnement et la durabilité dans le secteur agroalimentaire (cf. note 29).

Le 31 mars 2023, Mérieux NutriSciences Chile SpA a acheté 100% de la société Viamed Technical Laboratory au prix de 7 707 M CLP (soit 8,5 M€). La société est un laboratoire d'analyses spécialisé et de services qualité pour toutes sortes de produits liés à l'aquaculture, à l'agriculture et à la sylviculture en général, ainsi que de services professionnels, tels que des consultations indépendantes, des examens et des certifications, dans tous les domaines couverts par la société (cf. note 29).

Cession d'un actif destiné à la vente :

Le 29 septembre 2023 pour des raisons stratégiques, Mérieux NutriSciences Corporation a vendu 51% de la société Mérieux NutriSciences Malaysia, ce qui a entraîné une perte au niveau des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Opérations sans changement de contrôle :

Le 16 novembre 2022, Silliker South Africa (Pty) Ltd. a exercé le put sur 16,8% lié à la société Swift Silliker (Pty) Ltd. pour un montant de 2,9 M\$ (cf. note 29).

Le 2 mai 2023, Chelab Silliker a acquis 40% equity of MXNS Auditing Italia pour 0,5 M\$ (cf. note 29).

Le 8 août 2023, Chelab Silliker a exercé le put à hauteur de 15% concernant la société Ecam Ricert pour 2,1 M\$ (cf. note 29).

Chez SGH :

L'Institut Mérieux a racheté 2 462 actions de la société SGH le 21 janvier 2023. Cette opération a légèrement modifié le taux de détention de SGH qui est passé de 98,9% à 99,6%.

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a continué d'investir dans le fonds Mérieux Participations 4 (12,1 M€).

Le fonds Mérieux Participation 2 a continué de céder certaines lignes de titres à hauteur de 12,4 M€ (36,6 M€ en 2022), la plus-value de cession a représenté 10,9 M€ sur l'exercice 2023 (non significatif en 2022).

Chez ABL Inc. :

En fin d'exercice 2023, la société ABL Europe, seule filiale de la société ABL Inc. a fait l'objet d'une cession à la société TSGH. Cette opération n'a pas modifié le pourcentage de détention d'ABL Europe qui reste de 100%.

Chez Institut Mérieux:

A la suite de la fusion-absorption de Thera Conseil, un échange d'actions de la société Thera en actions de la société EKNO a été réalisé au cours du premier semestre 2023 pour 1 M€. Cette opération s'est traduite par la sortie du périmètre Thera Conseil. La société EKNO fait partie des titres non consolidés (cf. note 13.5).

1.1.2. Variation de périmètres 2022 :

Chez bioMérieux :

Acquisition de la société Specific Diagnostics

Le 18 mai 2022, bioMérieux a acquis 100 % de la société Specific Diagnostics, une société américaine privée qui a mis au point un système rapide d'antibiogramme permettant de fournir un test de sensibilité aux antibiotiques (AST) phénotypique directement à partir d'hémocultures positives.

Cette acquisition de l'intégralité du capital de Specific Diagnostics fait suite à une première prise de participation minoritaire en 2019 et à la signature d'un accord de distribution co-exclusive en 2021 couvrant le marché européen et britannique, qui s'était notamment traduit par l'octroi d'un emprunt convertible de 18 M\$. Cette participation chez bioMérieux Inc. s'établissait à 4,4 M€ au 31 décembre 2021 pour 7,4 % des titres.

Le montant de l'acquisition de 407 M\$ (386,7 M€) couvre l'acquisition de 100 % des titres, payé par une combinaison de règlement en trésorerie pour 232,2 M\$ (220,7 M€) et de l'émission de 1 288 901 actions au profit de certains actionnaires de Specific Diagnostics. L'émission de ces nouvelles actions de bioMérieux S.A. a entraîné une dilution des actionnaires de l'ordre de 1 % de son capital social sur le premier semestre 2022 qui a été compensée ensuite. En effet, un programme de rachat d'actions a eu lieu, puis a été suivi d'une réduction du capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues.

La perte opérationnelle de Specific Diagnostics, hors amortissements de la technologie, s'élève à 16 M€ sur la période de détention. L'impact de l'intégration de la société Specific Diagnostics dans les comptes du Groupe étant jugé non significatif, aucune information proforma n'a été donnée dans l'annexe au titre des périodes comparatives.

La filiale a été consolidée par intégration globale à compter de sa prise de contrôle. L'analyse en cours de réalisation de l'affectation du prix d'acquisition a conduit à reconnaître, à la date d'acquisition, principalement une technologie nette d'impôts différés passifs pour 186,6 M€, des impôts différés actifs pour 41,5 M€ correspondant notamment à la valorisation de pertes reportables et d'un goodwill provisoire de 164,4 M€. Celui-ci a été affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie Microbiologie. Il reflète principalement les synergies spécifiques attendues entre le système SPECIFIC REVEAL Rapid AST, développé par Specific Diagnostics, avec notre portefeuille de microbiologie en offrant une solution à forte valeur ajoutée aux patients critiques.

Des frais associés à la transaction ont été supportés à hauteur de 9,6 M€ sur l'exercice 2022 et sont enregistrés sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » au sein du résultat opérationnel courant.

Les amortissements de la technologie valorisée dans le cadre de l'allocation du prix d'achat ont également été constatés au sein du résultat opérationnel courant pour 7,9 M€ sur l'exercice 2022 (sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition »).

Cette filiale est détenue à 100 % par le Groupe depuis la date de prise de contrôle.

L'allocation du prix d'acquisition de Specific Diagnostics est terminée au 31 décembre 2023. L'affectation définitive du goodwill n'a pas conduit à modifier le goodwill provisoire.

Evolution du capital social de bioMérieux

En 2022, la Société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, puis à une réduction de capital par annulation du même nombre d'action :

- L'opération d'acquisition des titres Specific Diagnostics a été réalisée par l'apport d'une fraction des actions Specific Diagnostics en échange d'actions ordinaires nouvellement émises de bioMérieux. Le 18 mai 2022, bioMérieux a constaté l'augmentation de capital de 130 952 euros par la création de 1 288 901 actions nouvelles ; la différence entre la valeur des actions Specific Diagnostics apportées et le montant nominal de l'augmentation de capital constitue une prime d'apport de 127,2 M€
- Un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation a été lancé consécutivement à cette opération. Le 14 décembre 2022, le Conseil d'Administration a procédé à l'annulation des 1 288 901 actions acquises et de réduire le capital d'un montant de 130 952 euros. La différence entre le prix de rachat des actions annulées et le montant nominal de la réduction de capital, soit 116,7 M€ a été imputée sur la prime d'apport.

Les deux opérations consécutives conduisent à une augmentation des primes de 10,5 M€(dont 6,2 M€revenant au groupe).

Ces deux opérations n'ont toutefois pas entraîné de modification du pourcentage de détention de bioMérieux dans l'Institut Mérieux qui reste stable à 58,9%.

Autres évolutions du périmètre de consolidation

Les autres évolutions du périmètre de consolidation concernent les opérations suivantes :

- Création de la société bioMérieux Nigéria Ltd. le 14 avril 2022, dont le capital social s'élève à 1,3 M€. Cette filiale est détenue à 100 % par le Groupe.
- Liquidation de la filiale bioMérieux HK Invest Ltd. Cette filiale était détenue à 100 % par le Groupe. L'impact sur les comptes consolidés est non significatif.

Chez Mérieux NutriSciences :

Acquisition le 26 octobre 2021 de 100% des titres de la société Sher Consulting and training Ltd en Israël pour 19,4 M ILS (soit 7,9 M€), qui a généré un goodwill de 13,8 M ILS (soit 4,9 M€).

Acquisition le 30 novembre 2021 de 45% des titres de la société Fedra Food Real estate Srl en Italie pour 5,4 M€ qui n'a pas généré de goodwill.

Acquisition le 8 décembre 2021 de 100% des titres de la société Dyad Laboratories Inc aux US pour 50,7 M\$(soit 48,1 M€), qui a généré un goodwill de 36,4 M€(soit 36,1 M€).

Acquisition le 30 mars 2022 de 100% des titres de la société Hortec Ltd en Afrique du Sud pour 83,3 MZAR (soit 7,9 M€), qui a généré un goodwill de 5,2 M€

Acquisition le 31 mars 2022 de 100% des titres de la société Laboratorios Bromatologicos Araba SAU en Afrique du Sud (pour 2,5M€), qui a généré un goodwill de 1 M€

Opérations sans changement de contrôle :

Exercice du put (25%) lié à la société Advanced Laboratory Testing pour 6,3 M€portant la participation à 100%.

Chez Transgene :

Au cours de l'année 2022, trois attributions définitives d'actions gratuites ont été réalisées, dont deux en mars pour respectivement 1 211 994 et 563 142 actions nouvelles, ainsi qu'une en mai pour 657 601 actions nouvelles.

Ces différentes opérations ont modifié le pourcentage de détention de Transgene dans TSGH qui est passé de 61,9% en 2021 à 60,4% en 2022.

Chez GeNeuro :

En date du 12 mai 2022, GeNeuro a procédé à une augmentation de capital. GNEH a souscrit à 1 398 601 actions nouvelles pour un montant de 4 M€ce qui lui permet de détenir 39,1% du capital de GeNeuro au 31 décembre 2022.

Chez SGH :

L'Institut Mérieux a racheté 520 actions de la société SGH le 28 mars 2022.

Le 31 mars 2022, le capital social de SGH a été augmenté de 2 462 actions à la suite de l'exercice des derniers BSA restants. Le capital a ainsi été augmenté de 1 M€ et la prime d'émission de 1,5 M€.

Ces deux opérations ont légèrement modifié le taux de détention de SGH qui est passé de 99,4% à 98,9%.

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a continué d'investir dans le fonds Mérieux Participations 4 (10,3 M€). Des remboursements significatifs sont intervenus en 2022 au titre du fonds Mérieux Participations 3 pour 29,4 M€.

Les fonds Mérieux Participation 1 et 2 ont continué de céder certaines lignes de titres (36,6 M€ en 2022), la plus-value de cession est peu significative, dans le contexte où les titres étaient évalués à la juste valeur en 2021.

La société Mérieux Participations 2 a procédé à des opérations sur son capital. Par décision du 23 mars 2022, le capital social a été réduit de 22,1 M€ par voie de remboursement d'une somme de 0,17 € sur chaque action. Puis, le 28 juillet 2022, le capital social a été réduit à hauteur de 7,8 M€ par voie de remboursement d'une somme de 0,06 € sur chaque action.

Ces deux réductions de capital n'ont eu aucun impact sur les capitaux propres part du groupe, ils impactent toutefois les capitaux propres au niveau des minoritaires pour un montant de - 15,9 M€.

1.2 - Autres faits marquants de l'exercice 2023 et suivi et rappel des faits marquants 2022

1.2.1 Faits marquants 2023

Chez bioMérieux :

Plan d'actionnariat salarié mondial My Share

En mai 2023, les salariés de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquiescer des actions existantes de bioMérieux à des conditions préférentielles (décote et abondement). Le lancement de ce plan d'actionnariat salarié, dénommé MyShare, s'inscrit dans la volonté d'associer davantage les salariés à la performance du Groupe.

L'offre d'actions, autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2022, a été proposée à tous les salariés éligibles résidant dans un pays autorisant cette opération.

5 632 collaborateurs ont participé à l'opération souscrivant près de 300 000 actions.

Le plan MyShare constitue une charge de personnel d'environ 10 M€ sur l'exercice, comptabilisée au sein des Frais Généraux.

Prises de participation minoritaire de la société Oxford Nanopore

bioMérieux a réalisé en octobre 2023 un investissement de 158 M€ dans Oxford Nanopore Technologies, société qui propose une technologie de détection moléculaire nouvelle génération utilisant des nanopores. bioMérieux détient 6,9% de cette société au 31 décembre 2023. Les titres sont comptabilisés en titres non consolidés. La juste valeur des titres a été déterminée sur la base du cours de bourse de la société au 31 décembre 2023 et s'établit à 141 M€. La moins-value de 16 M€ a été reconnue en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cet investissement renforce les relations entre les deux sociétés et s'inscrit dans la suite du partenariat annoncé en avril 2023 par lequel Oxford Nanopore témoignait de sa volonté de s'orienter vers les marchés cliniques. Cet investissement soutiendra le développement de produits d'Oxford Nanopore destinés au diagnostic in vitro, conformément à l'engagement de bioMérieux de contribuer à améliorer la santé publique dans le monde.

Tests de dépréciation UGT CLIA

La réalisation des tests de dépréciation a conduit à comptabiliser une perte de valeur complémentaire sur le goodwill de l'UGT CLIA de 94,9 M€ sur l'exercice 2023 (contre 29 M€ sur l'exercice 2022), à taux moyen. L'analyse a conduit à constater également une dépréciation complémentaire sur la technologie de l'UGT CLIA de 27,2 M€, au taux moyen, au 31 décembre 2023. Ces dépréciations ont été classées dans les charges opérationnelles non courantes de Compagnie Mérieux Alliance dans la mesure où elles constituent un montant significatif et inhabituel en lien avec la restructuration de cette UGT.

Chez Mérieux NutriSciences :

En ce qui concerne les enquêtes administratives ouvertes au Brésil, le 12 juin 2023, les procureurs en charge ont demandé au juge de se saisir de l'affaire. Le 14 novembre 2023, le juge a ordonné le classement de l'affaire.

Sur les trois dossiers administratifs ouverts par le MAPA, un a été clôturé en faveur du Groupe. Les deux autres dossiers sont toujours ouverts mais le Groupe en demande leur annulation.

Chez Institut Mérieux :

Une variation de juste valeur de - 93,3 M€ a été constatée en autres éléments du résultat global sur les titres de la société BBV, détenus à hauteur de 16,5% par la société IM US Holding. Le principal actif de la société BBV est constitué de 2,4% de titres de la société Moderna Therapeutics. La juste valeur a été déterminée au 31 décembre 2023 par rapport à une méthode qui en pratique est proche de celle préconisée par la norme IFRS 13 (valorisation par référence au cours de bourse de la société Moderna Therapeutics au 31 décembre 2023 moins une décote de liquidité retenue au titre de la société BBV).

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a poursuivi sa politique de prise de participations, via les sociétés Mérieux Participations 4, Mérieux Participations 3 et Mérieux Participations 2. Les investissements nets s'élèvent à 22,8 M€ en 2023 (cf. note 13.5.2).

La société MPL 2 a été liquidée sur l'exercice sans impact significatif dans les comptes consolidés.

Chez Transgene :

Les actifs détenus et destinés à la vente évalués à 14,3 M€ au 31 décembre 2022 correspondaient à la participation de Transgene dans la société Tasly BioPharmaceuticals. En mai 2023, la Société a signé un accord pour la vente des actions restantes qu'elle détenait dans Tasly BioPharmaceuticals, représentant 8,7 millions d'actions, pour un montant total de 15,3 M\$, qui ont été réglés au mois de juillet 2023. La Société n'a plus d'actifs détenus à la vente.

1.2.2 Suivi et rappel des faits marquants 2022

Chez bioMérieux :

Situation géopolitique en Ukraine

L'invasion militaire d'une partie de l'Ukraine par la Russie fin février 2022 et le conflit armé qui a suivi n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2022. Le groupe bioMérieux a décidé de maintenir sa présence commerciale en Russie afin de continuer sa mission au service de la santé publique, comme il l'a toujours fait dans d'autres situations par le passé.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en Russie est de 31 M€ pour l'exercice 2022.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque significatif de crédit sur les créances russes et ukrainiennes.

Les effets indirects de la crise ukrainienne, tels que la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ont eu un impact direct sur la performance financière du groupe.

Signature d'un accord d'investissement stratégique avec la société Accunome

bioMérieux et Accunome ont finalisé un accord d'investissement stratégique et signé un accord de distribution exclusive en décembre 2022. L'objectif est d'accélérer le développement de l'activité de biologie moléculaire de bioMérieux en Chine.

A l'issue de cette opération, bioMérieux détient environ 11% du capital d'Accunome pour 14 M€. Ces titres ont été comptabilisés en titres non consolidés.

Création de la société Aurobac

bioMérieux, en partenariat avec Boehringer Ingelheim (laboratoire biopharmaceutique leader axé sur la recherche) et Evotec SE (société en sciences de la vie), a créé la société Aurobac Therapeutics SAS qui a pour mission de créer la prochaine génération d'antibiotiques, ainsi que des solutions de diagnostic efficaces. Aurobac est financée par Boehringer Ingelheim en tant qu'investisseur principal, et par Evotec et bioMérieux, bioMérieux détenant 12,5 % du capital social. La société ainsi créée bénéficiera des expertises des trois entreprises fondatrices pour élaborer une nouvelle approche de médecine de précision, depuis le diagnostic jusqu'à la thérapie. L'objectif est de lutter contre l'antibiorésistance, qui représente aujourd'hui une menace majeure et mondiale pour la santé humaine.

Le montant des titres non consolidés s'élève à 3 M€ au 31 décembre 2022.

Prise de participation minoritaire avec la société Proxim Diagnostics

bioMérieux a signé un accord d'investissement minoritaire avec Proxim Diagnostics, société basée en Californie, qui se concentre sur le développement d'un dispositif d'immunodiagnostic portable de nouvelle génération.

bioMérieux détient 19,9% du capital de la société pour 17 M€ au 31 décembre 2022. Ces titres ont été comptabilisés en titres non consolidés.

Les événements significatifs de l'exercice 2022 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice 2023.

Chez Mérieux NutriSciences :

Il n'y a pas eu d'évolution significative des enquêtes administrative ouvertes au Brésil en 2018, et les conclusions des 3 enquêtes n'ont pas été rendues.

Chez Institut Mérieux :

En date du 29 juillet 2022, le capital social de l'Institut Mérieux a été augmenté de 2,7 M€ (170 586 actions de 16 € de valeur nominale) au moyen de la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence (actions de préférence A). La prime d'émission représente un montant de 275 M€ sur laquelle des frais d'augmentation de capital ont été imputés à hauteur de 11,2 M€.

Une variation de juste valeur de - 67,1 M€ a été constatée en autres éléments du résultat global sur les titres de la société BBV, détenus à hauteur de 16,5% par la société IM US Holdings. Le principal actif de la société BBV est constitué de 2,4% de titres de la société Moderna Therapeutics. La juste valeur a été déterminée au 31 décembre 2022 par rapport à une méthode qui en pratique est proche de celle préconisée par la norme IFRS 13 (valorisation par référence au cours de bourse de la société Moderna Therapeutics au 31 décembre 2022 moins une décote de liquidité retenue au titre de la société BBV).

Chez Mérieux Développement :

Mérieux Développement a poursuivi sa politique de prise de participations, via les sociétés Mérieux Participations 4 et Mérieux Participations 2. Les investissements nets s'élèvent à 14,6 M€ en 2022.

Chez Transgene :

La Société détient 8,7 millions d'actions de Tasly BioPharmaceuticals soit 0,8 % du capital de cette société, qui étaient comptabilisés au 31 décembre 2021 en Titres de participation non consolidés et sans influence notable, pour 18,9 M€. Ces titres ont été reclassés au 31 décembre 2022 en Actifs détenus et destinés à la vente (Note 13.4), en raison du projet de cession de ces titres en 2023.

Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 – Référentiel comptable

Le Groupe Compagnie Mérieux Alliance a choisi d'établir ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis le 31 décembre 2005.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, et applicables à compter du 1er janvier 2023 sont présentés ci-après :

- amendements IAS 1, Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour d'un guide d'application pratique de la matérialité (« IFRS Practice Statement 2 : Making Materiality Judgements »), adopté en mars 2022 par l'Union Européenne (UE) ;
- amendements IAS 8, Définition d'une estimation comptable ; adopté en mars 2022 par l'UE ;
- amendements IAS 12, Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction, adopté en août 2022 par l'UE ;
- amendements IAS 12 - Pilier 2, adopté en novembre 2023 par l'UE, et d'application immédiate en 2023 (a).

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

- (a) Le Groupe a appliqué l'amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat » relatif à l'application de la Directive Européenne Pilier 2 permettant de ne pas tenir compte des effets éventuels de la Directive sur le calcul des impôts différés. L'impact sur les comptes consolidés du Groupe est en cours d'analyse. Le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif de l'application de Pilier 2, à compter de l'exercice 2024, sur la charge d'impôt courant liée à la « top-up tax » payable au titre de Pilier 2, compte tenu des éléments disponibles à date.

Ces amendements et décisions n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2023, notamment :

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- l'amendement IFRS 16, Dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back, publié par l'UE en novembre 2023 ;
- l'amendement IAS 1, Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants, adopté par l'UE en décembre 2023 ;
- l'amendement IFRS 7, Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs, adopté par l'IASB en mai 2023, et adoption en cours par l'UE.

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- L'amendement IAS 21, Absence de convertibilité des devises, adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2023, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

2.2 – Règles générales de présentation des états de synthèse

Bilan consolidé :

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en « non courant » et la part à moins d'un an en « courant ».

Compte de résultat consolidé :

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que des frais d'acquisitions.

Depuis l'exercice 2022, et dans le contexte de l'acquisition de la société Specific Diagnostics par bioMérieux, le Groupe a décidé de présenter de façon homogène l'ensemble des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que des frais d'acquisition sur une ligne dédiée du compte de résultat intégré dans le résultat opérationnel courant.

La définition des autres produits et charges opérationnels non courants est la même que celle appliquée les années précédentes (cf. note 2.29).

Tableau de flux de trésorerie consolidé :

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

2.3 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dont Compagnie Mérieux Alliance détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Compagnie Mérieux Alliance détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles Compagnie Mérieux Alliance exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Ainsi, notamment, la société GeNeuro détenue à 39,6% par le Groupe Compagnie Mérieux Alliance a été mise en équivalence car l'influence notable est établie, du fait notamment, de la nomination de représentants du Groupe aux Conseils d'administration.

En cas de perte de l'influence notable dans le cadre d'une dilution de la participation sans cession, la valeur consolidée de la participation mise en équivalence est reclassée, conformément à la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées », dans une catégorie d'instruments financiers et évaluée ultérieurement conformément à IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et pas d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

En cas de cession des titres d'une filiale précédemment intégrée globalement, le compte de résultat de la filiale est consolidé jusqu'à la date de la perte de contrôle. Le résultat de cession est déterminé par rapport à la valeur consolidée à cette date. Les écarts de conversion précédemment constatés en autres éléments du résultat global sont constatés dans le résultat de cession.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en notes 3 et 31.

2.4 – Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation (achats, ventes, dividendes, cessions de stocks, d'immobilisations, ...).

2.5 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe, à l'exception :

- du Groupe Mérieux NutriSciences Corporation, qui clôture ses comptes au 30 septembre. Les comptes du Groupe Mérieux NutriSciences Corporation ont été consolidés au 30 septembre, l'impact étant considéré comme non significatif au niveau de la consolidation de Compagnie Mérieux Alliance. Le cas échéant, les éléments significatifs intervenus sur le dernier trimestre sont pris en compte;
- et des filiales indiennes de bioMérieux, pour lesquelles une situation est établie et auditée à la date de clôture du Groupe.

2.6 – Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour l'évaluation des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la réalisation des tests de dépréciation (principalement actifs incorporels et goodwill), la détermination de la juste valeur ou des dépréciations des actifs financiers non courants (notamment de la juste valeur des titres Moderna Therapeutics), la détermination de la durée des contrats de location, des provisions (provisions pour clients douteux, provisions pour risques, etc.), de la constatation des impôts différés actifs, des paiements en actions, et des engagements de retraite et assimilés, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe Compagnie Mérieux Alliance n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 19), des paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sur les UGT incluant les projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation (cf. notes 2.9 et 13.1) et de celle liée aux écarts de conversion.

En matière d'effets du changement climatique, à ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur les comptes, en lien avec la réglementation environnementale actuelle, telles que la modification de la durée d'utilité des actifs non courants, la modification des business plans, la constatation d'une provision pour risques, ou encore la prise en compte d'un risque crédit. En effet, les risques liés aux effets du changement climatique, tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par le Groupe en termes de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Les effets à court terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (cf. note 2.14). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

2.7 – Informations sectorielles

Compagnie Mérieux Alliance n'étant pas cotée sur un marché public, elle n'a pas l'obligation de donner les informations sectorielles telles que définies par la norme IFRS 8.

Les activités du Groupe sont présentées pour information ci-après :

- *bioMérieux* :

bioMérieux exerce une activité de recherche, fabrication et commercialisation d'instruments, réactifs et logiciels de laboratoire au niveau mondial appliqués au diagnostic clinique, ainsi qu'au contrôle de qualité microbiologique industriel.

- *Mérieux NutriSciences Corporation* :

Mérieux NutriSciences Corporation exerce une activité de contrôle de la qualité microbiologique dans l'industrie agroalimentaire, contribuant ainsi à une meilleure prévention des risques sanitaires.

- *Transgene* :

Transgene est une société biopharmaceutique qui développe des produits d'immunothérapie pour le traitement du cancer et de maladies infectieuses chroniques.

- *ABL* :

ABL est une société de biotechnologie fournissant des services de fabrication sous contrat et de recherche en laboratoire pour faire progresser les principaux vaccins et thérapies du développement clinique au marché commercial.

- *Autres activités* :

Les autres activités sont principalement constituées des sociétés :

- *Mérieux Développement et ses filiales Mérieux Participations et Mérieux Participations 2* : ces sociétés ont pour finalité d'investir dans des sociétés médicales soit en phase de développement (capital risque) soit à des stades plus matures (capital développement) et de les accompagner dans leurs projets de développement et de commercialisation,
- *La Foncière de Montcelard* est une société portant l'immobilier du siège de Mérieux NutriSciences Corporation et Mérieux Université et *Foncière Maison-Blanche* est une société portant l'immobilier du site de Rovaltain,
- *Compagnie Mérieux Alliance, Institut Mérieux, SGH, IMEurope, GNEH, TSGH et IM US Holdings* sont des sociétés holdings.

Les ventilations du chiffre d'affaires et de l'effectif par zones géographiques sont données pour information en notes 4 et 26 de l'annexe.

2.8 – Méthodes de conversion en devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de Compagnie Mérieux Alliance est l'euro.

Conversion des transactions libellées en devises :

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la clôture de l'exercice au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur des créances et dettes inter compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change sont rattachés au compte de résultat à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Les écarts de change latents relatifs à une dette financière qui fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable, ni prévisible dans un avenir proche, sont imputés directement en réserves de conversion. Ils sont constatés en résultat lors de la cession de la filiale, ou du remboursement de la dette.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 2.25 sur les instruments financiers. Ainsi, la juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan, la contrepartie étant liée à la qualification de l'instrument (couverture ou spéculatif).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- Les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Les comptes des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont convertis au cours de clôture. La conversion du bilan est effectuée après réévaluation des actifs et passifs non monétaires ; la conversion du compte de résultat est effectuée après prise en compte d'un indice général des prix (cf. note 2.1).

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé au prorata du pourcentage cédé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion / parts du Groupe.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

Cours moyens

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2023	1,08	151,97	0,87	7,66	5,40	1,46
2022	1,05	138,02	0,85	7,08	5,44	1,37
2021	1,18	129,87	0,86	7,63	6,38	1,48

Cours de clôture

1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL	CAD
2023	1,11	156,33	0,87	7,85	5,36	1,46
2022	1,07	140,66	0,89	7,36	5,64	1,44
2021	1,13	130,40	0,84	7,19	6,31	1,44

Comptabilité hyperinflationniste :

Le groupe applique la comptabilité hyperinflationniste telle que prévue par la norme IAS 29 depuis le 1^{er} janvier 2022, pour les filiales situées en Argentine et en Turquie, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années étant supérieur à 100 % depuis 2022, selon une combinaison d'indices utilisée pour mesurer l'inflation dans ces pays. L'impact de ces retraitements sur le résultat opérationnel et les capitaux propres n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

Aucune autre filiale n'est devenue hyper-inflationniste au cours de l'exercice 2023.

2.9 – Goodwill

Les fonds commerciaux acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des goodwill.

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition avait été figée au 1er janvier 2004, et le cumul des amortissements antérieurs à cette date avait été imputé sur la valeur brute.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Les goodwill représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat

après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « dés actualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les engagements fermes d'achats sont pris en compte en consolidation dès la signature de l'engagement et constatés en dettes financières.

En cas d'option de vente (put) portant sur des intérêts minoritaires, sans que les minoritaires ne renoncent à aucun des droits et avantages associés à leurs actions jusqu'à l'exercice possible de l'option, le traitement comptable retenu est le suivant : reconnaissance de la dette de put en dettes financières pour sa valeur actualisée, sans modification de la valeur des écarts d'acquisition, en contrepartie des réserves. A chaque clôture, les variations de juste valeur de la dette, déterminées selon les dispositions contractuelles, sont constatées en résultat. L'incidence de la désactualisation, quant à elle, est enregistrée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

En cas de rachats de parts détenues par les minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les goodwill positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « goodwill », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 2.14). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 2.14.

Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 2.29). Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

2.10 – Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.11 – Immobilisations incorporelles

2.11.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever et de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagées avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

2.11.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, à leur coût de production, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition.
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie. Ces actifs, composés principalement de technologies, sont ensuite rattachés à une UGT en fonction des synergies attendues,
- En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés, s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée de 5 à 20 ans pour les brevets et les licences, de 10 ans pour les logiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP », et de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques, et de 10 à 15 ans pour les relations clients.

L'application depuis 2022 de la décision IFRS IC sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation liés aux contrats SaaS n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les logiciels sont mis en service lors du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant), dans chacune des filiales.

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 2.29). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

2.12 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. La mise en œuvre de l'approche par les composants concerne essentiellement les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts significatifs, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en diminution du coût d'acquisition. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en moins des dotations aux amortissements.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Gros œuvre :	30 à 40 ans
Agencements divers :	7 à 15 ans
Second œuvre et installations :	10 à 20 ans
Matériels et outillages :	3 à 10 ans
Instruments (1) :	5 à 10 ans
Equipements de laboratoire :	3 à 10 ans
Matériel de transport :	2 à 5 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	3 à 10 ans
Mobilier :	8 à 15 ans

(1) Instruments mis à disposition ou utilisés en interne.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 2.14) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 2.29).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe sont éliminées.

Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement significatif. Le cas échéant, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon les règles définies ci-dessus, et non selon la méthode de la juste valeur.

2.13 – Contrats de location

En tant que preneur :

La norme IFRS 16 ne fait pas la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif associé au droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous. Comme prévu par la norme, le Groupe a retenu certaines mesures de simplification, notamment celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

En pratique, l'analyse a majoritairement conduit à retraiter les contrats de location immobilière et de location de véhicules.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

A la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif est présenté sur une ligne distincte du bilan ; le passif est présenté au sein des dettes financières.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite pour les contrats de location, anciennement qualifiés de location-financement et le taux d'emprunt marginal pour les autres contrats de location. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux duration tenant compte du profil de versement des loyers, et non à un taux à maturité, conformément aux recommandations de l'IFRS IC de septembre 2019.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée :

- De toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer,
- De toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Conformément à l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, le Groupe tient compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Ainsi, en pratique :

- il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus qu'insignifiante, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.
- les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondent :
 - En France : à une période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3 / 6 / 9) : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans,
 - Dans les autres pays, la durée est celle indiquée au contrat sauf si la décision de renouvellement est uniquement à la main du preneur. Dans ce cas, la durée retenue est de 20 ans à compter de la date de première location.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe, il y a des options d'achats pour les contrats de crédit-bail et il n'y a pas de pénalité plus qu'insignifiante en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées sur les exercices présentés.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur la durée attendue d'utilisation du bien (y compris la part liée à l'utilisation du terrain), en cas d'option d'achat à un prix avantageux. Dans les autres cas, ces actifs sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui est en pratique proche de la durée du contrat. Pour information, leur valeur nette comptable est non significative.

Un impôt différé est constaté sur les retraitements des contrats de location.

En tant que bailleur :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

Contrats de location-financement

En tant que preneur : un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Certaines ventes d'instruments sont réalisées via des contrats de location-financement. La durée habituelle des contrats est de 5 ans.

2.14 – Tests de dépréciation de l'actif immobilisé

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis, lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie concernent uniquement les goodwill.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes).

Les UGT correspondent soit aux entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels -principalement des sites de production-, et incorporels - essentiellement des technologies-, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie).

Aucune modification significative n'est intervenue sur les exercices présentés, hors variations de périmètre.

Les goodwill sont testés au niveau le plus fin de suivi par la direction. Pour information, il n'existe plus de goodwill suivis au niveau global.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité. En pratique, la valeur d'utilité est retenue ; elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs, et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, les investissements de croissance, ni les restructurations non engagées.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

Horizon défini des prévisions : 5 ans. Les hypothèses retenues en matière de croissance sur cette période sont conformes aux données disponibles du marché,

Prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance à l'infini propre à chaque secteur d'activité, déterminé de manière prudente.

Taux d'actualisation spécifique à chaque unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT), majoré d'une prime propre au marché, d'un coefficient bêta, et le cas échéant, d'une prime de risques spécifique. Les taux s'entendent après impôts, la prise en compte d'un taux avant impôt conduirait à un résultat proche.

- o bioMérieux a retenu un taux d'actualisation pour les principales UGT (gammes technologiques) entre 7,5% et 11% en 2023, et entre 7,7% et 13% en 2022 (la fourchette haute retenue porte sur l'UGT CLIA, comme en 2022), et un taux de croissance à l'infini de 2% en 2023 (identique à 2022),
- o Mériex NutriSciences Corporation Group a retenu un taux d'actualisation compris entre 8,1% et 18,4% en 2023 (entre 8,2% et 13,4% en 2022), selon les pays ou zones géographiques, et un taux de croissance à l'infini d'environ 2% en 2023 (identique en 2022).

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les goodwill, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables.

Les dépréciations sur les goodwill liées aux sociétés intégrées globalement sont irréversibles, sauf en cas de sortie.

Les mouvements de dépréciations sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel (sur la ligne spécifique liée aux opérations de croissance externe), ou en en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf. note 2.29).

Une analyse de sensibilité cumulée a été menée pour l'ensemble des UGT sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et, dans le cas de bioMérieux, les taux de marge opérationnelle (baisse de 100 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale). Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour les unités génératrices de trésorerie de Biologie moléculaire, d'Immunoessais et d'Applications industrielles. En revanche, des dépréciations seraient enregistrées sur les unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Microbiologie, en cas de baisse du taux de rentabilité supérieure de 70 points de base ;
- CLIA, dès la dégradation d'un des paramètres actuariels ou en cas de baisse de la marge opérationnelle.

Impacts liés aux actifs liés aux droits d'utilisation (norme IFRS 16) :

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

2.15 – Activités abandonnées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les actifs destinés à être cédés sont constatés à la valeur la plus basse entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession estimés. La société ne comptabilise plus les amortissements à compter de l'imputation dans cette rubrique.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net des actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession (cf. note 13.4).

2.16 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- des titres détenus par les sociétés ayant une activité de capital risques et capital développement (principalement Mérieux Développement et ses filiales),
- des titres des sociétés non consolidées,
- des parts dans des fonds communs de placement à risques, qui ne répondent pas à la définition de la « trésorerie et des équivalents de trésorerie »,
- des parts dans des fonds de retraite, lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants,
- des placements obligataires à capital garanti,
- des dépôts et cautionnements,
- des prêts et créances immobilisées, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants.

Compagnie Mérieux Alliance a opté depuis 2014 pour la comptabilisation à la juste valeur par le résultat des titres détenus par les filiales ayant une activité de capital risques et de capital développement y compris quand une influence notable existe.

De même, les engagements de rachat fermes de titres non consolidés sont constatés au bilan en dettes financières.

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en 3 catégories, en fonction du modèle de gestion retenu par les sociétés.

Actifs financiers évalués au coût amorti :

Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnements.

- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global :
 - *variations de juste valeur recyclables en résultat* : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et des flux liés à la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Le Groupe ne détient aucun actif significatif entrant dans cette catégorie.
 - *variations de juste valeur non-recyclables en résultat* (option irréversible prise à la date d'acquisition) : il s'agit des actifs stratégiques pour le Groupe.

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :
 - o Les titres détenus par le Groupe à des fins de transaction sont constatés à la juste valeur en résultat.
 - o Pour les titres non détenus à des fins de transaction, le Groupe peut être amené à opter pour la constatation des justes valeurs en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultats. L'option est exercée par ligne de titres, de manière irrévocable.

Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées ci-après.

- **Actifs évalués au coût amorti**

Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9. Ce taux est déterminé lors la mise en place du contrat lié.

Dans le cas des actifs évalués au coût, une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

- **Actifs financiers évalués à la juste valeur**

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des 3 niveaux de juste valeur définis en note 2.25.

Pour les titres détenus par les sociétés qui ont une activité de capital risques et de capital développement, à la suite de l'option retenue depuis 2014, la juste valeur est déterminée comme suit en tenant compte de la norme IFRS 13 et des recommandations de l'IPEVCVG (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines) :

Les titres acquis dans l'année ne sont pas réévalués, sauf cas exceptionnels

Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours de clôture, ou à un cours ajusté (cours moyen calculé sur une période considérée comme représentative), dans certains cas (marché non réglementé, absence de liquidité, flottant non significatif, ...),

Les titres de sociétés non cotées et non acquis dans l'année sont évalués comme suit :

- o Capital développement : la juste valeur est déterminée selon la méthode des transactions comparables,
- o Capital risques : la juste valeur tient compte des prix retenus dans le cadre d'augmentations de capital récentes, lorsque ces opérations sont considérées comme pertinentes (ex : émissions significatives, et/ou souscrites par des nouveaux actionnaires, ...). En l'absence de tour de table récent, et/ou en présence d'indice de pertes de valeur, une décote est appliquée en fonction des situations, pouvant aller de 25% à 100%.

La juste valeur est ajustée le cas échéant, pour tenir compte des garanties reçues ;

Dans les cas exceptionnels où la juste valeur des actifs financiers ne peut être déterminée de manière fiable (absence d'informations récentes, fourchette large des évaluations, ...), le coût sera considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Les plus et moins-values sur cessions de titres sont constatées selon la méthode du FIFO.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'est intervenu sur les exercices présentés.

La ventilation des autres actifs financiers pour lesquels le Groupe a opté pour cette présentation sont présentés distinctement dans le tableau des actifs et passifs financiers (cf. note 25.7).

2.17 – Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants intègrent principalement :

- - la part à plus d'un an des créances clients liées à des contrats de location (cf. note 2.19),
- - les crédits d'impôts qui seront recouverts au-delà d'un an.

Les crédits d'impôt recherche recouvrables au-delà d'un an sont actualisés, lorsque l'impact est significatif.

2.18 – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production, incorporant les charges directes et indirectes de production.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « coûts d'emprunt » n'a pas conduit à intégrer les coûts d'emprunts dans la valeur des stocks.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de vente et pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

2.19 – Créances clients, actifs et passifs liés aux contrats clients

Les créances clients sont constatées au coût amorti, qui en pratique correspond au coût. Il n'existe pas d'autres actifs financiers comportant une composante financement significative.

Les créances de location-financement sont présentées en créances clients pour la part court-terme et en « autres actifs non courants » pour la part non courante.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Près de 17% des créances clients du Groupe bioMérieux concernent des administrations publiques, pour lesquelles la date de règlement peut excéder l'échéance théorique (contre 16% en 2022).

Les créances cédées dans le cadre de transactions de financement (ex : Dailly, factor, effets escomptés non échus, ...) sont maintenues en créances, lorsque la société a conservé l'essentiel des risques (risque de crédit, de dilution, ...).

Dépréciations clients :

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont comptabilisées pour tenir compte des pertes attendues et sont constatées selon le modèle suivant :

- Clients douteux : provision au cas par cas,
- Clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards de règlement, litiges, ...) : provision individuelle et statistique,
- Clients sans indice de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client,) dans le cadre du processus de revue mensuelle du risque crédit client, en fonction des informations obtenues sur le client.

Le risque crédit est apprécié à chaque clôture, et tient compte des garanties reçues, le cas échéant.

L'analyse effectuée dans un contexte d'incertitudes économiques n'a pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre sur les exercices présentés.

Accords de compensation :

Néant.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

Passifs liés aux contrats clients :

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service (cf. note 24). Le revenu afférent est constaté en résultat sur la période de réalisation des services.

2.20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connue, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Il intègre les « fonds monétaires euros », et les autres placements, lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (liquidité, volatilité et sensibilité très faibles).

Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées distinctement à l'actif en « autres actifs financiers courants ».

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur, qui correspond à leur valeur liquidative. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.21 – Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme : (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies : Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise (principalement en France et en Allemagne), aux engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement en France), et aux régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.
- L'engagement est calculé par des actuaires pour les principales sociétés du Groupe, selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire).

Les principales hypothèses retenues chez bioMérieux sont les suivantes (les hypothèses des autres filiales sont proches) :

	France	
	31/12/2023	31/12/2022
Taux de croissance attendu des salaires	3,00%	2,70%
Taux d'actualisation	3,20%	3,90%
Duration moyenne des régimes	12,3	11,5

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2023 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 19).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

Les impacts liés à la réforme des retraites en France, définie par la loi du 15 avril 2023, induisant un relèvement de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans pour les salariés du régime général ont été reflétés dans les engagements au 31 décembre 2023 sans impact significatif sur les comptes.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages incluent notamment les médailles du travail et les primes d'ancienneté.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en tenant compte d'hypothèses actuarielles, lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

Paiements en actions (stock-options, attribution d'actions gratuites, ...)

Le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'attribution pour les plans de stock-options et d'actions gratuites qui sont fondés sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres. L'évaluation est faite en utilisant la méthode Black & Scholes dans le cas des stock-options.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires des plans sont désignés par les organes de direction. Elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et de la probabilité d'acquisitions de droits (conditions de présence et conditions de performance non liées à des conditions de marché). La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour de la probabilité d'acquisitions des droits. La variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent est constatée en résultat comme une charge de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition des droits, le montant des avantages cumulés comptabilisés est ajusté pour refléter le montant cumulé des droits acquis. Le compte de réserves spécifiques est transféré en réserves normales, en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Dans le cas de plans prévoyant l'attribution aux salariés d'une prime qui dépend de la valeur de l'action, ou de la variation de la valeur de l'action sur une période donnée, la juste valeur est déterminée à chaque date de clôture selon les dispositions du plan et constatée en autres passifs courants ou non courants, en fonction de l'échéance de versement attendue. La contrepartie des variations de juste valeur de la dette est constatée comme une charge de personnel.

L'économie d'impôt constatée dans les comptes sociaux sur les actions gratuites a été rattachée à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée, en application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ».

2.22 – Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour garanties, constatées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement,
- les provisions pour restructurations, qui sont constatées dès que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, ou d'un début d'exécution, et que la mise en œuvre interviendra dans des délais courts,
- les provisions pour risques et contentieux fiscaux, pour la part liée aux pénalités de retard, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes. Les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux sont constatés en dettes d'impôts exigibles, sans changements par rapport aux années précédentes (cf. note 2.23). Les intérêts de retards sont constatés en charges financières.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales sont éliminées en consolidation.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.23 – Impôts sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables.

Il existe une convention d'intégration fiscale au sein du Groupe au 31 décembre 2023 :

La société Compagnie Mérieux Alliance est la société tête de Groupe qui comprend les sociétés Institut Mérieux, SGH, TSGH, Théra conseil, Mérieux Développement, Foncière de Montcelard et IMEurope.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Crédits d'impôt et taxes diverses :

Afin de suivre les recommandations de l'AMF, le Groupe a opté depuis l'exercice 2010 pour la qualification du crédit d'impôt recherche en subventions. Les crédits d'impôt recherche sont présentés en autres produits de l'activité au compte de résultat.

Les autres crédits d'impôts sont présentés en diminution de la charge d'impôts.

L'analyse effectuée par le Groupe a conduit à présenter la CVAE en charges opérationnelles., car la valeur ajoutée dégagée par les sociétés opérationnelles est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les impôts différés ne sont notamment pas pris en compte dans le cas de sociétés qui ont un historique récent de pertes. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles établies par la Direction, dont la durée est variable selon les sociétés du Groupe, sans dépasser 3 ans sauf cas exceptionnel. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations, ...).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts relevant de la même juridiction fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les variations d'impôts différés sont constatées en résultats, ou en autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation du retraitement sous-jacent.

Risques et contentieux fiscaux :

Conformément à l'interprétation IFRIC 23, appliquée depuis 2019, les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux sont présentés en dettes d'impôts exigibles, à l'exception de la part liée aux pénalités et intérêts de retard, constatée en provisions pour risques et charges selon la norme IAS 37.

2.24 – Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les dépréciations et les résultats de cession des actions propres constatés en résultats dans les comptes individuels sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

Il n'existait pas d'actions propres en 2023 et 2022 au niveau de Compagnie Mérieux Alliance, mais uniquement au niveau de bioMérieux et Transgene.

2.25 – Autres instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie

Actifs financiers :

La norme IFRS 9 ventile les actifs financiers en 3 catégories. Ces catégories sont décrites dans la note 25.7 « Actifs et passifs financiers ».

Les actifs financiers courants (hors actifs liés aux dérivés) sont uniquement des actifs évalués au coût amorti.

Passifs financiers :

Les dettes financières sont constatées au coût amorti, à l'exception des dettes sur compléments de prix, réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définies contractuellement.

Les avances conditionnées reçues ne sont remboursables qu'en cas de succès des projets de recherche et développement qu'elles financent, selon des critères définis par avance avec l'organisme financeur.

Les avances remboursables reçues dans le cadre du programme ADNA sont comptabilisées selon la norme IFRS 9, en fonction des flux actualisés des remboursements attendus. Le remboursement de ces avances est conditionné à l'atteinte d'un certain seuil de revenus pour les produits concernés.

Le Groupe évalue périodiquement les revenus annuels directs ou indirects associés à chacun des produits, afin d'estimer les flux futurs de remboursement des avances. Ces revenus sont évalués en fonction des plans d'affaires actualisés de ces produits et en appliquant un taux correspondant au comparable disponible pour ce type de dette. L'impact de cette réestimation périodique est comptabilisé en produits/charges financiers à chaque clôture comptable.

Les autres passifs financiers intégrés dans les autres rubriques du passif courant et non courant concernent essentiellement les dettes fournisseurs, et sont constatés au coût amorti, qui en pratique correspond au coût.

Pour information les seuls passifs comportant une composante financement significative sont les engagements de fin de carrière, et les passifs liés aux indemnités de départ en Italie.

Reclassements d'actifs et de passifs financiers :

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Instruments dérivés :

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de taux et de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9, et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

En pratique, les instruments de couverture correspondent principalement à des produits simples couvrant un seul risque (swaps, ventes à terme, options.), dont les principales caractéristiques (taux de référence, échéances de versement des intérêts...) sont adossées aux éléments couverts.

Les instruments de couverture sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (IFRS 13). La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêts, cours de change, volatilité implicite observable). La juste valeur correspond généralement à un niveau 2 de juste valeur.

La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises, principalement sous forme d'opérations à terme et de cross-currency swaps) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 25.7), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

2.26 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients, hors taxes sur la valeur ajoutée. Il comprend les ventes de produits (réactifs et instruments chez bioMérieux), des prestations de services et des services associés (service après-vente, formation, frais de port, etc.).

Les facturations constatées avant la réalisation de la prestation ou la livraison des produits sont constatées en produits constatés d'avance.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges, ...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires définis par la norme IFRS 15 sont définis sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- L'identification du contrat.
- L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur.
- La détermination du prix global du contrat.
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance.
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

Ventes de réactifs :

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de réactifs est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date d'expédition.

Ventes d'équipements :

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'équipements est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date de livraison ou la date d'installation selon la complexité de l'équipement.

Location d'équipements :

Les locations d'équipements sont constatées en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée du contrat, pour la valeur actualisée à la date de mise en place du contrat.

Pour information, les contrats ont une durée moyenne comprise entre 3 et 5 ans.

Contrats de location-financement :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IFRS16 « Contrats de location » (cf. note 2.13).

Contrats de mise à disposition d'équipements :

Les contrats de mise à disposition d'équipements sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Ils sont considérés comme un contrat à éléments multiples.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à considérer que les contrats de mise à disposition d'équipements sont des contrats de location et non de cession, sans changement par rapport au traitement précédent.

L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du chiffre d'affaires en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites, ...), sans venir modifier le montant du chiffre d'affaires.

Contrats de prestations de services

Les prestations de services correspondent essentiellement à des prestations de formation, de service après-vente, de maintenance, d'études de tests.

Les prestations de formation et de services après-vente sont constatées en chiffres d'affaires lorsque les services sont réalisés. L'analyse effectuée selon la norme IFRS 15 a conduit à constater les prestations de maintenance de manière linéaire sur la durée du contrat de maintenance, sans changement par rapport au précédent traitement. Un produit constaté d'avance est constaté lorsque les prestations de maintenance sont facturées d'avance.

Garanties :

La majorité des contrats incluant un équipement comporte systématiquement une garantie. Le client n'a pas l'option de souscrire à la garantie, il ne s'agit donc pas d'une garantie procurant un service, mais constitue une assurance et non une obligation de prestation distincte. Elle est comptabilisée selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les contrats d'extension de garantie peuvent quant à eux être souscrits par le client et apportent bien un service additionnel. Cette prestation remplit les critères pour être considérée comme une obligation de performance distincte. L'obligation de performance est reconnue en tant que telle conformément aux dispositions d'IFRS 15.

Retours :

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

Conditions de règlement :

Les opérations liées de ventes de réactifs et cessions d'équipements sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre 2 et 3 mois.

Les contrats clients qui comportent une composante financement sont les contrats de location simple, location financement, et mise à disposition d'équipements. Dans ces cas, les règlements interviennent en fonction de l'échéancier défini contractuellement.

Autres actifs liés aux contrats clients :

L'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats.

Autres points :

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des jugements significatifs.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier de points spécifiques au titre de la distinction agent / principal. Le Groupe intervient en effet comme principal dans sa relation avec ses clients.

Revenus des accords de collaboration et de licences :

Certains contrats prévoient la réalisation de prestations de recherche ou de fabrication, avec obligations de moyens vis-à-vis des clients. Le Groupe facture ses prestations à un prix défini contractuellement, généralement en fonction du temps passé, et les facturations sont enregistrées en produits opérationnels au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

Certains contrats prévoient la réalisation de prestations de fabrication avec obligation de résultats. Dans ces cas, les prestations sont enregistrées en produits opérationnels au compte de résultat après contrôle qualité satisfaisant et acceptation du client.

Les encaissements correspondant à des revenus non encore comptabilisés au résultat selon les principes exposés ci-dessus sont enregistrés en Produits constatés d'avance au passif du bilan, jusqu'à ce qu'ils remplissent les critères d'enregistrement en produits opérationnels.

Les produits issus des licences de brevets consistent généralement en des droits d'accès à la technologie payés à la signature de l'accord et non remboursables, en financement par paiements d'étapes et en d'autres paiements comme les royalties sur ventes.

Le groupe peut être amené à concéder un droit d'option sur licence. Le revenu associé à la concession est inscrit en Produits constatés d'avance au bilan et pris en résultat linéairement jusqu'à la date prévisionnelle d'exercice de l'option par le bénéficiaire. La date prévisionnelle d'exercice de l'option est révisée périodiquement.

Droits d'accès à la technologie payés à signature de l'accord et non remboursables

Dans le cas où l'entité concernée n'est pas engagée à réaliser des travaux de développement de la technologie postérieurement à la signature, les droits non remboursables d'accès à la technologie payés à signature d'accords de collaboration et de licence sont enregistrés en Produits opérationnels à la réalisation des engagements contractuels.

Dans le cas où l'entité concernée poursuit certains travaux de développement de la technologie postérieurement à la signature ou si elle a une obligation ultérieure de livraison de produit, ces droits sont enregistrés en produits opérationnels de façon étalée sur la période de développement ou de livraison du produit.

Païements d'étape

Dans les contrats de collaborations ou de prestations scientifiques, les accords de partenariats ou de licence, le Groupe peut être amené à recevoir des paiements d'étapes. Ceux-ci sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le Groupe, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

Royalties sur ventes

Les royalties sur ventes reçues en vertu d'accords de collaboration et de licence sont basées sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologies. Elles sont comptabilisées selon les termes de l'accord de licence lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité intègrent :

- les facturations annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances, et de la facturation de prestations de recherche et développement divers (cf. infra) ;
- les subventions de recherche ;
- les transferts de technologies lorsqu'ils font partie du business model ;
- les résultats de cession des actifs qui ne répondent pas à la définition des produits et charges opérationnels non courants (cf. note 2.29),
- et les crédits d'impôt recherche, assimilés à des subventions selon la norme IAS 20.

Les transferts de technologie sont comptabilisés en autres produits d'activité au moment du transfert du contrôle, dès lors que le transfert est définitif, et qu'il n'existe plus d'obligations résiduelles pour le cédant.

2.27 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les produits et charges divers de gestion.

2.28 – Amortissement et dépréciations liés aux acquisitions et frais d'acquisition

Les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et les frais d'acquisition sont présentés sur une ligne séparée au sein du résultat opérationnel courant qui s'intitule « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition ». Cf note 2.2.

2.29 – Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les résultats de cession des actifs, lorsqu'ils sont significatifs et inhabituels (hors instruments et transferts de technologies mentionnés dans la note 2.26), y compris des titres consolidés,
- les dépréciations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- les coûts nets liés à des restructurations significatives (fermetures de sites, ...),
- l'impact des litiges significatifs répondant à cette définition,
- les dépenses exceptionnelles de mécénat.

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

2.30 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location, commissions, agios, résultat de change, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués principalement des résultats liés aux participations non consolidées (dividendes, résultats de cession, ...), des produits financiers des instruments vendus en location-financement, des intérêts de retard facturés aux clients, et de la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales et des variations de juste valeur des puts (cf. note 2.9).

2.31 – Ecarts de change

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

2.32 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est proche du résultat de base par action, l'impact des instruments dilutifs étant non significatif au niveau de Compagnie Mérieux Alliance.

2.33 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations sur fonds propres.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices. Elle intègre également la trésorerie nette liée aux activités destinées à être cédées, lorsque l'impact est significatif ;
- la valeur nette comptable des titres cédés intégrée dans le résultat de cession des titres est calculée en intégrant les variations de juste valeur constatées avant la cession ;
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt ;
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances) ;
- les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations ;
- les flux liés aux acquisitions d'immobilisations et les augmentations d'emprunts ne comprennent pas les montants liés aux nouveaux contrats de location ;
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
- les remboursements de dettes financières comprennent ceux liés aux dettes financières sur obligations locatives ;

- les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité, et ceux liés aux intérêts versés (y compris ceux liés aux dettes sur obligations locatives) sont présentés en flux liés au financement.

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1 – Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Activité	Pays	% de contrôle au 31/12/2023	% de contrôle au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2023	% d'intérêt au 31/12/2022
Compagnie Mérieux Alliance <i>Siren : 504 340 47</i>	Holding financière	France	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
Institut Mérieux <i>Siret : 34857950900053</i>	Holding financière et d'animation	France	96,2%	96,2%	96,2%	96,2%
bioMérieux <i>sous-groupe (1)</i>	Diagnostic in vitro	France	58,9%	58,9%	56,7%	56,7%
SGH	Holding financière	France	99,5%	98,9%	95,8%	95,1%
MERIEUX NUTRIS CIENCES CORPORATION (ex Silliker Group corporation) <i>sous-groupe (1)</i>	Sécurité alimentaire et nutrition	Etats-Unis	70,7%	70,7%	67,7%	67,2%
TSGH	Holding financière	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
TRANSGENE <i>sous-groupe (1)</i>	Recherche et développement pharmaceutiques	France	60,0%	60,4%	57,7%	58,1%
ABL Inc. (3)	Prestations pour le développement de vaccins contre les maladies infectieuses	Etats-Unis	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
ABL Europe (3)	Prestations pour le développement de vaccins contre les maladies	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Théra conseil (4)	Agence de communication en santé	France	0,0%	100,0%	0,0%	95,9%
Mérieux Développement <i>sous-groupe (1)</i>	Sociétés d'investissements	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
IM Europe	Holding financière	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
GNEH	Holding financière	France	100,0%	100,0%	88,7%	88,7%
La Foncière de Montcelard	Projets immobiliers	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Mérieux Université (2)	Mise à disposition de salles de conférences en vue de l'accueil de séminaires, formations et manifestations	France	100,0%	100,0%	74,7%	74,6%
IM US Holdings Inc	Holding financière	Etats-Unis	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
ABL Biomufacturing	Projets industriels	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Foncière Maison-Blanche	Projets immobiliers	France	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%

(1) le détail du périmètre au niveau des sous-groupes est donné en note 31 de l'annexe.

(2) Mérieux Université est détenue à 40% par Institut Mérieux, à 40% par bioMérieux et à 20% par Mérieux NutriSciences Corporation.

(3) ABL Europe faisait partie du sous-groupe composé par ABL Inc. et ABL Europe au 31 décembre 2022. Elle a été cédée par ABL Inc à TSGH au cours de l'exercice 2023 (note 1.1).

(4) Théra Conseil est sorti du périmètre de consolidation en 2023 (cf. note 1.1) sans impact significatif dans les comptes.

bioMérieux est cotée sur Euronext Paris compartiment A depuis le 6 juillet 2004,

Transgene est cotée sur Euronext Paris compartiment B depuis le 26 mars 1998.

Les principales variations de périmètre ont été présentées en note 1.1.

3.2 – Sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont :

- GeNeuro acquise en 2008 est détenue à hauteur de 39,6 % (39.1 % en 2022) par GNEH ;
- La société Mérieux Equity Partners est une société de gestion de portefeuille détenue à 60% par Mérieux Développement SAS. La société est mise en équivalence car Mérieux Développement n'a pas le pouvoir de diriger les activités clés (décisions stratégiques d'investissement).
- Fedra Food Real Estate est une société acquise en novembre 2021, elle est détenue à hauteur de 45 % au niveau du palier Mérieux NutriSciences.

3.3 – Evolution du périmètre de consolidation

Le détail des variations de périmètre est donné en note 1.1.

Engagements de rachat, dettes d'earn out et options de ventes portant sur des parts détenues par les minoritaires :

Les engagements de rachat et les options de ventes sont retraités en consolidation selon les modalités prévues en note 2.9.

Mérieux NutriSciences Corporation a des options de ventes portant sur la totalité de la participation détenue par les minoritaires. Le montant total des dettes comptabilisées au 31 décembre 2023 s'élève à 10 M€(14,4 M€en 2022) correspondant principalement aux puts sur les titres de Swift Silliker et les earn out de Tracelab et Blonk.

Le put sur les titres de Swift Silliker a été exercé à 50% en novembre 2022 pour 16,8 % du capital.

En août 2023, un put a été exercée sur 15% des titres de la société Ecam Ricert.

Options d'achats des parts détenues par les minoritaires :

bioMérieux :

Il n'y a pas eu de nouvelles options d'achat sur 2023. Des options d'achat et de vente croisées portant sur la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd, exerçables si certaines conditions sont réalisées existent. Une partie de ces options d'achats ont été exercées avec une prise participation supplémentaire de 4,5% en novembre 2023 pour 14 M€. Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul de la dette sur minoritaires au 31 décembre 2022. En conséquence, la dette vis-à-vis des intérêts minoritaires a été constatée pour sa valeur actuelle soit 19,1 M€(42 M€en 2022).

Compagnie Mérieux Alliance :

Les engagements de rachat de titres Institut Mérieux détenus par les managers ont diminué de 0,1 M€en 2023 en lien avec la variation de la valeur du Groupe Institut Mérieux. Ainsi, la dette est passée de 17,7 M€en 2022 à 17,6 M€à fin 2023.

Pour rappel, les engagements avaient diminué de 3,1 M€en 2022 en lien avec (i) l'augmentation du nombre de titres Institut Mérieux détenus par des minoritaires et (ii) la variation de la valeur du Groupe Institut Mérieux. Ainsi, la dette était passée de 20,8 M€en 2021 à 17,7 M€à fin 2022.

3.4 – Informations pro-forma

Aucune information pro-forma n'est communiquée sur le compte de résultat, l'impact global des variations de périmètre étant considéré comme non significatif.

L'impact net des variations de périmètre sur le tableau des flux de trésorerie est présenté sur une ligne distincte.

L'impact net sur certains postes du bilan (immobilisations, ...) est donné en notes annexes.

Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le tableau ci-dessous donne la ventilation du chiffre d'affaires (4 377,6 M€ en 2023, contre 4 308,4 M€ en 2022) et des autres produits d'activité (40,5 M€ en 2023, contre 50,4 M€ en 2022) par sociétés et par zones géographiques au 31 décembre 2023 :

(en M€)	bioMérieux	Mérieux Nutrisciences Corporation	Transgène	ABL Inc. Et ABL Europe	Compagnie Mérieux Alliance et divers	Total 2023	Total 2022
Europe	1 199,4	303,5	7,4	13,4	1,7	1 525,4	1 469,8
Amérique du Nord	1 620,5	248,8	0,0	19,5	0,0	1 888,8	1 913,2
Asie Pacifique et Australie	637,7	71,0	0,0	1,9	1,1	711,7	705,2
Amérique latine	227,1	65,1	0,0	0,0	0,0	292,2	270,6
Total 2022	3 684,7	688,4	7,4	34,8	2,8	4 418,1	4 358,8

Pour rappel en 2022 :

(en M€)	bioMérieux	Mérieux Nutrisciences Corporation	Transgène	ABL Inc.	Compagnie Mérieux Alliance et divers	Total 2022	Total 2021
Europe	1 138,9	299,0	9,8	18,9	3,2	1 469,8	1 481,9
Amérique du Nord	1 632,8	252,9	0,0	27,5	0,0	1 913,2	1 725,9
Asie Pacifique et Australie	625,0	76,0	0,0	4,2	0,0	705,2	648,1
Amérique latine	212,0	58,6	0,0	0,0	0,0	270,6	227,7
Total	3 608,7	686,5	9,8	50,6	3,2	4 358,8	4 083,6

Les éléments intégrés dans le chiffre d'affaires et les autres produits sont présentés en note 2.26.

Comme indiqué en note 2.23 les crédits d'impôt recherche sont présentés en autres produits de l'activité (31,5 M€ en 2023 et 37,2 M€ en 2022),

Note 5 – Charges de personnel

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires, participation et intéressement	-1 432,4	-1 387,3
Charges sociales	-397,6	-360,5
Juste valeur des avantages payés en actions (1)	-19,7	-18,7
Total	-1 849,7	-1 766,5
Engagements postérieurs à l'emploi (charges nettes) (2)	-25,4	-21,0
Total	-1 875,1	-1 787,5

- (1) la juste valeur des avantages payés en actions de 19,7 M€ en 2023 (contre 18,7 M€ en 2022) comprend principalement les charges (cotisations sociales comprises) constatées par bioMérieux pour 19,7 M€ et par Transgène pour 0,3 M€ (respectivement 14 M€ et 2,7 M€ en 2022). Le plan MyShare constitue une charge de personnel d'environ 10 M€ sur l'exercice.
- (2) comprend à la fois l'impact lié aux régimes de retraite à cotisations définies ainsi que les prestations définies (cf. note 19) sur la charge nette liée aux régimes de retraite et assimilés.

Note 6 – Frais d'études, de recherche et de développement

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Total des dépenses engagées	-492,7	-482,3
Frais de développement activés	0,0	0,0
Frais non activés	-492,7	-482,3
Amortissement des frais de développement activés	0,0	0,0
TOTAL	-492,7	-482,3

Comme indiqué supra (note 2.11.1), les frais de développement ont été constatés en charges de l'exercice, la part des frais postérieurs à la date où l'ensemble des critères prévus par la norme sont respectés étant non significative.

Comme indiqué ci-dessus, les subventions de recherche perçues ont été regroupées avec les crédits d'impôt recherche sur la ligne « Autres produits de l'activité ».

Note 7 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amortissements et dépréciations des goodwill et des actifs incorporels liés aux acquisition (1)	-40,5	-67,2
Dotation des goodwill (2)	-97,3	
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles (3)	-315,1	-276,7
Dotation nette provision actifs circulants (4)	-11,4	-3,9
Dotation nette provision pour risques et charges (5)	-5,8	24,9
TOTAL	-470,1	-322,9

- (1) la ligne dotation aux amortissements et dépréciations des goodwill et des actifs incorporels liés aux acquisitions est classée sur une ligne séparée du compte de résultat (cf. infra) ;
- (2) dont perte de valeur du goodwill constatée sur l'UGT CLIA pour 94,9 M€ chez bioMérieux et comptabilisée en résultat non courant ;
- (3) dont dotations aux amortissements des droits d'utilisation liés à IFRS 16 : - 50,8 M€ (-29,5 M€ chez bioMérieux, -17,2 M€ chez Mérieux NutriSciences, - 2,3 M€ chez ABL Inc. et - 0,9 M€ chez ABL Europe) ;
dont 31,3 M€ de dépréciations comptabilisées en résultat non courant comprenant 27,2 M€ de perte de valeur des incorporels sur l'UGT CLIA ;
- (4) concerne principalement des dotations nettes sur les stocks et les créances clients sur le palier bioMérieux en 2023 et 2022 ;
- (5) provient principalement du palier bioMérieux à hauteur de - 5,8 M€ dont - 5,3 M€ d'autres provisions ;
en 2022 correspondait principalement au palier bioMérieux à hauteur de 17,1 M€ dont 1,7 M€ de provisions garanties et 12,8 M€ d'autres provisions pour risques ainsi que la reprise de provision de 7,5 M€ au niveau de l'Institut Mérieux en lien avec le litige ShanH

Les dépréciations d'immobilisations incorporelles constatées en non courant s'élèvent à - 34,7 M€, les dépréciations d'immobilisations corporelles constatées en non courant s'élèvent à - 4,2 M€ et les dotations nettes pour risques et charges constatées en non courant représentent 0,6 M€ (cf. note 9).

Dotations aux amortissements et dépréciations des actifs incorporels liées aux acquisitions et frais d'acquisition :

Afin d'améliorer la lecture du compte de résultat, les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel (cf. notes 2.2).

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels	-48,0	-38,2
Dépréciation goodwill	0,0	-29
Total amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux acquisitions	-48,0	-67,2
Frais d'acquisition	-0,3	-9,6
Autres	-0,2	0,0
Total	-48,5	-76,8

Cette rubrique comprend principalement les amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat des acquisitions, notamment ceux de la société BioFire pour - 17,6 M€(- 18 M€en 2022) et Specific Diagnostics pour - 11,9 M€(- 7,9 M€en 2022).

En 2022, cette rubrique comprenait également les dépréciations de goodwill liées à l'UGT CLIA pour - 29,0 M€et les frais associés à l'acquisition de Specific Diagnostics pour - 9,6 M€

Les différentes dépréciations ont été constatées en résultat courant sur les exercices présentés.

Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation ne comprennent pas de montants individuellement significatifs, sur les exercices présentés.

Note 9 – Autres produits et charges opérationnels non courants

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciation goodwill (1)	-97,3	6,1
Dépréciation immobilisations (2)	-31,3	
Litiges liés à la cession de Shantha et ShanH (3)	0,0	
Autres résultats de cessions (4)	0,6	11,2
Autres	0,4	-8,2
Total	-127,6	9,1

- (1) dont - 94,9 M€de perte de valeur sur le goodwill de l'UGT CLIA (palier bioMérieux) ;
- (2) dont - 27,2 M€de dépréciation d'immobilisations incorporelles sur le palier bioMérieux sur la technologie de l'UGT CLIA et - 2,8 M€de dépréciation du matériel industriel sur ABL Europe;
- (3) en 2022, ce poste était lié au contentieux fiscal en Inde chez Institut Mérieux avec une reprise de provision de 7,5 M€et des charges supportées sur l'exercice de - 1,4 M€;
- (4) en 2022, ce poste comprenait 12,8 M€de résultat de cession dont principalement la plus-value de cession de 2 bâtiments aux US qui étaient constatés en actifs destinés à être cédés en 2021.

Note 10 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie :	14,5	5,7
Intérêts sur emprunts et dettes de location (1)	-31,5	-18,6
Ecart de change	0,4	0,1
Incidence nette des couvertures de taux	4,8	-1,3
Autres (2)	0,8	3,1
Coût de l'endettement financier brut	-25,5	-16,7
Coût de l'endettement financier net	-11,0	-11,0

(1) dont coût de l'endettement financier brut lié aux intérêts sur les dettes de location (IFRS 16) : - 7,7 M€(contre - 6,4 M€en 2022), la variation des frais financiers entre 2022 et 2023 provient principalement du palier bioMérieux à hauteur de 6,3 M€;

(2) en 2022, impact des couvertures de change à hauteur de 3,1 M€

Le détail des autres produits et charges financiers est donné dans le tableau ci-dessous :

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produit sur créances de location financement	1,1	1,2
Dotations nettes et variation de la juste valeur des actifs financiers (1)	-54,9	14,8
Résultats de cession de titres non consolidés (2)	12,4	-0,3
Autres (3)	8,3	-5,8
Autres produits et charges financiers	-33,1	9,9

(1) la variation de juste valeur est liée en 2023 à Mérieux Développement pour - 50,1 M€ (principalement sur Mérieux Participation 2), contre 20,9 M€en 2022 et bioMérieux pour - 3,4 M€ En 2022, la variation de juste valeur concernait également Transgene pour - 4,6 M€(Tasly Pharmaceuticals).

(2) les résultats de cession de titres non consolidés sont liés au palier Mérieux Développement pour 12,3 M€(principalement sur Mérieux Participation 2).

(3) le poste autres concerne principalement le palier Transgène pour 7,7 M€dont 8,1 M€liés à la mise à jour de la dette des avances remboursables ADNA.

Note 11 – Impôt sur le résultat

11.1 – Taux d'impôt

Les impôts différés des sociétés ont été ajustés pour tenir compte des nouvelles dispositions applicables dans les pays, le cas échéant. L'impact de la diminution a été constaté en résultats ou en autres éléments du résultat global, selon les éléments sous-jacents.

11.2 – Détail de l'impôt comptabilisé

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	-209,3	-220,5
Impôt différé	85,3	62,2
Total	-124,0	-158,4

11.3 – Rapprochement impôt théorique / impôt réel

(en M€)	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Résultat avant impôt (1)	367,4		572,6	
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	-94,9	-25,8%	-147,9	-25,8%
Incidences des produits taxés à taux réduit et des taux d'impôts étrangers (2)	-0,3	-0,1%	17,7	3,1%
Complément de taux d'impôts (2)	-0,2	-0,1%	0,0	0,0%
Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés	-5,7	-1,6%	-1,9	-0,3%
Différences permanentes (3)	-16,1	-4,4%	-17,6	-3,1%
Actifs d'ID non constatés sur déficits fiscaux reportables et autres diff. temporaires (4)	-23,4	-6,4%	-24,5	-4,3%
Utilisations d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatés	3,8	1,0%	4,8	0,8%
Crédits d'impôts (y compris CIR) (5)	12,1	3,3%	11,5	2,0%
Autres différences	0,7	0,2%	-0,5	-0,1%
Impôt constaté	-124,0	-33,8%	-158,4	-27,7%

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France s'élève à 25,8 % en 2023, identique à 2022.

Au 31 décembre 2023, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe atteint 33,5 %, contre 27,7 % au terme de l'exercice 2022.

- (1) avant quote-part des résultats des entreprises associés ;
- (2) le Groupe continue de bénéficier de la déduction Foreign-Derived Intangible Income (FDII) aux Etats Unis pour un montant de 22,1 M€(13,3 M€en 2022). L'imposition au taux réduit de la variation de JV au niveau de Mérieux Développement représente un impact de - 11,3 M€ L'incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers au niveau de bioMérieux représente un impact de - 7,5 M€;
- (3) les différences permanentes sont principalement liées en 2023 à une dépréciation du goodwill non déductible fiscalement chez bioMérieux (cf. note 7) représentant un impact de - 14,2 M€;
- (4) ils sont liés en 2023 principalement à Transgene pour - 9,3 M€(contre -9,0 M€en 2022), ABL pour - 5,3 M€(contre - 4 M€en 2022) et bioMérieux pour - 3,5 M€;
- (5) les crédits d'impôts intègrent notamment l'effet d'impôt lié aux crédits d'impôt recherche français, présentés en subventions en autres produits de l'activité : + 7,9 M€contre + 9,2 M€en 2022.

Pour rappel, le taux d'intérêt effectif avait été impacté en 2022 par l'effet négatif d'une dépréciation du goodwill non déductible fiscalement chez bioMérieux de 29 M€en base (soit un impact de - 8,2 M€) et par l'effet positif de la reprise de provision pour risque fiscal sur Institut Mérieux déduite fiscalement pour - 2,1 M€

Note 12 – Résultat par action

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé part du Groupe (en M€)	144,2	235,0
Nombre d'actions ordinaires et de préférence	4 580 696	4 580 696
Nombre d'actions diluées	4 580 696	4 580 696
Résultat net par action (en €)	31,48	51,30
Résultat net dilué par action (en €)	31,48	51,30

Note 13 – Actifs non courants

13.1 – Goodwill

(en M€)	31/12/2022	Acquisitions / dotation (4)	Cessions / reprise	Ecart de conversion (5)	Autres mouvements	31/12/2023
bioMérieux	24,4					24,4
Palier bioMérieux (1)	853,1	0,0		-18,8		834,3
Transgene	13,2					13,2
Palier Mérieux NutriSciences Corporation (2)	399,8	14,5	-1,9	2,0	-3,5	410,9
Mérieux NutriSciences Corporation	17,1			-0,6		16,5
Valeur brute	1 307,6	14,5	-1,9	-17,4	-3,5	1 299,3
Dépréciation (3)	-61,9	-97,3	1,4	-0,2	3,6	-154,4
Valeur nette	1 245,7	-82,8	-0,5	-17,6	0,1	1 144,9

- (1) Les principaux goodwill concernent principalement par UGT du palier bioMérieux : Microbiologie (296,9 M€), Applications industrielles (189,5 M€), Biologie Moléculaire (161,7 M€), et Immunoessais (46,3 M€)
- (2) Au taux de clôture, les écarts d'acquisition par UGT de Mérieux NutriSciences Corporation concernent essentiellement l'Amérique du Nord (102,8 M€), l'Italie (103,3 M€), les Pays-Bas (35,5 M€), la France (29 M€), l'Asie (23,9 M€), le Chili (15,2 M€), le Brésil (14,6 M€), l'Irlande (14,3 M€), et la Colombie (7,5 M€) ;
- (3) Les dépréciations cumulées sont liées au palier Mérieux NutriSciences à hauteur de 18,9 M€ et au palier bioMérieux pour 135,5 M€. La dotation de l'année correspond principalement au palier bioMérieux (cf. note 7) ;
- (4) Les augmentations de l'exercice concernent principalement le palier Mérieux NutriSciences à hauteur de 14,5 M€ (Blonk Group et Viamed Technical Laboratory) ;
- (5) Les écarts de conversion sont liés au palier bioMérieux à hauteur de -18,8 M€ et au palier Mérieux NutriSciences à hauteur de 1,4 M€

L'option pour la méthode du goodwill complet ou du goodwill partiel est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill relatif à Specific Diagnostics, réputé provisoire à la clôture 2022, est désormais définitif. L'évaluation définitive de ce goodwill n'a pas entraîné de modification de valeur.

La réalisation des tests de dépréciation, effectués conformément aux règles définies dans la note 2.14, a conduit à comptabiliser une perte de valeur complémentaire sur le goodwill de l'UGT CLIA de 94,9 M€ sur l'exercice 2023 (contre 29,0 M€ sur l'exercice 2022), à taux moyen. L'analyse a conduit à constater également une dépréciation complémentaire sur la technologie de l'UGT CLIA de 27,2 M€, au taux moyen, au 31 décembre 2023 (cf. note 13.2).

Une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge opérationnelle (baisse de 100 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire

pour les unités génératrices de trésorerie de Biologie moléculaire, d'Immunoessais et d'Applications industrielles. En revanche, des dépréciations seraient enregistrées sur les unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Microbiologie, en cas de baisse du taux de rentabilité supérieure de 70 points de base ;
- CLIA, dès la dégradation d'un des paramètres actuariels ou en cas de baisse de la marge opérationnelle.

Les goodwill liés aux sociétés mises en équivalence sont constatés dans la rubrique participations dans les entreprises associées.

13.2 – Actifs incorporels

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre (3)	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Virement de cpte à cpte et autres mvts	Ecart de conversion (4)	31/12/2023
Brevets, Technologie, logiciels (1)	1 297,9	-0,2	17,6	-9,8	5,4	-33,4	1 277,5
Avances et acomptes							0,0
Autres immobilisations incorporelles (2)	48,5	5,8	6,0	-0,1	-5,8	-1,1	53,3
Valeur brute	1 346,4	5,6	23,6	-9,9	-0,4	-34,5	1 330,8
Brevets, Technologie, logiciels (5)	-682,2		-99,5	9,6		14,5	-757,6
Avances et acomptes							0,0
Autres immobilisations incorporelles	-12,0		-3,4	0,1	-0,1		-15,4
Amortissement et dépréciation	-694,2	0,0	-102,9	9,7	-0,1	14,5	-773,0
Valeur nette	652,2	5,6	-79,3	-0,2	-0,5	-20,0	557,8

(1) Cette rubrique comprend essentiellement des brevets et technologies, dont 508,2 M€ (en valeur nette comptable) constatés chez bioMérieux au 31 décembre 2023, contre 563,2 M€ en 2022. Cette rubrique comprend également des logiciels ;

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent les relations clientèles constatées dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition dans le cadre de regroupements d'entreprises ;

(3) L'augmentation est liée à l'acquisition des sociétés Viamed et Blonk (cf. note 1.1) ;

(4) Les écarts de conversion importants constatés sont principalement liés aux variations Euro / Dollar sur l'exercice ;

(5) Les dotations sont principalement constatées chez bioMérieux à hauteur de 97,6 M€

La revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie telle que définie dans la note 2.14, a conduit le Groupe à constater des dépréciations sur plusieurs actifs technologiques pour un montant total de 35,2 M€ dont 27,2 M€ correspondant à la perte de valeur complémentaire imputée sur la technologie de l'UGT CLIA. Pour rappel, il n'y a pas eu de dépréciation constatée au titre de l'exercice 2022 (cf. note 9).

13.3 – Actifs corporels et actifs liés aux droits d'utilisation

13.3.1- Actifs corporels :

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Virement de cpte à cpte et autres mvts	Ecarts de conversion (3)	31/12/2023
Terrain	68,7		4,1		-0,7	-1,1	71,0
Constructions (1)	989,8	0,1	27,8	-7,9	26,1	-18,8	1 017,1
Matériels et outillages	927,8	1,2	78,8	-25,6	65,5	-14,0	1 033,7
Instruments immobilisés	493,2		94,4	-32,1	0,3	-0,8	555,0
Autres immobilisations	256,1	0,2	10,9	-13,3	5,9	-3,9	255,9
Immobilisations en cours (2)	241,4	0,1	138,6	0,1	-96,6	-7,9	275,7
Avances et acomptes							
Valeur brute	2 977,0	1,6	354,6	-78,8	0,5	-46,5	3 208,4
Terrain	-4,8		-0,5	0,1		0,1	-5,1
Constructions (1)	-473,5		-54,0	7,1	0,1	7,0	-513,3
Matériels et outillages	-572,1	0,5	-70,3	20,9	-2,8	5,3	-618,5
Instruments immobilisés	-286,1		-52,8	27,6		-1,3	-312,6
Autres immobilisations	-181,1	-1,0	-23,8	12,9	-0,1	2,1	-191,0
Immobilisations en cours	-7,9		-1,3		0,1		-9,1
Avances et acomptes							
Amortissement et dépréciation	-1 525,5	-0,5	-202,7	68,6	-2,7	13,2	-1 649,6
Valeur nette	1 451,5	1,1	151,9	-10,2	-2,2	-33,3	1 558,8

- (1) Les constructions portent essentiellement sur bioMérieux : 410,1 M€ en valeurs nettes au 31 décembre 2023, contre 420,7 M€ en 2022. Les mises en service en 2023 concernent principalement le nouveau campus de Suzhou (27 M€). Les mises en service en 2022 concernaient principalement une partie du nouveau campus de Suzhou (environ 18,9 M€).
- (2) Les immobilisations en cours concernent principalement le palier bioMérieux pour les investissements dans les outils de production et d'automatisation aux Etats-Unis.
- (3) Les écarts de conversion constatés sont principalement liés aux variations du Dollar.

Les instruments immobilisés concernent bioMérieux. Ils sont pour la plus grande partie installés chez des tiers.

En 2023 les principaux investissements, concernent le palier bioMérieux et sont relatifs aux instruments immobilisés pour 94,4 M€ aux outils de production à Salt Lake City, Durham et St Louis pour 118 M€ et à la construction de bâtiments pour 12 M€.

Les amortissements et dépréciations comprennent 1,3 M€ de dépréciation comptabilisée en non courant en lien avec l'arrêt du projet de transformation des bâtiments sur le site de Rovaltain au niveau de la société ABL Biomanufacturing. Cette dépréciation complète la dépréciation constatée fin 2022 pour 7,4 M€ pour la portée à 8,7 M€ du fait de la résiliation anticipée du bail à construction au 31 décembre 2023.

Les amortissements et dépréciations comprennent 2,9 M€ d'actifs immobilisés au niveau de la société ABL Europe.

13.3.2 - Actifs liés aux droits d'utilisation :

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre	Acquisitions / dotations (1)	Cessions / reprises (2)	Virement de cpte à cpte et autres mvts	Ecart de conversion (3)	31/12/2023
Terrains	26,3				1,2	-0,8	26,7
Constructions	317,0		71,8	-14,6	-0,7	-4,1	369,4
Matériels et outillages	39,6		17,2	-13,0	-1,7	-1,0	41,1
Autres	18,7		3,6	-3,1	0,3	0,1	19,6
Valeur brute	401,6	0,0	92,6	-30,7	-0,9	-5,8	456,8
Terrains	-3,6		-0,5			0,1	-4,0
Constructions	-146,1		-35,3	11,0	1,4	1,4	-167,6
Matériels et outillages	-23,4		-10,1	11,7	1,5	0,5	-19,8
Autres	-12,1		-4,3	3,1		-0,1	-13,4
Amortissement et dépréciation	-185,2	0,0	-50,2	25,8	2,9	1,9	-204,8
Valeur nette	216,4	0,0	42,4	-4,9	2,0	-3,9	252,0

- (1) Les augmentations en valeur brute concernent principalement le palier bioMérieux pour 66,9 M€ et Mérieux NutriSciences Corporation pour 25,2 M€(respectivement 23,1 et 28,9 M€en 2022) ;
- (2) Les diminutions sont principalement liées à des contrats arrivés à échéance. Elles proviennent du palier bioMérieux pour 24,1 M€ en valeur brute et 5,8 M€en valeur nette (respectivement 19,4 et 5 M€en 2022) ;
- (3) Les écarts de conversion constatés sont principalement liés aux variations du Dollar ;

13.4 – Actifs destinés à être cédés, dettes correspondantes et résultats sur les activités abandonnées

(en M€)	31/12/2022	Variation de périmètre	Cession	Dotation	Autres Reclassements	Ecart de conversion	31/12/2023
Valeur brute	13,3		-13,3				
Dépréciation	1,0		-1,0				0,0
Total actif net	14,3	0,0	-14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les actifs détenus et destinés à la vente évalués à 14,3 M€au 31 décembre 2022 correspondaient à la participation de Transgene dans la société Tasly BioPharmaceuticals. En mai 2023, la Société a signé un accord pour la vente des actions restantes qu'elle détenait dans Tasly BioPharmaceuticals, représentant 8,7 millions d'actions, pour un montant total de 15,3 M\$, qui ont été réglés au mois de juillet 2023. La Société n'a plus d'actifs détenus à la vente.

13.5 – Actifs financiers non courants et participations dans les entreprises associées

13.5.1 Participations dans les entreprises associées

(en M€)	31/12/2022	Distribution	Quote-part de résultat 23	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Total valeur brute	18,3	- 1,6	- 2,7	0,3	-	14,3
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	18,3	- 1,6	- 2,7	0,3	-	14,3

Les principales variations concernent les résultats des sociétés GeNeuro et Mérieux Equity Partners ainsi que la distribution de Mérieux Equity Partners.

Les valeurs de clôture concernent Mérieux Equity Partners, Fedra Food Estate et GeNeuro,.

13.5.2 Actifs financiers non courants

(en M€)	31/12/2022	Acquisitions	Variation de juste valeur	Cessions et remboursement de parts	Autres éléments du résultat global	Variation de périmètre	Ecart de conversion et autres	31/12/2023
Titres à la juste valeur par le résultat (a)	39,9	12,0		- 0,1		1,4		53,2
Titres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, non recyclable en résultats (b)	74,5	160,0					- 2,1	232,4
Titres en cours de consolidation								
Titres des sociétés de capital risque et développement avec option pour la juste valeur en résultat (c)	192,3	22,8		- 27,2			- 0,2	187,7
Autres placements financiers long terme								
Prêts, créances, dépôts et cautionnements (d)	31,2	3,0		- 5,6				28,6
Valeur d'acquisition	337,9	197,8	0,0	- 32,9	0,0	1,4	- 2,3	501,9
Variation juste valeur titres à la juste valeur par le résultat (e)	- 3,0		- 3,1					- 6,1
Variation juste valeur des titres par les autres éléments du résultat global (f)	196,5				- 117,0		0,1	79,6
Variation juste valeur en résultat des titres des sociétés de capital risque et développement (g)	53,5		- 49,0	11,6				16,1
Dépréciation des prêts, créances, dépôts & cautionnements	- 0,4		- 3,4					- 3,8
Dépréciation et variation de juste valeur	246,6	0,0	- 55,5	11,6	- 117,0	0,0	0,1	85,8
Valeur nette / juste valeur	584,5	197,8	- 55,5	- 21,3	- 117,0	1,4	- 2,2	587,7

Comme indiqué en note 2.16, les participations détenues par les filiales de capital risques et de développement (palier Mérieux Développement) ont été présentées sur une ligne spécifique. Cette rubrique regroupe l'ensemble des montants investis, quelle que soit leur nature (actions, obligations, parts de FCPR, ...).

(a) Titres à la juste valeur par le résultat :

Les acquisitions concernent principalement TSGH et correspondent à des prises de participation dans Oxford Biomedica.

(b) Titres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, non recyclable en résultats :

Cette catégorie concerne principalement à la clôture les paliers bioMérieux (204,6 M€ en 2023, contre 71,1 M€).

Les acquisitions de titres par le palier bioMérieux (160 M€) correspondent principalement à des prises de participations dans Oxford Nanopore Technologies réévalué au cours de l'action au 31 décembre 2023.

(c) Titres des sociétés de capital-risque et développement avec option pour la juste valeur : Il s'agit des titres détenus par le palier Mérieux Développement :

Acquisitions : pour 22,8 M€ (14,6M€ en 2022), dont Mérieux Participations 4 pour 12,1 M€ (10,3 M€ en 2022) ;

Cessions : - 27,2 M€ (contre - 53,7 M€ en 2022), principalement les titres chez Mérieux Participations 2.

(d) Prêts, créances, dépôts et cautionnements :

Les variations de l'exercice concernent principalement le palier bioMérieux (acquisitions : 2 M€ ; cessions : - 2,9 M€) et Mérieux Développement (cession -1,7 M€)

Les prêts et créances du palier bioMérieux comprennent notamment un emprunt convertible en actions et une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne.

(e) Variations de la juste valeur des titres à la juste valeur par le résultat :

La variation de juste valeur comprend principalement un montant de - 1,8 M€ correspondant aux titres détenus par TSGH et pour 1 M€ aux titres détenus par Mérieux Développement.

(f) Variations de la juste valeur des titres par les autres éléments du résultat global :

Le principal actif de la société BBV est constitué de 2,4% de titres de la société Moderna Therapeutics. La juste valeur a été déterminée au 31 décembre 2023 par rapport à une méthode qui, en pratique est proche de celle préconisée par la norme IFRS 13 (valorisation par référence au cours de bourse de la société Moderna Therapeutics au 31 décembre moins une décote de liquidité retenue au titre de la société BBV).

(en M€)	% de détention directe	Juste Valeur
<i>Titres de sociétés de capital développement avec option à la juste valeur</i>		
(1)		
<i>Titres détenus par le sous-palier Mériex Participation 1 :</i>		2,6
<i>Titres détenus par le sous-palier Mériex Participation 2 :</i>		39,7
Stiplastics Group Hdg (via MXG)	24,0%	22,1
Autres		17,6
<i>Titres détenus par Mériex Développement :</i>		161,5
MP3	21,4%	88,3
MP4	21,3%	57,8
Autres		15,4
<i>Total titres de sociétés de capital développement avec option à la juste valeur :</i>		203,8

(1) Les méthodes de valorisation à la juste valeur sont déterminées conformément à la note 2.25.

13.6 - Autres actifs non courants

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Créances de location financement non courantes (1)	7,7	12,9
Crédit d'impôts recherche (2)	13,4	6,9
Autres	1,5	3,1
valeur brute des autres actifs non courants	22,6	22,9
Provision sur créances de location	0,0	0,0
valeur nette des autres actifs non courants	22,6	22,9

- (1) L'échéance des créances de location financement est comprise entre 1 an et 5 ans (idem 2022) ;
(2) Crédit d'impôt recherche de Transgene : 13,4 M€(contre 6,9 M€en 2022).

Note 14 – Actifs courants

14.1 – Stocks

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières et fournitures	407,5	348,6
En cours	99,8	89,8
Produits finis & marchandises	470,0	364,2
Valeur Brute	977,3	802,6
Provision	-46,3	-42,8
Valeur Nette	931,0	759,8

La valeur nette est issue à 98 % du sous-groupe bioMérieux dont les stocks ne font l'objet d'aucun nantissement au 31 décembre 2023 (idem 2022). 19,7 % des stocks de bioMérieux sont liés à l'instrumentation (19% en 2022).

En l'absence d'arrêt ou de forte réduction des centres de production, le Groupe n'a pas été confronté à une sous-activité significative sur la période de fabrication des stocks en 2023, comme en 2022.

14.2 – Créances clients, autres actifs liés aux contrats clients

Créances clients :

(en M€)	31/12/2022	variations de périmètres	écarts de conversion	autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	947,2	1,9	-25,6	17,0	940,5
Provision clients	-57,0	0,0	0,9	-4,4	-60,5
Valeur nette	890,2	1,9	-24,7	12,6	880,0

La valeur nette des créances clients est constituée à près de 82 % du sous-groupe bioMérieux (idem 2022). Les créances clients de bioMérieux sont constituées de factures dues par des administrations publiques à hauteur de 17% en 2023 (16 % en 2022), dont la date de règlement peut excéder la date d'échéance théorique.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Les créances nettes échues de plus de 60 jours relatives à des sociétés privées et aux organismes publics représentent 14 % de l'encours client en 2023 contre 14,6 % en 2022 (palier bioMérieux).

Les créances clients de bioMérieux incluent la part court terme des créances de location-financement pour 3,5 M€ en 2023, contre 6,1 M€ en 2022.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre, comme en 2022.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Comme indiqué en note 2.19, il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

14.3 – Créances d'impôts sur les sociétés et autres actifs courants

Créances d'impôts sur les sociétés :

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Créance d'impôts sur les sociétés	39,8	30,2

Comme indiqué ci-dessus, le crédit d'impôt recherche est qualifié en subventions et n'est pas présenté en créances d'impôts sur les sociétés.

Le solde est essentiellement lié à bioMérieux à hauteur de 29,7 M€ en 2023, contre 17,9 M€ en 2022.

Autres actifs courants :

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Crédit d'impôt recherche (1)	54,5	49,0
Créances fiscales et sociales (2)	35,7	36,6
Autres créances d'exploitation (3)	7,2	10,4
Avances et acomptes (4)	40,8	31,6
Charges constatées d'avance	46,3	39,9
Autres créances et débiteurs divers (5)	19,8	20,9
Valeur brute des autres actifs courants (6)	204,3	188,4
Provisions créances diverses	0,0	0,0
Autres actifs courants	204,3	188,4

- (1) Le crédit d'impôt recherche (part courante) est lié au palier bioMérieux pour 54,5 M€ en 2023 (contre 49,0 M€ en 2022) ;
- (2) Les créances fiscales et sociales sont en légère baisse en 2023 (contre une baisse de 3,8 M€ en 2022). Les créances fiscales comprennent les actifs liés aux risques fiscaux : 2,5 M€ contre 6,0 M€ en 2022 (cf. note 18.1) ;
- (3) Les autres créances d'exploitation comprennent notamment les fournisseurs et personnel débiteurs ;
- (4) Les avances et acomptes sont en légère hausse en 2023 et concernent principalement le palier bioMérieux ;
- (5) Dont juste valeur des instruments financiers de couverture de change et de taux : 5,2 M€ en 2023, contre 8,5 M€ en 2022 (principalement lié à la couverture de taux cf. note 25.2) ;
- (6) Les autres créances sont essentiellement à moins d'un an.

Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

Note 15 – Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en M€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières (1)	65,3	151,0
Comptes courants bancaires et disponibilités	388,0	538,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	453,3	689,4
Concours bancaires créditeurs	-22,8	-26,8
Trésorerie créditrice	-22,8	-26,8
Trésorerie nette	430,5	662,6

- (1) Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées des fonds monétaires et des comptes à terme en euros (cf. note 2.20). Une analyse de la composition des portefeuilles de valeurs mobilières de placement et de leur performance historique est réalisée régulièrement afin de s'assurer que leur classement en « trésorerie et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1er rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non-recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 25.7).

Les placements sont évalués à leur juste valeur par le résultat selon la définition donnée en note 2.25.

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

La trésorerie nette liée aux activités destinées à être cédées est présentée dans une rubrique spécifique du bilan (cf. note 13.4).

L'analyse de la variation de la trésorerie nette est donnée dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 16 – Capitaux propres

16.1 – Capital et réserves

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur du capital de Compagnie Mérieux Alliance (en M€)	916,1	916,1
Nombre d'actions total	4 580 696	4 580 696
Valeur nominale (en €)	200,0	200,0

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle au niveau de Compagnie Mérieux Alliance.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Le capital est composé de 4 580 696 actions de deux cents euros de nominale chacune dont :

- 4 259 961 actions ordinaires
- 229 025 actions de préférence sans droit de vote
- 91 710 actions de préférence « P' ».

Actions de préférence

229 025 actions de préférence, sans droit de vote, de la société Compagnie Mérieux Alliance, confèrent à leurs titulaires un dividende prioritaire de 2,40 € par action, à prélever sur le bénéfice distribuable de l'exercice avec report en cas d'insuffisance de ce bénéfice sur les bénéfices distribuables de l'exercice suivant, et si nécessaire, sur celui des 2 exercices ultérieurs.

Les actions de préférence « P' » confèrent à leurs titulaires les prérogatives et droits privilégiés suivants :

Toute distribution aux associés de bénéfices, réserves, ou de primes d'émission, d'apport ou de fusion, au-delà du dividende prioritaire revenant aux actions de préférence sans droit de vote tel que défini à l'article 10 bis des statuts, devra faire l'objet d'une décision collective des associés à laquelle les titulaires d'actions de préférence « P' » devront participer, et devra recueillir le vote favorable des actions de préférence « P' ». Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions de préférence « P' » s'élève à 91 710.

Les réserves sociales de Compagnie Mérieux Alliance se détaillent comme suit :

(en M Euro)	31/12/2023	31/12/2022
Réserve légale	1,9	1,4
Primes d'émission et de fusion	884,1	884,1
Réserves indisponibles	0,0	0,0
Autres réserves	0,0	0,0
Report à nouveau	30,1	21,2
Total des réserves sociales et primes	916,1	906,7

16.2 – Note relative aux intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires peuvent se résumer de la façon suivante en termes de résultat et capitaux propres :

(en M €)	Résultat		Capitaux propres	
	2023	2022	2023	2022
palier bioMérieux	120,8	174,0	1622,6	1520,8
palier Mérieux NutriSciences	10,7	6,9	152,9	140,3
palier Transgene	-9,4	-13,0	-6,7	15,0
palier Mérieux développement	-23,5	1,8	30,8	62,4
Autres	-2,6	8,8	35,7	111,9
Total intérêts minoritaires	96,0	178,5	1835,3	1850,4

Note 17 – Paiements en actions

Le détail des principaux contrats qui se dénouent en actions est présenté ci-après :

bioMérieux

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 17 mai 2018, du 23 mai 2019, du 30 juin 2020, du 23 mai 2021, du 23 mai 2022 et du 23 mai 2023.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Plans d'attribution d'actions gratuites :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans				TOTAL
	2020	2021	2022	2023	
Attributions initiales	126 103	175 315	272 218	287 538	861 174
Attributions annulées	-19 383	-19 128	-27 146	-40 567	-106 225
Actions remises sur l'exercice 2023	-106 720	-	-	-	-106 720
Actions restant à remettre au 31 décembre 2023	-	156 187	245 072	246 971	648 229

Au cours des exercices 2020 à 2023, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits allant de trois ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence, et pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur les revenus et le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 3 ans.

En 2023, une charge de 19,7 M€ a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions hors charges liées aux cotisations patronales (contre une charge de 13 M€ en 2022).

Au 31 décembre 2023 :

- Pour 703 766 actions gratuites, la société a considéré que les conditions de performances seraient atteintes.
- Pour 55 537 actions gratuites, la société a considéré que les conditions de performance ne sont pas atteintes.

Compte tenu des 155 418 actions détenues au 31 décembre 2023 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au maximum 548 348 actions supplémentaires pour un montant de 55,2 M€ sur la base du cours au 31 décembre 2023.

La juste-valeur des actions correspond au cours de bourse à la date d'attribution des plans.

Transgene

Plans d'attribution d'actions gratuites

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 0,3 M€ en 2023 et à 2,7 M€ en 2022.

La provision couvrant les cotisations URSSAF liées aux actions gratuites s'établit à 0,2 M€ au 31 décembre 2023 et a été évaluée sur la base du cours de bourse de l'action Transgene au 31 décembre 2023.

Mérieux NutriSciences Corporation :

Plans d'options de souscription d'actions

	Options de souscription classe D	
	Nombre d'actions	Prix unitaire moyen pondéré de souscription \$
Options en circulation au 30 septembre 2021 (a) :	1 100	3 131
<i>Options exerçables à la clôture</i>	1 100	3 131
Options octroyées		
Options exercées	-750	3 116
Options annulées ou venues à expiration		
Options en circulation au 30 septembre 2022 (a) :	350	3 162
Options exerçables à la clôture	350	3 162
Options octroyées		
Options exercées	-200	3 118
Options annulées ou venues à expiration		
Options en circulation au 30 septembre 2023 (a) :	150	3 222

- (a) Les informations données correspondent aux dates de clôture du palier Mérieux NutriSciences Corporation c'est-à-dire le 30 septembre.

Le tableau résume les informations relatives aux options en circulation et exerçables à la date de clôture de Mérieux NutriSciences Corporation c'est à dire au 30 septembre 2023 :

Fourchette de prix d'exercice en \$	Options en circulation		
	Nbre options en circulation au 30-09-2023	Durée moyenne pondérée de vie résiduelle (années)	Prix d'exercice moyen pondéré en \$
Classe D :			
3 100 to 3 200	50	3,8	3 135
3 200 to 3 300	100	1,2	3 265
2 800 to 3 300	150	2,1	3 222

Une charge nette (dont charges sociales) de - 0,3 M€a été constatée en 2023 au titre des avantages liés aux stock-options (contre 2 M€en 2022). Le dénouement du plan étant assimilé à un dénouement en numéraire, la contrepartie de l'avantage est constatée en dettes.

Mérieux NutriSciences Corporation : plans d'intéressement indexés sur la valeur des actions "granted shares"

Un programme de « granted shares » a été mis en place sur le 1^{er} trimestre 2014 et attribué à certains seniors managers. Le tableau suivant résume le nombre d'actions et les provisions associées au 30 septembre 2023.

Type	Nombre d'actions	Provisions (M€)
Actions existantes	815	2,6
« Granted shares » Class D	150	0,1
« Granted shares » RS, RSU	4 507	1,0
	5 472	3,7

Note 18 – Provisions, actifs et passifs éventuels

18.1 – Provisions courantes et non courantes

(en M€)	PROVISION 31/12/2022	VARIATION PERIMETRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISEES	REPRISES NON UTILISEES	ECARTS ACTUARIELS	ECARTS CONV. & AUTRES MVTS	PROVISION 31/12/2023
Garantie donnée	7,7	-0,4	15,1	-11,1	-1,3		-0,4	9,6
Restructuration	7,8		1,5	-5,4			-0,1	3,8
Indemnités de retraite et autres avantages (2)	42,1	-0,1	7,8	-3,6	-0,6	6,4	0,3	52,3
Autres provisions pour risques et charges (dont provisions pour litiges)	44,1	0,4	23,3	-10,2	-9,4		-0,3	47,9
Total (1)	101,7	-0,1	47,7	-30,3	-11,3	6,4	-0,5	113,6

(1) dont provision courante : 44 M€au 31 décembre 2023, contre 43,6 M€au 31 décembre 2022.

(2) dont palier bioMérieux :

- avantages postérieurs à l'emploi : 21,3 M€au 31 décembre 2023, contre 12,6 M€en 2022 ;
- autres avantages à long terme (médailles du travail) : 15,7 M€au 31 décembre 2023, contre 13,2 M€en 2022.

Les écarts actuariels proviennent principalement du palier bioMérieux.

La plupart des dotations nettes aux provisions sont constatées en résultat courant pour 2023 et 2022.

Provisions pour garanties :

Les provisions pour garanties concernent essentiellement bioMérieux. Elles sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

Provisions pour litiges :

Les sociétés du Groupe Compagnie Mérieux Alliance sont impliquées dans un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de leur activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur les comptes du Groupe. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Les provisions pour litiges concernent en partie le palier bioMérieux. Les provisions pour litiges au niveau du palier bioMérieux, couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels la Société est impliquée, s'élèvent à 2,2 M€ au 31 décembre 2023, contre 3,6 M€ au 31 décembre 2022.

En dehors des litiges fiscaux expliqués ci-dessous, les litiges incluent principalement des contentieux avec des distributeurs à la suite de la résiliation de leurs contrats de distribution. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par les distributeurs a été provisionné.

Provision pour contentieux fiscaux :

Les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux en matière d'impôt sur les résultats sont enregistrés sur la ligne « Dette d'impôt exigible » (cf. note 24), les intérêts de retard sont enregistrés sur la ligne « Autres passifs courants » au bilan (cf. note 24) et en charges financières au compte de résultat.

Les pénalités relatives à ces litiges et risques sont quant à elles enregistrées en « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Au 31 décembre 2023, les risques fiscaux (comprenant les différents éléments listés ci-dessus) s'élèvent à 0 M€ contre 0 M€ en 2022.

Les créances liées aux risques fiscaux s'élèvent à 2,5 M€ en 2023 contre 6 M€ en 2022, en baisse de 3,5 M€ compte tenu des remboursements effectués en 2023 par l'administration fiscale. Elles sont liées au litige MAP en Italie (cf infra).

Litiges fiscaux et procédures amiables (Mutual Agreement Procedure, « MAP ») en Italie

Faisant suite aux différents contrôles fiscaux, procédures amiables ainsi que procédures contentieuses :

- au titre de la période 2004 à 2007, un produit à recevoir de 2,5 M€ est constaté dans les comptes. Ce produit à recevoir a diminué de 3,5 M€ (il était de 6 M€ au 31 décembre 2022) suite aux remboursements effectués en 2023 par l'administration fiscale. La procédure est actuellement au niveau de la Cour Suprême de Cassation.
- au titre de la période 2009 à 2010, l'administration fiscale a fait appel, le 8 février 2023, de la décision de 1^{ère} instance favorable à bioMérieux.

Concernant le litige actuellement devant la Cour Suprême de Cassation, le produit à recevoir passe de 6 M€ au 31 décembre 2022 à 2,5 M€ au 31 décembre 2023 compte tenu de règlements reçus en 2023 par bioMérieux Italie.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges couvrent notamment :

Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge à hauteur de 40 % le différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues. En avril 2023, un décret d'application a été publié pour la période 2015 à 2018 et bioMérieux Italie a réglé les sommes dues, ce qui a éteint le risque sur cette période. Conformément à la pratique de place, une provision pour risque a été enregistrée dans les comptes concernant les périodes 2019 à 2023.

Autres provisions pour risques

Elles portent sur divers risques identifiés ainsi que sur les coûts liés à l'arrêt de l'exploitation de certaines gammes.

18.2 – Actifs et passifs éventuels

Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

Le 14 octobre 2016, bioMérieux, comme d'autres industriels, avait été assignée devant le Tribunal de grande instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. La procédure civile, initiée par 45 demandeurs, en comptait 93 à la suite de la jonction de deux nouvelles assignations identiques. En décembre 2021, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté toutes les prétentions adverses. La décision du tribunal judiciaire de Paris fait l'objet d'un appel formé par 30 demandeurs, notifié auprès de bioMérieux.

A ce stade de la procédure, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable le risque encouru par le Groupe.

Note 19 – Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

19.1 – Engagements de retraite et assimilés

Le détail des composantes du montant de la provision nette constatée au bilan est donné dans le tableau ci-après :

(en M€)	31/12/2023			31/12/2022		
	valeur actualisée engagements	juste valeur fonds (a)	Valeur nette de l'engagement	valeur actualisée engagements	juste valeur fonds (a)	Valeur nette de l'engagement
31/12/N-1	76,0	-48,5	27,5	98,7	-45,3	53,4
Coût services rendus	5,1		5,1	4,7		4,7
coût financier	2,2	-1,7	0,5	0,9	-0,4	0,5
prestations servies (b)	-5,5	2,3	-3,2	-2,4	0,1	-2,3
changement régime (b)	-0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
cotisations versées		0,4	0,4		-3,4	-3,4
impact résultat opérationnel	1,7	1,3	3,0	3,2	-3,7	-0,5
autres éléments du résultat global (écarts actuariels)	4,9	1,5	6,4	-25,4	1,1	-24,3
variations de périmètre	-0,1	0,0	-0,1	0,3	0,0	0,3
écarts de conversions et autres	0,4	-0,6	-0,2	-0,8	-0,6	-1,4
31/12/N	82,9	-46,3	36,6	76,0	-48,5	27,5

(a) Fonds et versements programmés

(b) Les engagements relatifs au régime d'indemnités de fin de carrière en France sont préfinancés via un contrat d'assurance. En 2023, des remboursements de l'ordre de 2 M€ sont intervenus en utilisant les fonds de couverture.

Au 31 décembre 2023, la baisse du taux d'actualisation retenu comparé à celui de 2022 conduit à une hausse de la valorisation des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme au personnel. (cf. note 2.21).

Charge nette sur l'exercice :

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus	5,1	4,7
Coût financier	2,2	0,9
Rendement attendu des fonds	-1,7	-0,4
Changements de régime	0,2	0,0
Autres	0,0	0,0
Total	5,8	5,2

Information sur les actifs financiers

L'allocation des fonds est la suivante au niveau de bioMérieux :

(en M€)	Actions	Obligations	Autres	TOTAL
France	2,9	26,3	3,8	33,0
US	nc	nc	nc	nc
31 décembre 2023	2,9	26,3	3,8	33,0
France	2,7	26,8	5,0	34,5
US	nc	nc	nc	nc
31 décembre 2022	2,7	26,8	5,0	34,5

Les actifs financiers concernant principalement la France.

Les rendements réels des fonds sur 2022 et 2023 ont été de :

	Rendement 2023	Rendement 2022
France	1,4%	2,1%

Tests de sensibilité :

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 6 % environ sur les engagements totaux de bioMérieux, qui représentent 80 % des engagements bruts totaux (soit 3,8 M€ en 2023, contre 3,4 M€ en 2022).

Echéancier de versement des engagements :

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2023 se présente comme suit, pour bioMérieux, qui représente l'essentiel des engagements du Groupe :

en %	2023	2022
inférieur à 1 an	6%	7%
De 1 à 5 ans	32%	35%
Plus de 5 ans	62%	58%

Une partie de ces paiements seront financés par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

19.2 –Autres avantages postérieurs à l’emploi et à long terme

(en M€)	Provision constatée
31-déc-23	15,7
31-déc-22	13,2

Cette rubrique comprend principalement les médailles du travail au niveau de bioMérieux. La société n’externalise pas le financement de ces avantages, et l’impact des écarts actuariels est non significatif.

Note 20 – Trésorerie nette d’endettement

L’endettement financier net de la trésorerie disponible est donné dans le tableau ci-après :

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	453,3	689,4
Découverts bancaires	-22,8	-26,8
Trésorerie nette	430,5	662,6
Dettes financières non courantes (hors dettes sur acquisitions de titres)	-401,3	-377,4
Dettes financières courantes (hors dettes sur acquisitions de titres)	-153,2	-176,4
Total de la trésorerie nette d’endettement (hors dettes acquisitions titres et hors dettes IFRS 16)	-124,0	108,8
Dettes acquisitions titres (courantes et non courantes)	-46,7	-74,1
Total de la trésorerie nette d’endettement (avec dettes acquisitions titres), hors dettes IFRS 16	-170,7	34,7
Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16)	-263,9	-230,3
Total de la trésorerie nette d’endettement après dettes sur obligations locatives	-434,6	-195,6

20.1 – Variation de l'endettement financier brut

(en M€)	31/12/2022	VARIATION DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION (1)	RECLASSEMENTS NON COURANTS à COURANTS (2)	AUGMENTATIONS (3)	DIMINUTIONS (4)	AUTRES MVTS (5)	ECARTS DE CONVERSION (6)	31/12/2023
DETTES FINANCIERES NON COURANTES								
Dettes financières non courantes	158,9		-2,4	58,5	-22,1	0,9	-3,0	190,8
Passifs non courants liés aux contrats de location	185,7		-52,6			87,6	-3,5	217,2
Emprunts obligataires (7)	199,7							199,7
Autres dettes financières	18,8					-8,0		10,8
Dettes sur acquisitions de titres non courantes	24,5	2,8	-8,5		-1,3	-2,6	-0,3	14,6
TOTAL I	587,6	2,8	-63,5	58,5	-23,4	77,9	-6,8	633,1
DETTES FINANCIERES COURANTES								
Emprunt obligataire courant								
Découverts et autres concours bancaires courants	26,8					-14,6	10,6	22,8
Dettes financières part à - d'un an	176,4		2,4	37,1	-57,6	-0,7	-4,4	153,2
Passifs courants liés aux contrats de location	44,6		52,6		-49,7		-0,8	46,7
Comptes courants								
Dettes sur acquisitions de titres part à - d'un an	49,6	3,3	8,5		-30,7	2,4	-1,0	32,1
TOTAL II	297,4	3,3	63,5	37,1	-138,0	-12,9	4,4	254,8
TOTAL DETTES FINANCIERES	885,0	6,1		95,6	-161,4	65,0	-2,4	887,9

- (1) La colonne variation de périmètre concerne le palier Mérieux NutriSciences Corporation (cf. note 1.1) ;
- (2) Reclassements entre non courant et courant concernent principalement les passifs liés aux contrats de location sur les paliers bioMérieux et Mérieux NutriSciences ;
- (3) L'augmentation de ces dettes provient du palier Mérieux NutriSciences Corporation pour 47,4 M€(non courant) et 2,4 M€ (courant), du palier bioMérieux pour 10,9 M€ (non courant) et 27,8 M€ (courant) et de Mérieux Développement pour 6,9 M€(courant) ;
- (4) Les diminutions comprennent notamment la dette de put sur minoritaires Hybiome pour 24,1 M€chez bioMérieux, des billets de trésorerie pour 20 M€chez bioMérieux, des contrats de locations pour 29,3 M€chez bioMérieux, de la ligne de crédit sénior pour 57,5 M€au niveau du palier Mérieux NutriSciences, du remboursement des contrats de locations pour 16,6 M€chez Mérieux NutriSciences, et des dettes sur acquisitions de titres pour 6,6 M€chez Mérieux NutriSciences ;
- (5) Les autres mouvements correspondent principalement au palier bioMérieux en lien avec la variation des découverts pour un montant de 15,5 M€et aux nouveaux contrats de location à hauteur de + 62,1 M€ au palier Mérieux NutriSciences concernant les nouveaux contrats de location pour 25,5 M€et à la variation des avances conditionnées chez Transgène pour -8 M€(cf. note 10) ;
- (6) Les écarts de conversion sont principalement liés au palier bioMérieux pour (10,6 M€concernant les découverts et autres concours bancaires courants) ;
- (7) En juin 2020, bioMérieux avait contracté un emprunt obligataire pour un montant de 199,6 M€ dont 145 M€ remboursables dans 6 ans avec un coupon annuel de 1,5 % et 55 M€remboursables dans 9 ans avec un coupon annuel de 1,9 %.

20.2 – Echancier de l'endettement financier

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Comptes consolidés – Normes IFRS
31 décembre 2023

(en M €)	31/12/2023			31/12/2022		
	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières	153,2	129,1	61,7	176,4	124,2	34,7
Passifs liés aux contrats de location	46,7	113,1	104,1	44,6	101,9	83,8
Emprunts obligataires		145,0	54,7		145,0	54,7
Autres dettes financières		9,4	1,4		9,3	9,5
Dettes sur acquisitions de titres	32,1	14,6		49,6	24,5	
Découverts et autres concours bancaires	22,8			26,8		
Total dettes financières	254,8	411,2	221,9	297,4	404,9	182,7
		887,9			885,0	

Institut Mérieux :

La société bénéficie de plusieurs lignes de crédit à long terme auprès de divers établissements financiers pour un montant global au 31 décembre 2023 de 627 M€, dont un crédit syndiqué de 500 M€ négocié en 2019 entre 6 banques.

L'ensemble de ces lignes sont à échéances entre le 18 juin 2024 et le 17 novembre 2028.

Au 31 décembre 2023, aucune ligne de crédit n'est utilisée. Une commission de non-utilisation garantit à la société la disponibilité des lignes. En cas de tirage, le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor plus une marge.

bioMérieux :

Au 31 décembre 2023, les dettes financières non courantes sont principalement constituées de l'endettement relatif aux obligations locatives pour 121,2 M€ (93,7 M€ en 2022), de l'emprunt obligataire contracté en 2020 pour 199,7 M€ (idem 2022).

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2023 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 M€. Ce prêt syndiqué a remplacé le précédent en mars 2023 et bénéficie d'une maturité à mars 2028 (5 ans). Suite à l'exercice d'une option d'extension en février 2024 sa maturité a été étendue à mars 2029. Le 12 février 2024 bioMérieux a amendé ce contrat de prêt syndiqué afin d'intégrer un mécanisme d'ajustement de marge suivant la réalisation de quatre indicateurs Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose de deux programmes d'émission de titres négociables.

Un programme à court terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

- Plafond maximum du programme : 500 M€ d'une durée inférieure à un an, montant unitaire minimal des émissions de 0,2 M€ émission en euros ou tout autre devise autorisée par la réglementation française.

Les dettes financières courantes sont principalement constituées :

- de l'emprunt contracté par Shanghai correspondant à un crédit revolving pour 72,6 M€ contre 51,5 M€ en 2022 ;
- de la dette de put sur minoritaires Hybiome pour 19 M€ contre 42 M€ en 2022 ;
- des titres négociables à court terme pour 10 M€ contre 30 M€ en 2022 ;
- de la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux obligations locatives.

Aucune restructuration de dettes n'est intervenue sur les exercices présentés. De même, les dettes en cours au 31 décembre 2022 n'avaient pas fait l'objet de restructurations dans le passé.

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2024, n'a été signé avant le 31 décembre 2023.

Mérieux NutriSciences Corporation :

La société a une autorisation de tirage multidevises consentie en octobre 2018 par un pool de 6 banques internationales, d'un montant maximum de 350 M\$. Cet accord arrive à échéance en octobre 2025.

Les taux sont indexés sur l'Euribor / Libor plus une marge. Les encours s'élèvent respectivement à 90,5 M\$ à la clôture 2023 (88,3 M\$ en 2022). Des commissions sont payées sur la base de la partie non utilisée.

Deux placements privés ont été mis en place en juillet 2022 pour un total de 20 M\$ dont 10 M\$ avec une maturité de 10 ans et 10 M\$ avec une maturité de 15 ans.

Le montant des dettes liées aux contrats de location s'élève à 107 M€ au 31 décembre 2023 (contre 98,2 M€ en 2022).

Transgene :

Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers concernent les dettes liées aux contrats de location pour 1,2 M€ (2,4 M€ en 2022), les avances conditionnées pour 3,1 M€ (11,1 M€ en 2022).

Mérieux Développement :

En date du 12 janvier 2023, Mérieux Développement a signé le renouvellement de son crédit syndiqué auprès de plusieurs établissements financiers à hauteur de 60 M€ et pour une date de remboursement final au plus tard le 12 janvier 2026.

Foncière Maison Blanche :

Deux emprunts bancaires de 10 M€ chacun, ont été souscrits en 2022. L'emprunt à la BNP est à taux fixe sur une période de 17 ans dont 2 ans de différé de remboursement. L'emprunt au CIC est à taux fixe pour une période de 226 mois dont 22 mois de franchise.

ABL Biomanufacturing :

Une avance de 7,7 M€ a été accordée par BPI France pour le programme d'investissement d'avenir PROJET CAPACITY BUILDING ROVALTAIN. Suite à l'arrêt du programme, une demande écrite de clôture du dossier a été envoyée à BPI France en février 2024. La BPI a informé le groupe que cette avance devra être remboursée. A la date d'arrêt des comptes, le groupe n'a reçu aucune notification de remboursement.

Dettes sur acquisition de titres

Les dettes sur acquisitions de titres au 31 décembre 2023 s'élèvent à 29,1 M€ contre 56,4 M€ en 2022 et se détaillent comme suit :

- chez Mérieux NutriSciences Corporation : 10 M€ au 31 décembre 2023, contre 14,4 M€ au 31 décembre 2022 ;
- chez bioMérieux : 19,1 M€ au 31 décembre 2023, contre 42 M€ au 31 décembre 2022 ; la variation est principalement liée au put sur minoritaires Hybiome ;
- chez Compagnie Mérieux Alliance : 17,6 M€ au 31 décembre 2023, contre 17,7 M€ au 31 décembre 2022 (cf. note 3.3).

20.3 – Clauses de défaut

Institut Mérieux

Les prêts souscrits sont assujettis à un ratio financier sur les comptes sociaux « endettement financier net / actif net réévalué », il est respecté au 31 décembre 2023 (idem 2022).

bioMérieux

En cas de changement de contrôle effectif de la Société bioMérieux telle que définie dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué ainsi que le nouveau placement privé obligataire souscrit en juin 2020 sont assujettis à l'unique ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation », calculé hors incidence de l'application de la norme IFRS16. Ce ratio, ne devant pas excéder 3,5, est respecté au 31 décembre 2023 (idem 2022).

Mérieux NutriSciences Corporation

La ligne de crédit dont le renouvellement est intervenu en octobre 2018 par Mérieux NutriSciences Corporation avec six banques internationales, comporte une clause de défaut calculé sur le ratio dettes / EBITDA. A la clôture 2023, ce ratio financier est respecté.

Les dettes américaines font l'objet d'une couverture d'assurances à hauteur de 35 M\$ et 20 M\$. Elles sont soumises à des ratios financiers calculés sur le compte de résultat et les capitaux propres. Ces ratios sont respectés à la clôture.

Mérieux Développement

Les lignes de crédit sont assujetties à un ratio financier « endettement financier net / actif net réévalué » respecté au 31 décembre 2023 (idem 2022).

20.4 – Taux

Les conditions des principales dettes financières sont détaillées à la note 20.2 ci-dessus. Les dettes bancaires sont pour partie à taux variables (47%), calculés principalement sur l'Euribor / le Libor augmenté d'une marge.

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 472,4 M€ soit 53 % (contre 50 % en 2022) des dettes financières et comprennent principalement l'emprunt obligataire de bioMérieux, soit 199,7 M€

Les instruments de couverture du risque de taux mis en place pour couvrir une partie de la dette sont détaillés en note 25.

20.5 – Garanties

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

20.6 – Endettement net par devises

L'essentiel de la trésorerie nette d'endettement du palier bioMérieux est souscrit, en euros à hauteur de 425,5 M€ en 2023 contre 505,7 M€ en 2022 et en dollar US à hauteur de – 295,5 M€ en 2023 contre – 523,8 M€ en 2022.

L'essentiel de la trésorerie nette d'endettement du palier Mérieux NutriSciences Corporation est souscrit en dollar US et en euros (idem 2022).

Note 21 – Autres passifs non courants

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Total	0,3	0,2

Note 22 – Impôts différés

Le tableau des variations des impôts différés nets est présenté ci-après :

(en M€)	Ouverture	Résultat	Autres éléments du résultat global (a)	Variation de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Clôture
2023	-1,2	85,3	3,8	-1,2	-8,5	78,2

- (a) Cela concerne les écarts actuariels sur les engagements de retraite et les variations de juste valeur des instruments financiers et des titres disponibles à la vente (cf. Etat du résultat global).

L'augmentation des impôts différés nets au 31 décembre 2023 s'explique principalement par la capitalisation de frais de recherche et développement aux Etats-Unis chez bioMérieux, conduisant à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont principalement liés aux écarts actuariels sur les engagements de fin de carrière ainsi qu'aux écritures de juste valeur des instruments financiers.

Le montant des impôts différés non constatés, hors ceux liés aux sociétés holding, s'élève à 241,9 M€ en 2023, contre 216,6 M€ en 2022 (au taux normal d'impôt applicable en France). Ils proviennent essentiellement de la société Transgene (213,3 M€ en 2023, contre 203,9 M€ en 2022), et concernent essentiellement des impôts différés sur déficits reportables.

Note 23 – Dettes fournisseurs et assimilées

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 331,4 M€ au 31 décembre 2023, contre 331,9 M€ au 31 décembre 2022. Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 24 – Autres passifs courants

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes	19,0	28,4
Produits constatés d'avance	88,1	100,1
<i>Sous-total passifs liés aux contrats clients</i>	<i>107,1</i>	<i>128,5</i>
Dettes fiscales et sociales (hors dettes d'impôt) (1)	456,8	456,7
Dettes sur immobilisations (2)	44,4	56,2
Autres dettes d'exploitation et hors exploitation (3)	61,7	62,5
Total des autres dettes	670,0	703,9
Dettes d'impôt exigible (4)	57,1	53,9

- (1) Les dettes fiscales et sociales sont principalement liées à bioMérieux pour 378,7 M€ (contre 372,6 M€ en 2022).
- (2) Les dettes sur immobilisations correspondent principalement à bioMérieux pour 33,6 M€ (40,7 M€ en 2022), et à IMEurope pour 8,2 M€ (contre 10,3 M€ en 2022) ;
- (3) Les autres dettes intègrent notamment les éléments suivants : des dettes diverses liées à Specific Diagnostics pour 14,5 M€ en 2023, les avoirs à établir 14,5 M€ (contre 12,3 M€ en 2022) la variation négative de juste valeur des instruments financiers : 11,9 M€ (contre 9,5 M€ en 2022). La date d'échéance des autres dettes est en général inférieure à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance et des dettes diverses liées à Specific Diagnostics ;
- (4) Dont palier bioMérieux 52,8 M€

Passifs liés aux contrats clients :

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service. Le chiffre d'affaires afférant est constaté en résultat sur la période de réalisation des services. Ils se composent principalement du palier bioMérieux.

(en M€)	31/12/2022	variations de périmètre	variations des écarts de conversion	autres mvts	31/12/2023
Provisions pour garanties long -terme	1,0		-0,1	0,2	1,1
PASSIFS NON COURANTS	1,0	0,0	-0,1	0,2	1,1
Provisions pour garantie court-terme	6,3		-0,4	2,6	8,5
Avances reçues sur créances clients	28,4		-1,4	-8,0	19,0
Avoirs à établir	12,3		-0,1	-1,5	10,7
Produits constatés d'avance	100,1	-0,3	-3,1	-8,6	88,1
PASSIFS COURANTS	147,1	-0,3	-5,0	-15,5	126,3

Note 25 – Gestion des risques et instruments financiers

25.1 – Risques de change

Politique du Groupe bioMérieux :

Plus des deux tiers de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone Euro, ses revenus, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Les revenus subissent, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 45 % des revenus en 2023) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux Etats-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant ainsi éliminer en partie les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation.

Les devises autres que l'euro et le dollar représentent 30 % des revenus du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le résultat d'exploitation du Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 7 % des revenus du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. En fonction de leur disponibilité et de leur coût, le Groupe peut avoir recours à des instruments de couverture pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les entités de production (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur ces dernières.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulés sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en des couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 12 mois au 31 décembre 2023). Le détail des couvertures est présenté en note 25.2.

Exposition au risque de change de bioMérieux :

Chiffre d'affaires :

A titre indicatif, le *chiffre d'affaires* de bioMérieux a été réalisé dans les devises suivantes (en M€) :

<i>En millions d'euros</i>	2023		2022	
Zone Euro	908	25%	858	24%
Autres devises				
Dollars (a)	1 662	45%	1 664	46%
Renminbi	231	6%	237	7%
Roupi Indienne	102	3%	90	2%
Livre anglaise	79	2%	73	2%
Yen japonais	80	2%	97	3%
Dollar canadien	58	2%	61	2%
Won coréen	51	1%	46	1%
Dollar australien	36	1%	37	1%
Real brésilien	44	1%	41	1%
Autres devises	423	11%	386	11%
Sous-total	2 767	75%	2 731	76%
TOTAL	3 675	100%	3 589	100%
Sensibilité	-37		-36	

(a) Dollars des Etats-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur le chiffre d'affaires d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Eléments de situation nette du palier bioMérieux :

Une appréciation instantanée de 10% du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

	2023	2022
Résultat net	-56,7	-67,6
Capitaux propres (a)	-270,9	-281,2

(a) Conversion au taux de clôture.

Exposition des créances et des dettes du palier bioMérieux :

La position du Groupe au 31 décembre 2023 sur le dollar américain et sur les 4 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

	USD	CNY	CAD	JPY	INR
<i>(en millions de devises)</i>					
Actifs en devises	28	518	15	2 782	1 281
Passifs en devises	-17	-17	-1	-59	-46
Position de change avant couverture	11	501	14	2 723	1 235
Couverture	3	239	11	2 473	1 050
Position de change après couverture	7	263	3	250	185
<i>(en millions d'euros)</i>					
Position de change après couverture	7	33	2	2	2
SENSIBILITE	-0,6	-3,0	-0,2	-0,1	-0,2

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2023, après prise en compte des couvertures.

Exposition des dettes financières du palier bioMérieux :

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros.

La politique du Groupe est de favoriser les financements inter compagnie en devise de la filiale ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est impossible d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devise locale.

25.2 – Instruments couverture

bioMérieux :

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2023, mises en place dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change décrite au paragraphe 25.1, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2023 <i>en millions d'euros</i>	Échéances		Valeur de marché 2023 (a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
- change à terme	251,2	0,0	-0,5
- options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	251,2	0,0	-0,5
Couvertures de transactions commerciales futures			
- change à terme	737,7	0,0	-4,2
- options	5,4	0,0	0,1
TOTAL	743,1	0,0	-4,2
Dérivés non qualifiés de couverture	20,0	0,0	0,0
TOTAL	20,0	0,0	0,0

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2023.

Les couvertures de change en cours, au 31 décembre 2022, étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2022 <i>en millions d'euros</i>	Échéances		Valeur de marché 2022 (a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
- change à terme	152,3	0,0	-0,9
- options	0,0	0,0	0,0
TOTAL	152,3	0,0	-0,9
Couvertures de transactions commerciales futures			
- change à terme	566,2	0,0	0,6
- options	8,4	0,0	0,2
TOTAL	574,5	0,0	0,7
Dérivés non qualifiés de couverture	4,9	0,0	0,0
TOTAL	4,9	0,0	0,0

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2023 (idem 2022).

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2023 ont une échéance inférieure à 12 mois (idem 2022).

Le tableau ci-après présente la synthèse des instruments de couverture détenus par le Groupe, ainsi que leur variation de juste valeur :

en millions d'euros	Nature de la couverture	Montant notionnel de la couverture à la clôture	Juste valeur de l'instrument de couverture à la clôture		Variation de juste valeur de l'instrument de couverture sur l'exercice	
			actif	passif	dont part constatée en résultat	dont part constatée en OCI
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Dette en EUR	options de taux					
Risque de change						
créances commerciales en devises	ventes à terme	251,2	-	0,5	1,5	- 7,3
dettes commerciales en devises	achats à terme					
créances commerciales en devises	options					
créances financières en devises	ventes à terme	105,8	0,5			
dettes financières en devises	achats à terme	402,3	-	3,0		
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE						
Risque de taux d'intérêts EUR						
Dette en EUR	swaps de taux					
Risque de taux d'intérêts USD						
prêt en \$	cross currency swaps					
Risque de change						
ventes commerciales futures en devises	ventes à terme	737,7	-	4,2		
achats commerciaux futurs en devise	achats à terme					
ventes commerciales futures en devises	options	5,4	0,1			
DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE						
	ventes à terme	20,0		0,0		

Le Groupe ne détient pas d'instruments rentrant dans la catégorie des couvertures d'investissement net.

25.3 – Risque de crédit liés aux créances clients

Réalisant des revenus dans plus de 160 pays auprès d'organismes publics d'états et de clients privés, le palier bioMérieux est exposé à un risque de non-paiement des créances.

La gestion du risque de crédit comprend l'examen préalable de la situation financière pour déterminer une limite de crédit, la mise en place ponctuellement de garanties ou assurances, ainsi que le suivi du délai de règlement et les retards de paiements.

La politique du Groupe en termes de dépréciation des créances client est décrite dans la note 2.19.

25.4 – Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette.

Les flux de trésorerie prévisionnels du placement privé décomposé en 2 souches, du crédit-bail immobilier et les paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2023 de la façon suivante au niveau de bioMérieux :

<i>en millions d'euros</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
EuroPP 7 ans (a)	2,2	151,5	0,0
EuroPP 10 ans (a)	1,0	4,2	57,1
CBI (TVA comprise)	5,3	18,0	0,0

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts

25.5 – Risque de taux d'intérêt

Le détail de l'endettement net et la répartition entre taux fixes et taux variables est donné en note 20.4.

Comme indiqué en note 15, les placements sont essentiellement constitués de fonds monétaires et de comptes à terme en euro, dont les taux sont indexés sur des taux variables.

Le détail des instruments de couverture du risque de taux est donné ci-après :

bioMérieux :

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

Un emprunt obligataire à taux fixe a été mis en place en 2020 pour 199,7 M€ dont 145 M€ remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,5 % et 55 M€ remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,9 %. Aucune couverture n'est donc adossée à ce financement.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable portant sur un notionnel à l'origine de 44,4 M€ a été mis en place en 2016 pour le financement du Campus de l'Etoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 18 M€ (21,7 M€ en 2022).

Sensibilité du résultat liée aux variations du coût de la dette nette induite par des variations de taux d'intérêt court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est non significatif.

Sensibilité du résultat à une variation des taux de marché du Groupe Compagnie Mérieux Alliance :

Une augmentation instantanée de 100 points de base des taux de marché aurait un impact sur le coût de l'endettement financier net de trésorerie, et nette des instruments de couverture existant au 31 décembre 2023 d'environ -3,5 M€ (-2,7 M€ en 2022).

25.6 – Risque de contrepartie

Le Groupe n'est pas exposé à ce jour à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2023, tout comme au 31 décembre 2022, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements, ...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à répartir ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non-recouvrement des actifs.

Toujours dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit en lien avec la juste valeur des instruments financiers. Compte-tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change au 31 décembre 2023, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

25.7 – Actifs et passifs financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 (cf. note annexe 2.25), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

31 décembre 2023 (en M€)	Niveaux d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Titres non consolidés avec variation JV en autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Valeur nette comptable 31/12/2023	Juste valeur 31/12/23 (1)
ACTIFS :						
Actifs financiers non courants (note 13.5)	1- 2 - 3	250,2	312,0	24,8	587,0	587,0
Autres actifs non courants (2)	-			9,2	9,2	9,2
Créances clients				880,0	880,0	880,0
Juste valeur des instruments financiers (note 14.3)	2	5,2			5,2	5,2
Autres actifs courants (2)	-			62,6	62,6	62,6
Autres actifs financiers courants	-	0,2			0,2	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	453,3			453,3	453,3
Total des actifs financiers		708,9	312,0	976,6	1 997,5	1 997,5
PASSIFS :						
Emprunts obligataires (3)	1			199,7	199,7	199,7
Dettes financières courantes et non courantes	2			688,2	688,2	688,2
Autres passifs non courants (2)	-			0,3	0,3	0,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-			331,4	331,4	331,4
Juste valeur des instruments financiers (note 24)	2	11,9		0,0	11,9	11,9
Autres passifs courants (2)	-			113,2	113,2	113,2
Total des passifs financiers		11,9	0,0	1 332,8	1 344,7	1 344,7

- (1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur ;
- (2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, Crédit d'impôt recherche et comptes de régularisation ;
- (3) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais d'émission.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 2.25).

Pour information, la juste valeur des titres détenus par les sociétés de capital risques et développement (203.8+ M€ au 31 décembre 2023, contre 245,8 M€ en 2022 cf. note 13.5) est déterminée essentiellement selon le niveau 2.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients et les actifs financiers non courants.

Au 31 décembre 2023, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 s'analyse comme suit au niveau de bioMérieux :

31 DECEMBRE 2022	69,9
<hr/>	
Changement de niveau 3 à 2	
Gains et pertes enregistrés en résultat	
Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global	-6,9
Acquisitions	2,0
Cessions	
Variations de périmètre, change et divers	-2,0
31 DECEMBRE 2023	63,0

Comptes consolidés – Normes IFRS
31 décembre 2023

Comme indiqué ci-dessus, la mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

<i>31 décembre 2022</i> <i>(en M€)</i>	Niveaux d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Titres non consolidés avec variation JV en autres éléments du résultat global	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Valeur nette comptable 31/12/2022	Juste valeur 31/12/22 (1)
ACTIFS :						
Actifs financiers non courants (note 13.5)	1- 2 - 3	282,0	271,0	30,8	583,8	583,8
Autres actifs non courants (2)	-			16,0	16,0	16,0
Créances clients				890,2	890,2	890,2
Juste valeur des instruments financiers (note 14.3)	2	8,5			8,5	8,5
Autres actifs courants (2)	-			54,4	54,4	54,4
Autres actifs financiers courants	-	0,4			0,4	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	689,3			689,3	689,3
Total des actifs financiers		980,2	271,0	991,4	2 242,6	2 242,6
PASSIFS :						
Emprunts obligataires (3)	1			199,7	199,7	199,7
Dettes financières courantes et non courantes	2			685,3	685,3	685,3
Autres passifs non courants (2)	-			0,2	0,2	0,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-			331,7	331,7	331,7
Juste valeur des instruments financiers (note 24)	2	9,5		0,0	9,5	9,5
Autres passifs courants (2)	-			137,6	137,6	137,6
Total des passifs financiers		9,5	0,0	1 354,5	1 364,0	1 364,0

- (1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur ;
- (2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, Crédit d'impôt recherche et comptes de régularisation ;
- (3) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais d'émission.

Note 26 – Effectifs

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'effectif moyen par société :

	bioMérieux	Mérieux NutriSciences Corporation	Transgene	ABL Inc. et ABL Europe	Autres activités	TOTAL
2023	14 410	8 267	163	344	31	23 215
2022	13 506	8 532	162	281	43	22 524

L'augmentation de l'effectif moyen s'explique principalement par le palier bioMérieux et correspond majoritairement au renforcement des équipes aux Etats Unis (+518 personnes) principalement au sein des équipes du Global Manufacturing.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'effectif à la clôture par société et par zones géographiques au 31 décembre 2023 :

	bioMérieux	Mérieux Nutrisciences Corporation	Transgene	ABL Inc. et ABL Europe	Autres activités	TOTAL
Europe	5 985	3 557	158	104	31	9 835
Amérique du Nord	6 302	1 795	0	240	0	8 337
Asie Pacifique, Australie	1 741	1 460	0	0	0	3 201
Amérique Latine	623	1 299	0	0	0	1 922
TOTAL 2023	14 651	8 111	158	344	31	23 295
TOTAL 2022	13 842	8 294	168	305	43	22 652

Note 27 – Engagements hors bilan

Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Engagements de rachats, et options de rachats des actions détenues par les minoritaires

Le détail des engagements liés au rachat des actions, fermes ou optionnelles, détenues par les minoritaires est donné en notes 3.3 et 20.2.

Autres engagements liés à des acquisitions :

À la suite d'opérations d'acquisition cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante, ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

Engagements liés à Mérieux Développement :

Mérieux Développement s'engage à financer les investissements réalisés par Mérieux Participations et Mérieux Participations 2, au prorata de sa participation au capital de ces sociétés, soit par des apports en espèces soit par la souscription à une ou plusieurs augmentations de capital réalisées par l'émission d'actions de Mérieux Participations et/ou Mérieux Participations 2 (pactes d'associés du 29 octobre 2014).

Engagements donnés dans le cadre du pacte d'associés d'Invent du 15 avril 2010 et des avenants du 13 mars 2013 et du 31 juillet 2015 :

Mérieux Développement s'engage à financer indirectement 4,6 % du montant de l'investissement réalisé par Mérieux Participations par l'intermédiaire d'Invent en le lui apportant en compte courant, Invent devant financer 5% de l'investissement par apport en compte courant à Mérieux Participations.

- Ces apports en compte courant seront bloqués jusqu'à la date de cession de l'investissement par Mérieux Participations des investissements réalisés. Mérieux Développement promet d'acquérir d'une manière irrévocable la totalité des titres de chacun des associés d'Invent en cas de leur cessation d'activité au sein de Mérieux Développement.

Engagements donnés dans le cadre du pacte d'associés d'Invent 2 du 17 septembre 2014 :

- Mérieux Développement s'engage à financer indirectement 9,2 % de l'investissement réalisé par Mérieux Participations 2 par l'intermédiaire d'Invent 2 en le lui apportant en compte courant, Invent 2 devant financer 10% de l'investissement par apport en compte courant à Mérieux Participations 2.
- Ces apports seront bloqués jusqu'à la date de cession de l'investissement par Mérieux Participations 2 des investissements réalisés. Mérieux Développement promet d'acquérir d'une manière irrévocable la totalité des titres de chacun des associés d'Invent 2 en cas de leur cessation d'activité au sein de Mérieux Développement.

Selon les dispositions des pactes d'associés du 29 octobre 2014 de Mérieux Participations et Mérieux Participations 2 : une politique de distribution de dividendes a été définie. Par ailleurs, Mérieux Développement bénéficie d'un droit de sortie conjointe dans le cadre de ces 2 pactes, au même titre que les autres associés de Mérieux Participations et Mérieux Participations 2.

La société Mérieux Développement s'est engagée à financer des investissements de 80,8 M€ au 31 décembre 2023 concernant Mérieux Participations 3. Sur ces 80,8 M€, 75,9 M€ ont été versés au 31 décembre 2023 (71,2 M€ au 31 décembre 2022 sur 80,8 M€ d'engagement au 31/12/2022).

La société Mérieux Développement s'est engagée à financer des investissements à hauteur de 121,1 M€ concernant Mérieux Participations 4. Sur ces 121,1 M€ (121 M€ en 2022), 58,8 M€ ont été versés au 31 décembre 2023 (46,7 M€ au 31 décembre 2022).

Dans le cadre de leurs prises de participations, les sociétés Mérieux Participations et Mérieux Participations 2 ont signé divers documents, notamment des pactes d'associés, dans lesquels elles ont donné et reçu divers engagements. Ces sociétés se sont en effet engagées à effectuer des prises de participations complémentaires ou à verser des compléments de prix conditionnés à des franchissements d'étapes.

Engagements donnés en matière de garantie de passif

La garantie de passif relative à la cession des titres ShanH intervenue en 2009 amendée en 2021 pour tenir compte des engagements pris par Sanofi vis-à-vis de l'Etat Indien, subsiste. La garantie de passif fiscale consentie en 2009 a quant à elle pris fin compte tenu de la conclusion de la transaction susvisée ayant mis fin au litige fiscal et de la prescription désormais acquise sur la cession des titres ShanH intervenue en 2009.

Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 20.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 25.

Autres engagements donnés

Chez Institut Mérieux :

En octobre 2023, l'Institut Mérieux a signé auprès d'un de ses partenaires financiers une convention de gestion de trésorerie permettant la rémunération de sa trésorerie tout en garantissant une liquidité quotidienne. L'établissement financier souscrit et gère pour le compte de l'institut des supports de placement. Ce compte « titres » fait l'objet d'un nantissement de la part de l'Institut Mérieux. La valorisation de ce compte « titres » au 31 décembre 2023 s'élève à 2,9 M€

Chez bioMérieux :

Les garanties bancaires données par le palier bioMérieux dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 174 M€ au 31 décembre 2023, contre 152 M€ au 31 décembre 2022.

bioMérieux SA a conclu avec des tiers, différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (1,3 M€ en 2023, contre 0,8 M€ en 2022).

Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 155 418 actions en couverture, aurait à acquérir 548 348 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 55,2 M€ sur la base du cours au 31 décembre 2023 (contre 17,6 M€ en 2022).

Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine, Hybiome en Chine, s'est engagé pour 40,2 M€ auprès d'institutions bancaires (contre 43,5 M€ en 2022).

Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 2,1 M€ bioMérieux SA s'est engagée à participer à une levée de fonds dans la société ATI à hauteur de 0,1 M€

chez Transgene :

La Société a signé un contrat de cession de créance de crédit d'impôt recherche pour chacun de ses CIR 2020 et 2021 auprès d'un établissement de crédit et n'a plus de créance envers l'État. Transgene a ainsi perçu respectivement 6,0 M€ et 6,7 M€ pour les CIR 2020 et 2021 (représentant un financement à hauteur de 95 %). Ce type de contrat est qualifié de déconsolidant, aucune dette n'est comptabilisée au titre de ce financement reçu. La Société reste cependant responsable des montants déclarés en cas de contrôle fiscal.

Transgene est par ailleurs engagée dans des contrats avec des sous-traitants. Ces contrats peuvent avoir des effets sur plusieurs exercices comptables. Au 31 décembre 2023, la Société estime ses engagements financiers au titre de ces contrats à environ 11 M€ en valeur courante contre 15 M€ en 2022. Ce montant d'engagements correspond à la trésorerie restant à décaisser sur les contrats signés à date.

Dans le cadre d'accords de licence ou d'option sur licence signés avec des tiers, ceux-ci se sont engagés à verser à Transgene des paiements d'étapes ou redevances qui dépendent d'événements futurs dont la réalisation reste incertaine à la date des comptes. Transgene s'est engagée à l'égard d'un certain nombre de tiers à verser des paiements d'étapes ou redevances dans le cadre d'accords de collaboration ou de licences, qui dépendent d'événements futurs dont la réalisation reste incertaine à la date des comptes

chez Mérieux Développement :

Les lignes de crédit sont assujetties à un ratio financier "Endettement financier net / actif net réévalué" respecté au 31 décembre 2023.

Mérieux Développement s'est portée caution solidaire pour Mérieux Equity Partners concernant le paiement d'une année de loyers au bénéfice de la SCI GHD Bureaux.

Autres Engagements reçus

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2023 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 M€. Ce prêt syndiqué a remplacé le précédent en mars 2023 et bénéficie d'une maturité à mars 2028 (5 ans) avec options d'extensions pour deux années supplémentaires. (cf. note 20.2).

Les autres engagements reçus de bioMérieux au 31 décembre 2023 s'élèvent à 5,9 M€ (6,5 M€ en 2022).

Les associés de Mérieux Participations, Mérieux Développement, SIENNA Capital, Invent se sont engagés à financer les montants des participations de Mérieux Participations au prorata de leur quote-part au capital de ces deux sociétés, selon les conditions établies dans différents documents en date du 29 octobre 2014.

Les associés de Mérieux Participations 2, y compris ceux ayant souscrit au capital en 2019, se sont engagés à financer les montants des participations de Mérieux Participations 2 au prorata de leur quote-part au capital de Mérieux Participations 2, selon les conditions établies dans la documentation contractuelle.

La cession d'une ligne de titres a été réalisée le 16 décembre 2021 chez Mérieux Participations 2 et seule une partie des proceeds a été perçue à cette date ; une partie complémentaire pourra être perçue par la suite si certains critères définis dans le protocole de cession seront atteints.

Certaines participations détenues par IMEurope sont gérées dans le cadre de pactes d'actionnaires pouvant englober divers engagements reçus.

Autres engagements

Accord de consortium dans le cadre du projet ADNA (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches Thérapeutiques »)

Institut Mériieux coordonne un programme de recherche associant les sociétés bioMériieux, Transgene, GenoSafe et l'association Généthon dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrées sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné par l'acronyme "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques").

Dans ce cadre, Transgene a perçu 15,9 M€ d'avances remboursables. En cas de succès, défini par la mise sur le marché d'un produit aidé et l'atteinte d'un chiffre d'affaires plancher, Transgene devra rembourser, sous certaines conditions, les aides remboursables de façon étalée, et ensuite, le cas échéant, verser des remboursements complémentaires jusqu'en 2035 ou jusqu'à l'atteinte d'un plafond défini. Ces obligations concernent le candidat-médicament TG4001.

Au 31 décembre 2023, l'estimation de la valeur actuelle des remboursements futurs s'élevait à 1,4 M€ chez Transgene. Le taux d'actualisation utilisé est de 7,5%.

Le remboursement de ces avances est conditionné à l'atteinte d'un certain seuil de revenus avec le produit TG4001 et se fera par montant fixe et prédéterminé durant les cinq années suivantes, puis proportionnellement aux revenus de ce produit jusqu'à l'atteinte d'un plafond de remboursement ou en 2035. Les flux futurs de remboursement attendus sont donc estimés sur la base d'une évaluation des revenus futurs directs et indirects associés au produit TG4001 au cours de son développement. Les autres hypothèses prises en compte par la Direction dans l'évaluation de la dette d'avances remboursables concernent notamment :

- le planning de développement et commercialisation du produit ;
- la probabilité de succès des phases cliniques ;
- le marché ciblé, le taux de pénétration et le prix de traitement ;
- le calendrier et les modalités financières d'un partenariat de développement et commercialisation (paiement à la signature, paiement en fonction de jalons d'avancement, royalties) ; et
- le taux d'intérêt effectif des flux futurs.

Un décalage d'un an de l'atteinte du seuil de déclenchement des remboursements fixes prévus au contrat, aurait un impact à la baisse de 0,9 M€ sur la valeur de la dette ADNA. À l'inverse, une anticipation d'un an de l'atteinte du seuil de déclenchement des remboursements fixes aurait un impact à la hausse de cette dette de 1,5 M€

Note 28 – Informations sur les parties liées

28.1 – Rémunérations et autres transactions avec les dirigeants du Groupe (versées par Institut Mériieux)

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme :		
Rémunérations	1,2	1,7
Charges sociales et autres	0,6	0,8
Autres (jetons de présence)	0,08	0,08
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0

Il n'existe pas d'avantages à long terme, ni d'avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux dirigeants.

28.2 – Transactions réalisées avec les sociétés mises en équivalence (GeNeuro)

En 2006, bioMérieux France et GeNeuro ont signé un accord de licence exclusive (« l'accord 2006 ») dans le seul but de mettre au point, fabriquer et vendre des produits couverts par le brevet bioMérieux, bioMérieux conservant dans cet accord 2006 les droits relatifs aux diagnostics.

28.3 – Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

bioMérieux SA a versé en 2023 au titre de dépenses de mécénat humanitaire 2 M€ à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux (2 M€ en 2022).

Institut Mérieux a versé en 2023 un don de 4 M€ à la Fondation Mérieux (contre 7 M€ en 2022). A l'inverse, Institut Mérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,2 M€ au titre de charges supportées pour son compte (idem 2022).

Note 29 – Détail du tableau des flux de trésorerie consolidés

Flux nets liés aux acquisitions et cessions de filiales :

Les principales variations de périmètre sont détaillées en note 1.1.

Le détail du poste trésorerie liée aux acquisitions /cessions de filiales est donné dans le tableau ci-dessous (hors frais d'acquisitions de titres) :

2023 :

(en M€)	Palier bioMérieux	Palier Mérieux NutriSciences Corporation	TOTAL
Prix d'acquisition	0,0	-14,9	-14,9
Rémunération par émission d'actions	0,0	0,0	0,0
Prix de cession	0,0	0,0	0,0
Trésorerie nette acquise / cédée	0,0	0,4	0,4
Remboursement de dettes	-14,1	-7,9	-22,0
Variation des dettes sur acquis. Titres et puts	-10,0	0,0	-10,0
TOTAL	-24,1	-22,4	-46,5

Palier bioMérieux :

Les flux nets sont liés à l'acquisition de la société Hybiome pour -24,1 M€

Palier Mérieux NutriSciences Corporation :

Les flux nets sont essentiellement liés aux acquisitions des sociétés Blonk Group (-8,1 M€), Viamed Technical Laboratory (-6 M€) et Swift Silliker pour (- 2,6 M€) ;

2022 :

(en M€)	Palier bioMérieux	Palier Mérieux NutriSciences Corporation	TOTAL
Prix d'acquisition	-220,0	-34,5	-254,5
Rémunération par émission d'actions	0,0	0,0	0,0
Prix de cession	0,0	0,3	0,3
Trésorerie nette acquise / cédée	15,0	1,6	16,6
Remboursement de dettes	0,0	0,0	0,0
Variation des dettes sur acquisition titres	0,0	-6,6	-6,6
TOTAL	-205,0	-39,2	-244,2

Palier bioMérieux :

Les flux nets sont liés à l'acquisition de la société Specific Diagnostics pour 205 M€

Palier Mérieux NutriSciences Corporation :

Les flux nets sont essentiellement liés aux acquisitions des sociétés Dyad (-13 M€), Hortec (-5,2 M€) et Fedra Food pour (- 8,7 M€) ;

Flux liés à l'activité en 2023 :

Variations du besoin en fonds de roulement en 2023 :

Les principales variations du besoin en fonds de roulement sont liées au palier bioMérieux :

- augmentation des stocks de 193 M€ en lien avec la reconstitution des stocks de matières premières et de produits finis pour faire face à une demande croissante, le lancement d'une nouvelle gamme de produits et l'effet d'augmentation des prix sur les matières premières et des épidémies plus tardives fin 2023 ;
- créances clients en augmentation de 32,1 M€ principalement en raison de la croissance de l'activité

Flux d'investissement en 2023 :

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont liées essentiellement au palier bioMérieux pour 338,3 M€ (cf. notes 13.2 et 13.3).

Les acquisitions d'actifs financiers en 2023 sont principalement liées aux acquisitions de titres par le palier bioMérieux (160 M€) et par Mérieux Développement à hauteur de 22,8 M€ (cf. note 13.5).

Les cessions d'actifs financiers en 2023 sont liées principalement aux cessions effectuées par les fonds du palier Mérieux Développement pour 25,4 M€ (désinvestissements) et à des cessions par Transgene des titres Tasly BioPharmaceuticals pour 14,3 M€

Note 30 – Evènements postérieurs à la clôture

Chez bioMérieux

Acquisition de Lumed Inc.

Le 4 janvier 2024, bioMérieux a acquis 100% de la société Lumed Inc., une société canadienne spécialisée dans les logiciels qui a créé un système d'aide à la décision clinique destiné à soutenir les hôpitaux dans l'optimisation des prescriptions d'antibiotiques et la surveillance des infections associées aux soins.

Cette acquisition de l'intégralité du capital de Lumed Inc. fait suite à des prises de participation minoritaire de 16,2% du capital en 2017 et 2019 pour 0,7 M€, ayant donné lieu à une collaboration étroite entre les deux sociétés. L'acquisition de 83,8% du capital en 2024 représente un investissement de près de 9 M€.

Le rachat de Lumed Inc. illustre la volonté de bioMérieux de développer son portefeuille de solutions d'analyse de données, tout en continuant à se concentrer et à s'engager pour le bon usage des antibiotiques et pour la prévention et la lutte contre les infections.

Rachat de dettes sur minoritaires

La participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd passe de 71,2% au 31 décembre 2023 à 87,4% au 31 janvier 2024. Cette prise de participation supplémentaire a été réalisée en janvier 2024 pour 19 M€. Ces intérêts minoritaires étaient inclus dans le calcul d'une dette sur minoritaires au 31 décembre 2023.

Chez Mérieux NutriSciences

Le conseil d'administration a décidé d'arrêter l'activité au Danemark.

Chez TSGH

Le 29 janvier 2024, TSGH a cédé la totalité des actions qu'elle détenait au capital de la société ABL Europe au profit de la société de droit anglais Oxford Biomedica PLC.

Dans ce cadre, TSGH a consenti des garanties limitées à la société Oxford Biomedica notamment en matière fiscale, sociale et réglementaire. Selon les matières concernées, la durée de la garantie est comprise entre 18 mois et 6 ans et les plafonds entre 3 M€ et 15 M€.

Cette cession n'a pas été classée selon la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, compte tenu de l'impact non significatif.

Note 31 – Détail du périmètre des sous paliers

31.1 – Sous palier bioMérieux

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 56,7%)

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux S.A	69280 Marcy l'Etoile –France R.C.S Ly on B 673 620 399	58,9%	58,9%	56,7%	56,7%
AB bioMérieux	Stockholm, Suède	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Applied Maths Inc	Texas, Etats Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Applied Maths NV	Sint-Martens-Latem, Belgique	0,0%	100,0%	0,0%	56,7%
Astute Medical Inc	San Diego, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Banyan Biomakers Inc	San Diego, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Biofire Defense LLC	Salt Lake City, Etats Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Biofire Diagnostics LLC	Salt Lake City, Etats Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Afrique du Sud	Randburg, Afrique du Sud	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Afrique occidentale	Abidjan, Côte d'Ivoire	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Algérie	Alger, Algérie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Allemagne	Nürtingen, Allemagne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Argentine	Buenos Aires, Argentine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Asia Pacific Pte Ltd	Helios, Singapore	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Australie	Baulkham Hills, Australie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Autriche	Wien, Autriche	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Belgique	Bruxelles, Belgique	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Benelux BV	Zaltbommel, Pays Bas	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux Brésil	Rio de Janeiro, Brésil	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Canada	Saint Laurent (Québec), Canada	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Chili	Santiago, Chili	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Chine	Hong Kong, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Colombie	Bogota, Colombie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Corée	Séoul, Corée	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux CZ	Praha, République Tchèque	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Danemark	Herlev, Danemark	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Egypte	Caire, Egypte	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Egypt Distribution Co. LLC	Caire, Egypte	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Espagne	Madrid, Espagne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Finlande	Helsinki, Finlande	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Grèce	Athènes, Grèce	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Hongrie	Budapest, Hongrie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Inc	Durham, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Inde	New Delhi, Inde	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Italie	Ponte a Ema - Firenze, Italie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux Japon Ltd	Tokyo, Japon	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	100,0%	0,0%	56,7%	0,0%
bioMérieux Kenya	Nairobi, Kenya	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Malaisie	Selangor darul Ehsan, Malaisie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Mexique	Mexico, Mexique	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Moyen-Orient	Dubaï, Emirats Arabes Unis	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Nigéria	Lagos, Nigéria	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Norvège	Oslo, Norvège	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Philippines	Taguig, Philippines	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Pologne	Warsawa, Pologne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Portugal	Linda a Velha, Portugal	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Royaume-Uni	Hampshire, Royaume-Uni	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Russie	Moscow, Russie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co Ltd	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Shanghai Company Ltd	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Singapour	Helios, Singapour	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Suède	Askim, Suède	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Suzhou Biotech Co.Ltd	Suzhou, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
bioMérieux SRB doo	Belgrade, Serbie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Suisse	Genève, Suisse	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Thaïlande	Bangkok, Thaïlande	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Turquie	Istanbul, Turquie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
bioMérieux Vietnam	Hanoi, Vietnam	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
BTF Pty Limited	North Ride, Australie	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Cambridge Biotech	Massachusetts, USA	0,0%	100,0%	0,0%	56,7%
Huilai	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Invisible Sentinel	Philadelphia, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Quercus Scientific NV	Sint-Martens-Latem, Belgique	0,0%	100,0%	0,0%	56,7%
Ras Lifesciences	Hyderabad, Inde	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (US)	California, USA	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (France)	Paris, France	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (Irlande)	Dublin, Irlande	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Specific Diagnostics (UK)	London, UK	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
SSC Europe	Warsawa , Pologne	100,0%	100,0%	56,7%	56,7%
Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co Ltd	Suzhou, Chine	71,0%	66,7%	40,2%	37,8%
Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd	Suzhou, Chine	100,0%	100,0%	40,2%	37,8%

31.2 – Sous palier Mérieux NutriSciences Corporation

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 67,7 %)

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Mérieux NutriSciences Corp.	70,7%	70,7%	67,7%	67,2%
Silliker Mexico	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker France	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Netherlands	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Spain	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Poland	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Canada	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Australia	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Inc USA	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Singapore	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences (USA)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Certification (Shanghai) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Consulting BV	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker France Holding	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Switzerland	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Portugal	96,0%	96,0%	65,0%	64,5%
Silliker Group Corporation France	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Brazil Participacoes	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Hong-Kong	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sino Silliker Testing Services (Shanghai) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Testing Technology (Beijing) Co. Ltd	70,0%	70,0%	47,4%	47,0%
MicroChem Silliker (India)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Bioagri Laboratorios (Brazil)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Bioagri Ambiental (Brazil)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Bioagri Analysis (Brazil)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS US holding LLC	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Biofortis Inc USA	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker South Africa	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Swift Silliker South Africa (a)	83,0%	66,0%	56,2%	44,4%
Chelab Silliker (Italy)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Silliker Italia Holding	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Testing Technology (Ningbo) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sino Silliker Testing Services (Qingdao) Co. Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
KSL Analiz Turkey	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
ISA Denetim (Turkey)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sino Silliker Ltd HK	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux Certification LLC	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Milouda & Migal (Israel)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Chile Spa (Chile) (j)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS Digital Solution LLC (i)	0,0%	100,0%	0,0%	67,2%
MXNS IT Services Private Limited	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Bangalore Pvt Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Tecnimicro de Analisis (Colombia)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS India Private	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MNXS Deutschland Holding	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Institut Kirchhoff	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Peru SAC.	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutrSciences Malaysia Sdn. Bhd (d)	0,0%	51,0%	0,0%	34,3%
Ecam Ricert (b)	100,0%	85,0%	67,7%	57,1%
KTBA Holding BV	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Advanced Laboratory Testing (ALT)	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS Auditing Italia (c)	100,0%	60,0%	67,7%	40,3%
KTBA Belgium	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
KTBA Netherlands	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Riskplaz a B.V	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
CPG Lab (h)	0,0%	100,0%	0,0%	67,2%
Sichuan Zhongan Testing	92,0%	92,0%	62,3%	61,8%
Zhonghou United Certification	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Traq'food	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
MXNS Denmark S/A	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Shaanxi Liatong General Standard Technical Services Co. Ltd	60,0%	60,0%	40,6%	40,3%
Mérieux NutriSciences Israel	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Sher Consulting and Training	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Dyad Labs	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Laboratorios Bromatológicos Araba SAU	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Hortec (Pty) Ltd	100,0%	100,0%	67,7%	67,2%
Mérieux NutriSciences Bolivia SRL	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Mérieux NutriScience Testing technology €(Guangzhou) Co. Ltd (e)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Blonk Sustainability tools BV (f)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Blonk Milieu Advies BV (f)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Blonk Agri Footprint BV (f)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%
Viamed Technical Laboratory (g)	100,0%	0,0%	67,7%	0,0%

	2023	2022	
a) Dont puts sur minoritaires :	17%	34%	<i>Swift Silliker South Africa</i>
b) Dont puts sur minoritaires :	0%	15%	<i>Ecam Ribert</i>
c) Dont puts sur minoritaires :	0%	40%	<i>Mxns Auditing Italia</i>
d) Cession de Mérieux NutrSciences Malaysia Sdn. Bhd			
e) Création de Merieux NutriSciences Testing Technology (Guangzhou) Co., Ltd			
f) Acquisition de Blonk Group			
g) Acquisition de Viamed Technical Laboratory			
h) fusion de CPG Lab dans Chelab Silliker			
i) Fusion de MXNS Digital Solution dans MXNS US Holding			
j) anciennement nommée Labster			

31.3 – Sous palier Mérieux Développement

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 96,2 %)

NOM FILIALE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
	2023	2022	2023	2022
Mérieux Développement	100,0%	100,0%	96,2%	96,2%
Mérieux Participations	79,9%	79,9%	76,9%	76,9%
Mérieux Participations 2	47,4%	47,4%	45,6%	45,6%
MPL2	0,0%	95,4%	0,0%	43,5%

31.4 – Sous palier Transgene

Sociétés intégrées globalement (% d'intérêt 57,7 %)

NOM FILIALE	ADRESSE	% de contrôle de Compagnie Mérieux Alliance		% d'intérêt de Compagnie Mérieux Alliance	
		2023	2022	2023	2022
Transgene	France	60,0%	60,4%	57,7%	58,1%
Transgene Inc	Boston, USA	100,0%	100,0%	57,7%	58,1%
Transgene BioPharmaceutical Technology Co Ltd	Shanghai, Chine	100,0%	100,0%	57,7%	58,1%
Transgene UK Ltd	Londres, Royaume Uni	100,0%		57,7%	

Note 32 – Honoraires

Honoraires CAC (en millier d'euros)	2 023				2 022			
	GT	E&Y	autres	Total	GT	E&Y	autres	Total
<u>Audit</u>								
<u>Commissariat aux comptes, certification des comptes</u>								
CMA	18	10	0	28	16	10	0	26
IM	35	28	0	63	25	28	0	53
Foncière de Montcelard	3			3	3			3
GNEH	4			4	3			3
Mérieux Université	11			11	9			9
Thera					5			5
Groupe Mérieux Développement	36			36	29			29
Groupe bMx	753	1 484	199	2 436	699	1 509	253	2 461
Groupe Transgene	71	0	71	142	96	18	96	210
Groupe MNC		565		565		804		804
Groupe ABL		149		149	10	138		148
Sous- total Audit	931	2 235	270	3 436	894	2 508	349	3 751
<u>Autres missions</u>								
Groupe bMx		7	121	128			301	301
Groupe MNC		5		5		16		16
Groupe Transgene	7			7				0
Sous- total autres missions	7	12	121	140	0	16	301	317
TOTAL	938	2 247	391	3 576	894	2 524	650	4 068